

L'ANCIENNE-LORETTE

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS : CONSTATS ET PERSPECTIVES




Institut sur le vieillissement
et la participation sociale des aînés
de l'Université Laval

8 OCTOBRE 2014

HABITATS, MILIEUX DE VIE ET
PARTICIPATION SOCIALE DES AÎNÉS :
CONSTATS ET PERSPECTIVES

VILLE DE
L'ANCIENNE-LORETTE

ÉQUIPE DE RECHERCHE

| | |
|----------------------------------|--|
| Chercheurs | Andrée Sévigny André Tourigny |
| Coordination et rédaction | Mireille Fortier |
| Rédaction et mise en page | Annie Frappier |
| Statistique | Pierre-Hugues Carmichael |
| Cartographie | Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval |
| Recherche documentaire | Gabriel Larivière-Bélanger |
| Révision | Solange Proulx |
| Consultation | Guy Raymond, Ministère de la Santé et des Services sociaux |
| Éditeur | Institut sur le vieillessement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA) |
| Photo (couverture) | Pierre Villeneuve, Ville de L'Ancienne-Lorette : Notre ville en images. |

COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis et
Brigitte Beauvais, *Direction de la planification, de la recherche
et du développement, Service de partenariat, Société d'habitation
du Québec (SHQ)*

Yvan Comeau, *Professeur titulaire, Faculté des sciences sociales,
Université Laval*

Fanny Côté, *Conseillère en développement, Conférence régionale
des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN)*

Bernard Deschênes, *Agent de planification, de programmation et
de recherche, Agence de la santé et des services sociaux de la
Capitale-Nationale (ASSS-CN), Direction régionale des
programmes clientèles*

Michel Desrosiers, *Organisateur communautaire,
CSSS Québec-Nord*

Anne-Pierre Gagnon, *Organisatrice communautaire,
CSSS de Charlevoix*

Judith Gagnon et Suzanne Belzile, *Table de concertation des
personnes aînées de la Capitale-Nationale*

Sylvie Germain, *Agente de développement rural, Centre local de
développement (CLD) de la MRC de Charlevoix*

Doris Julien, *Directrice adjointe, développement local,
Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de
Portneuf*

Marie Leclerc, *Bénévole retraitée*

Yohann Maubrun, *Conseiller, Ville de Québec, Service des loisirs,
des sports et de la vie communautaire. Division du loisir
communautaire et du développement social*

Jane Mitchell, *Intervenante communautaire, CSSS-Portneuf*

Madeleine Tanguay, *Organisatrice communautaire,
CSSS de la Vieille-Capitale*

L'usage du genre masculin dans ce document inclut aussi le féminin et a été utilisé pour alléger le texte. Il doit être compris dans le sens de personne.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées. Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source. Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International. (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>).



Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), 2014.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2014
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN: 978-2-924502-10-5 (version PDF)

Référence bibliographique suggérée : Andrée Sévigny, André Tourigny, Mireille Fortier, Annie Frappier, Pierre-Hugues Carmichael (2014). *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives. Ville de L'Ancienne-Lorette.* Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA), Québec. 115 pages.

REMERCIEMENTS

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* n'aurait pu voir le jour, se développer et mener au forum qui, nous le souhaitons, aura su effectuer le passage « de la réflexion vers l'action » sans l'aide et l'appui de nombreuses personnes et organismes. Nous tenons ici à souligner la participation de quelques-uns d'entre eux.

Tout d'abord, nous désirons remercier les membres du comité de pilotage et du comité de suivi pour leur enthousiasme et leurs contributions nombreuses et appréciées : Francine Cloutier, Fred Édouard Alexis, Brigitte Beauvais, Yvan Comeau, Fanny Côté, Bernard Deschênes, Michel Desrosiers, Anne-Pierre Gagnon, Judith Gagnon, Sylvie Germain, Doris Julien, Marie Leclerc, Yohann Maubrun, Jane Mitchell, et Madeleine Tanguay. À vous tous, Merci.

Un projet de cette envergure ne saurait prendre son envol et atterrir si doucement sans la participation active de nos collaborateurs : le CSSS Québec-Nord, le CSSS de Charlevoix, le CSSS-Portneuf, le CSSS de la Vieille-Capitale, la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉ-CN) et l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN).

Le travail acharné et méticuleux de Marie-Andrée Drouin et Stefano Biondo du Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval a rendu possible la transformation de données en une cartographie permettant de comprendre une réalité complexe.

La relecture assidue de même que la recherche documentaire effectuée par Solange Proulx a non seulement été grandement appréciée, mais nous a permis d'éviter quelques écueils le long de notre chemin. Merci.

Finalement, nous aimerions souligner la contribution de quelques personnes qui ont souvent agi dans l'ombre, mais dont le travail a mis du vent dans nos voiles : Virginie Simon, Gabriel Larivière-Bélanger, Sandra Lefrançois, Philippe Bienvenue, Astrid Martin et Marie-Pier Morin.

FICHE SYNTHÈSE DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

| | |
|--|----------------------------------|
| Superficie | 7,63 km ² |
| Population | 16 745 habitants |
| Densité | 2 195 habitants/ km ² |
| Taux de propriété..... | 72,2 % |
| Total de ménages privés..... | 7 070 |
| Total d'unités locatives dans les logements collectifs | 586 |

Les services

Santé et services sociaux

| | |
|--------------------------|---|
| Centre hospitalier | 0 |
| CHSLD..... | 0 |
| Première ligne | 3 |
| Pharmacie..... | 4 |
| Soutien à domicile..... | 1 |
| Autres | 3 |

Parcs et espaces verts

| | |
|----------------------------------|----|
| MAMROT | 4 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette..... | 16 |

Lieux de participation et de loisirs.....

| | |
|-----------------------------|----|
| Commerces alimentaires..... | 19 |
| Centres commerciaux | 4 |
| Services bancaires | 3 |

Les personnes âgées de 65 ans et plus

| | |
|------------------------------------|-------|
| Nombre de personnes 65 ans + | 2 935 |
| Hommes de 65 ans + | 1 280 |
| Femmes de 65 ans + | 1 655 |

| | |
|---|-----------------|
| Âge médian (Québec, TÉ) | 45 ans |
| Personnes de 65 ans + dans ménage privé | 2 710 |
| 65 ans +/pop. totale (%) | 17,4 % |
| 75 ans +/pop. totale (%) | 6,8 % |
| Personnes 65 ans +, vivant seules (%) | 28 % |
| Personnes 65 à 74 ans vivant seules | |
| Femmes | 29,8 %..... 280 |
| Hommes | 12,1 %..... 100 |
| Personnes 75 ans +, vivant seules | |
| Femmes | 54,9 %..... 310 |
| Hommes..... | 22,4 %..... 85 |

Type de construction résidentielle, 65 +, ménages privés

| | |
|---|--------|
| Maison individuelle | 61,7 % |
| Appartement | |
| Immeuble de 5 étages ou plus | 0 % |
| Immeuble de moins de 5 étages..... | 25 % |
| Duplex..... | 7,2 % |
| Maison jumelée..... | 5,1 % |
| Maison en rangée..... | 0,6 % |
| Autre maison | 0,4 % |
| Logement mobile | 0,2 % |
| Taux d'inoccupation, marché locatif, oct. 2013 | |
| Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette | 2,9 % |
| Taux d'inoccupation, RPA, 2013 | |
| Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette | 4,8 % |

Lexique des termes et expressions, voir à la fin de ce document.
Liste des sigles et acronymes fréquemment utilisés, voir page v.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|------------|
| REMERCIEMENTS | I |
| FICHE SYNTHÈSE DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE | II |
| TABLE DES MATIÈRES | III |
| LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES | V |
| PRÉSENTATION DU PROJET | VII |
| L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE..... | VIII |
| PORTRAIT | VIII |
| INTRODUCTION | I |
| I. LA POPULATION | I |
| 1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE | I |
| 1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE..... | 4 |
| Évolution de la population générale..... | 4 |
| Densité de population, L'Ancienne-Lorette..... | 6 |
| Indice de défavorisation sociale et matérielle..... | 8 |
| 1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION..... | 10 |
| Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC | 18 |
| Les hommes et les femmes | 18 |
| L'état matrimonial des aînés | 20 |
| Les personnes seules | 20 |
| POINT SAILLANTS – LA POPULATION..... | 22 |
| 2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS | 25 |
| 2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS..... | 25 |
| 2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'AÎNÉS..... | 27 |
| 2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL..... | 33 |
| Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation | 33 |
| Les résidences privées pour aînés (RPA)..... | 36 |
| Les habitations collectives pour aînés dans L'Ancienne-Lorette | 37 |
| Les services dans les habitations collectives | 40 |
| 2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS..... | 41 |
| Taux d'inoccupation dans les RPA | 44 |
| 2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS..... | 45 |
| Coûts des places standards, RPA | 46 |
| Coûts des logements privés..... | 47 |
| 2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS..... | 49 |
| POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS..... | 50 |
| 3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES | 52 |

| | | |
|-------------------|---|------------|
| 3.1 | ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS..... | 52 |
| | Îlots de chaleur..... | 54 |
| 3.2 | ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS..... | 57 |
| 3.3 | TRANSPORT COLLECTIF..... | 60 |
| | Transport collectif adapté..... | 62 |
| 3.4 | SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE..... | 62 |
| 3.5 | COMMERCES ALIMENTAIRES..... | 66 |
| 3.6 | AUTRES SERVICES..... | 67 |
| | POINTS SAILLANTS – L’ENVIRONNEMENT DE SERVICES..... | 69 |
| 4. | CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION..... | 70 |
| | CONCLUSION..... | 76 |
| | LISTE DES TABLEAUX..... | 77 |
| | LISTE DES FIGURES..... | 80 |
| | LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS..... | 82 |
| | NOTES MÉTHODOLOGIQUES..... | 89 |
| | BIBLIOGRAPHIE..... | 96 |
| ANNEXE 1. | TABLEAUX DE L’ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 1996 À 2024..... | 102 |
| ANNEXE 2. | RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D’ÂGE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC..... | 103 |
| ANNEXE 3. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D’ÂÎNÉS (65+ ET 75+)..... | 104 |
| ANNEXE 4. | CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03)..... | 106 |
| ANNEXE 5. | PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC..... | 107 |
| ANNEXE 6. | RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, L’ANCIENNE-LORETTE..... | 109 |
| ANNEXE 7. | DISTRIBUTION DES TYPES D’HABITATION, SELON LE SEXE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC..... | 110 |
| ANNEXE 8. | LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, L’ANCIENNE-LORETTE..... | 112 |
| ANNEXE 9. | CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC..... | 113 |
| ANNEXE 10. | INOCCUPATION DES LOGEMENTS, L’ANCIENNE-LORETTE..... | 114 |
| ANNEXE 11. | BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS..... | 115 |

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

| | |
|---------|--|
| AD | Aire de diffusion |
| AFEAS | Association féminine d'éducation et d'action sociale |
| ATI | Approche territoriale intégrée |
| CADA | Collectivités-amies des aînés |
| CLD | Centre local de développement |
| CLSC | Centre local de services communautaires |
| CSSS | Centre de santé et de services sociaux |
| CSSS-VC | Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale |
| CSSS-QN | Centre de santé et de services sociaux de Québec-Nord |
| FADOQ | Fédération de l'Âge d'Or du Québec |
| GMF | Groupe de médecine familiale |
| HLM | Habitation à loyer modique |
| INSPQ | Institut national de santé publique du Québec |
| ISQ | Institut de la statistique du Québec |
| IUSM | Institut Universitaire en Santé Mentale de Québec (Anciennement Hôpital Robert-Giffard) |
| MADA | Municipalité amie des aînés |
| MRC | Municipalité régionale de comté |
| MSSS | Ministère de la Santé et des Services sociaux |
| OBNL | Organisme à but non lucratif |
| OH | Office d'habitation |
| OMH | Office municipal d'habitation – HLM |
| PIED | Programme intégré d'équilibre dynamique |
| QADA | Québec ami des aînés |
| RMR | Région métropolitaine de recensement |
| RPA | Résidence privée pour aînés |
| SADC | Société d'aide au développement de la communauté |
| SHQ | Société d'habitation du Québec |
| SCHL | Société canadienne d'hypothèque et de logement |
| SEPAQ | Société des établissements de plein air du Québec |
| SIRA | Soutien aux initiatives visant le respect des aînés |
| TÉ | Territoire équivalent |
| TNO | Territoire non organisé |
| UMF | Unité de médecine familiale |

PRÉSENTATION DU PROJET

« *La vieillesse n'est pas une maladie, c'est un état.* » Albert Jacquard

« *Vieillir c'est encore le seul moyen qu'on ait trouvé de vivre longtemps.* » C.A. Sainte-Beuve

Se positionnant au cœur des enjeux posés par le vieillissement de la population, l'*Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval (IVPSA)* collabore depuis plusieurs années avec des organismes de divers horizons afin de soutenir des projets visant à favoriser l'adaptation de la société au phénomène du vieillissement. La participation sociale des aînés a été identifiée comme étant un moyen privilégié pour atteindre cet objectif.

Réunissant des représentants de différentes municipalités et de divers milieux socioéconomiques, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale cherche, pour sa part, à favoriser la concertation des partenaires de la région. Elle vise aussi à élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement régional.

En 2008, dans le cadre d'une entente spécifique d'une durée de cinq ans visant l'*Adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées dans la région de la Capitale-Nationale*, des partenaires régionaux ont soutenu la mise en œuvre de trois projets *Collectivité amie des aînés (CADA)*, développés en cohérence avec le concept *Ville amie des aînés (VADA)* de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* s'inscrit dans la foulée de ces trois projets, déjà bien implantés dans la région de la Capitale-Nationale. Il participe à la fois aux objectifs de l'IVPSA et de la CRÉ de la Capitale-Nationale, en ce qu'il fait le pont entre l'habitat, le milieu de vie et les possibilités de participation sociale offertes par ce milieu. Plusieurs partenaires de la région se sont joints à eux dans le but de favoriser le développement de modes d'habitat qui seraient adaptés aux besoins des aînés et qui faciliteraient leur participation sociale. Ces autres partenaires sont : l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (ASSS-CN), le Centre local de développement (CLD) de la MRC de Charlevoix, le CSSS de Charlevoix, le CSSS de la Vieille-Capitale, le CSSS Québec-Nord, le CSSS-Portneuf, la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC) de Portneuf, la Société d'habitation du Québec (SHQ), la Table de concertation des personnes âgées de la Capitale-Nationale, la Ville de Québec (Service des loisirs), ainsi que Marie Leclerc, bénévole retraitée.

L'HABITAT ET LE MILIEU DE VIE

Les expériences menées lors des projets CADA indiquent que l'habitat et le milieu de vie des aînés constituent des lieux riches d'enseignements. Ils témoignent, d'une part, des conditions de vie des aînés et, d'autre part, ils constituent des aires d'intervention privilégiées pour améliorer ces conditions. Cela est d'autant plus vrai lorsque l'on considère la situation des personnes aînées vivant en situation de défavorisation ou d'exclusion, qui sont plus difficiles à joindre dans le cadre des projets CADA. L'habitat et le milieu de vie sont aussi une préoccupation majeure pour les aînés eux-mêmes, leurs proches, les intervenants travaillant auprès d'eux ainsi que pour les administrations municipales.

Récemment, certaines recherches ont identifié des facteurs qui favorisent, ou, au contraire, nuisent à la participation sociale des aînés. Certains de ces facteurs, tels le lieu de résidence ou les moyens de transport (Raymond *et al.*, 2008, 2012), sont intimement liés aux concepts d'habitat et de milieu de vie.

La « participation sociale » est une notion qui peut être interprétée de nombreuses façons, et prendre diverses formes. Dans le cadre de ce projet, la *participation sociale* comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l'aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu'une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d'autres. Cette personne peut aussi être membre d'un groupe, prendre part à un projet ou programme de nature récréative, sportive, etc.; ou encore s'engager dans l'espace public dans une perspective de bénévolat et de militantisme. Toutes ces réalités représentent des formes de participation sociale. De plus, il importe de souligner que la participation sociale n'est en aucun temps considérée comme une obligation. Le respect de la liberté de choix des aînés et leur liberté d'association est au cœur de nos préoccupations.

La Loi sur les services de santé et les services sociaux vise à maintenir et améliorer **la santé**, c'est-à-dire « **la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie.** »

Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2

PORTRAIT

Ce document se penche donc sur deux thématiques interreliées – l'habitat, compris comme un milieu de vie et de participation sociale – pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale. Il a été conçu pour s'adresser aux acteurs appelés à intervenir sur

ces enjeux. Afin de mieux décrire et saisir la réalité qui se déploie dans les quinze secteurs géographiques composant la région, un document individualisé a été conçu pour chaque secteur, soit : 1) les six arrondissements de la Ville de Québec (Beauport, Charlesbourg, La Cité–Limoilou [incluant la municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges], La Haute Saint-Charles, Les Rivières, Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge); 2) les six Municipalités régionales de comté (MRC) (Charlevoix, Charlevoix-Est, La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier, L'Île-d'Orléans, Portneuf); 3) la Ville de L'Ancienne-Lorette et la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures; et, 4) Wendake (nation huronne-wendat).

La démarche participative ayant mené à la création de ce document est décrite plus en détail dans le chapitre *Notes méthodologiques*.

Ce document a été conçu en tant qu'outil de discussion et a été construit suivant une démarche participative. Un premier état de la situation a d'abord été tracé à partir de données provenant de diverses sources. Ensuite, des rencontres avec des informateurs clés

de chacun des 15 secteurs géographiques ont été réalisées afin de valider et de bonifier les données. Des extraits de ces discussions sont intégrés au document. Puis, des rencontres « sectorielles » – qui réunissaient entre 15 et 20 personnes intéressées à l'habitation et la participation sociale des aînés – ont été réalisées dans chacun des 15 secteurs. Ces rencontres ont permis de documenter davantage le portrait spécifique à ces milieux de vie et ont de plus joué le rôle de catalyseur pour mobiliser les acteurs de la région. Les travaux issus de ces rencontres viennent appuyer la tenue du forum régional sur l'habitat et les milieux de vie des aînés qui s'est déroulé au mois d'octobre 2014.

Le présent document identifie et décrit les différents types d'habitats présents ainsi que l'environnement dans lequel ces habitats s'inscrivent. Une attention particulière a été portée à la notion d'**accès** (Penchansky et Thomas, 1981), car il ne peut y avoir de choix sans que soit offert aux personnes la possibilité d'accéder ou non à un service ou un espace de participation. La Figure 1 présente le schéma conceptuel qui a servi de base à la fois à la recension des informations et à leur présentation dans ce document.

D'abord, les informations recensées ont été regroupées sous trois grandes catégories, qui représentent trois chapitres de ce document : **la population, les habitations et l'environnement de services**. Puis, les informations ont été classées selon les **dimensions de l'accès** retenues pour guider la recherche de documentation (indiquées dans la colonne de gauche) et les **thèmes couverts** (colonne centrale, en orange). Les dimensions de l'accès ont aussi servi de guide pour présenter les informations contenues dans le présent document. De plus, vous y trouverez les **indicateurs et indices** (colonne de droite, en jaune) permettant de documenter les types d'habitats et les caractéristiques des milieux dans lesquels ces habitats sont situés.

Le chapitre sur la population fournit des données démographiques et contextuelles pour le secteur géographique couvert. Celles sur les habitations identifient les types d'habitat – type de construction, logement social, résidence privée pour aînés, centre d'hébergement et de soins de longue durée public, etc. – où demeurent les aînés. Puis l'environnement de services est décrit par certaines caractéristiques du milieu de vie : accès aux services sociocommunautaires, aux transports, aux services alimentaires, aux espaces de participation sociale, aux espaces verts et aux parcs, etc.

L'objectif ultime de ce projet – financé par le programme SIRA (*Soutien aux initiatives visant le respect des aînés*) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) – est de favoriser le maintien et la participation des aînés dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Le portrait tracé offre des outils pour faciliter la prise de décision et l'établissement de plans d'action locaux et régional, aux intervenants, aux décideurs et à toutes les personnes intéressées par le bien-être des aînés.

Information pratique

- Certains sigles et acronymes sont utilisés de façon récurrente tout au long de cette présentation, vous en trouverez une liste à la **page v**.
- Certains mots et expressions utilisés dans ce document ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou lorsqu'ils sont utilisés pour décrire les habitats. Afin de faciliter la compréhension, un lexique des termes et expressions est présenté à la fin de ce document.
- Dans ce document, le terme « aînés » réfère aux personnes âgées de 65 et plus.

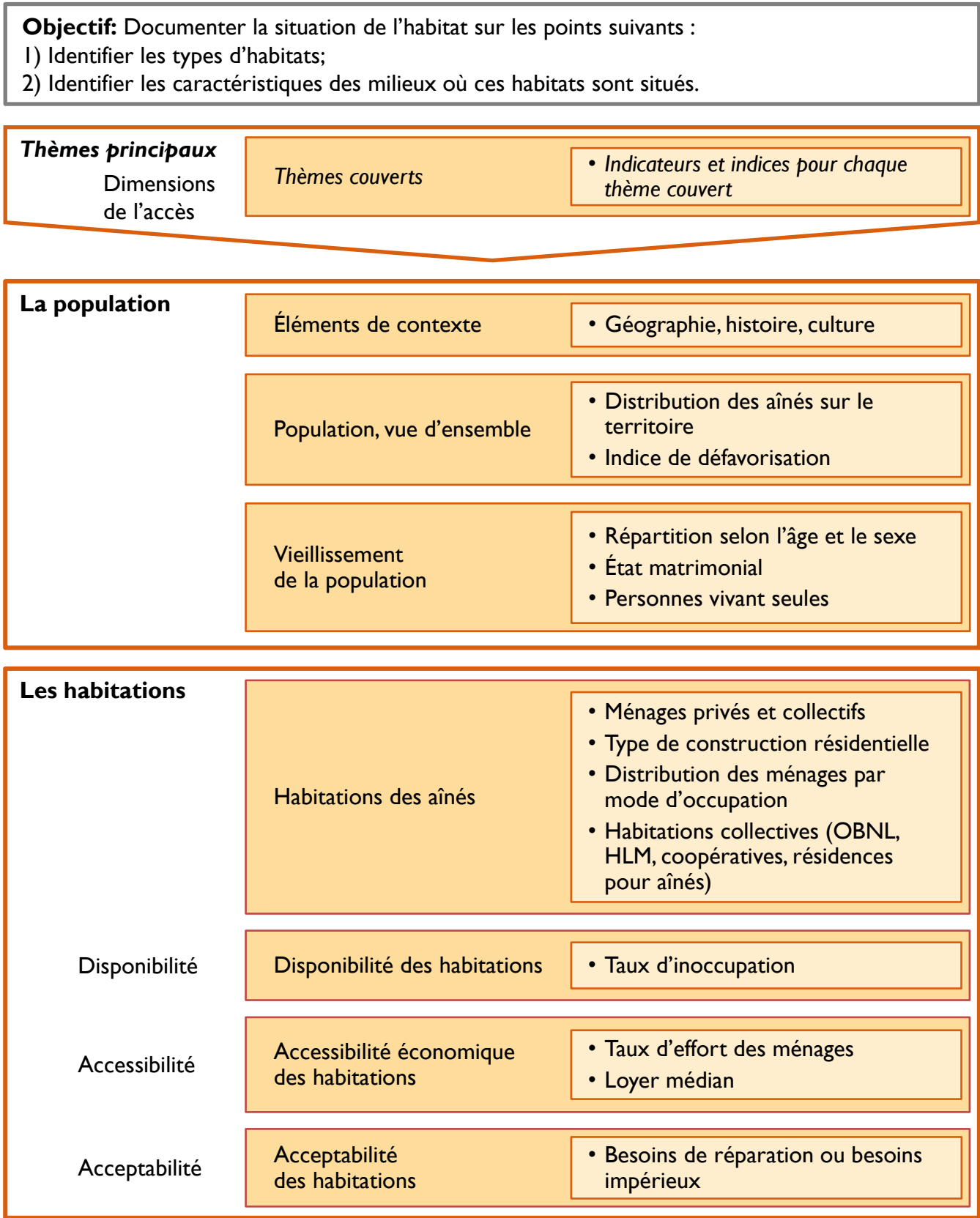


L'élaboration de ce portrait s'appuie sur des sources de données sélectionnées à partir des critères suivants :

- Disponibilité;
- Fiabilité;
- Comparabilité à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale.

Les données les plus récentes répondant à ces critères au moment de la cueillette ont été utilisées. Les dates de publication varient selon les sources et sont indiquées au bas des tableaux et des figures.

Figure 1. Schéma conceptuel et opérationnel



| | | |
|---|-----------------|--|
| Thèmes principaux Dimensions de l'accès | Thèmes couverts | <ul style="list-style-type: none"> • Indicateurs et indices pour chaque thème couvert |
|---|-----------------|--|

| | | | |
|------------------------------------|---|--|--|
| L'environnement de services | Espaces verts, parcs et équipements | <ul style="list-style-type: none"> • Espaces verts et parcs | |
| | Espaces de participation sociale, communautaire et de loisirs | <ul style="list-style-type: none"> • Bibliothèques et autres installations municipales • Lieux de rassemblement • Lieux de cultes, FADOQ, centres communautaires et autres espaces de participation sociale | |
| | Accessibilité géographique | Transport collectif | <ul style="list-style-type: none"> • Offre de transport collectif et adapté |
| | | Services de santé et services sociaux | <ul style="list-style-type: none"> • CLSC, CH, CHSLD, cliniques, pharmacies • Services de soutien à domicile |
| | | Commerces alimentaires | <ul style="list-style-type: none"> • Offre de services alimentaires |
| | | Autres services | <ul style="list-style-type: none"> • Centres commerciaux • Services bancaires |

INTRODUCTION

L'habitat et le milieu de vie jouent un rôle fondamental sur la capacité des aînés à participer socialement s'ils le souhaitent. Désirant favoriser cette participation, et tenant compte des diverses réalités locales, l'équipe de recherche s'est efforcée de recueillir et de rassembler les informations nécessaires à l'élaboration du portrait de la situation pour un territoire précis. Le présent document rapporte les fruits de cette recherche pour la ville de **L'Ancienne-Lorette**.

Une rapide esquisse du territoire étudié et sa population âgée de 65 ans et plus ainsi que quelques éléments de contexte servent de première partie à ce portrait. Il est ensuite question des habitations des aînés dont le type de construction de ces habitations. Finalement, l'environnement de services de L'Ancienne-Lorette est exploré, et une attention particulière est portée aux services aux aînés. Le document se termine par la présentation de constats, de pistes de réflexion et d'une conclusion.

1. LA POPULATION

Ce premier chapitre présente la ville de L'Ancienne-Lorette. Il parle de ses résidents et jette un rapide coup d'œil sur sa culture et son histoire.

1.1 QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Une terre nommée Notre-Dame-de-Lorette au 17^e siècle deviendra, au fil du temps « Jeune Lorette » et, ultimement, « Ancienne-Lorette ». Érigé en municipalité autonome en 1892, le village devient ville en 1967. En 2002, la loi 170 (Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale, L.R.Q., chapitre 56) – qui vise une réorganisation des municipalités du Québec – annexe L'Ancienne-Lorette à la ville de Québec. Lors d'un référendum tenu en juin 2004, les résidents de L'Ancienne-Lorette disent non à la fusion, L'Ancienne-Lorette est ainsi reconstituée en janvier 2006, en tant que ville autonome. (Ville de L'Ancienne-Lorette, 2014a)

Notre-Dame de Lorette est la patronne des aviateurs. Le nom donné à la ville est ainsi tout désigné pour une municipalité installée en bordure de l'aéroport international Jean-Lesage, dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge.

L'Ancienne-Lorette couvre une superficie de 7,63 km² sur un territoire enclavé dans celui de la Ville de Québec. Elle est bordée à l'est par l'arrondissement Les Rivières, alors que l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge l'enserme dans les trois autres directions.

Quatre axes routiers importants traversent ou bordent son territoire : les autoroutes Duplessis, Henri-IV, Félix-Leclerc et le boulevard Wilfrid Hamel. Cette situation géographique particulière et la proximité de grands centres de services n'ont cependant

Silhouette familière dans le ciel de L'Ancienne-Lorette, les flèches des hauts clochers de l'église Notre-Dame de l'Annonciation contribuent à l'identité locale. Autrefois utilisé comme point de mire par les aviateurs, visibles sur des kilomètres à la ronde, les flèches sont aujourd'hui un repère familier pour de nombreux citoyens et automobilistes de la région. (Lebel, 2014) La ville de L'Ancienne-Lorette a d'ailleurs choisi d'utiliser leur silhouette dans son logo.



pas transformé L'Ancienne-Lorette en ville industrielle. Elle représente « un exemple des premiers déploiements de l'étalement urbain » qui s'est déployé dans les années 1960 et 1970. Sa population a presque triplé en quinze ans, passant de 3 961 résidents en 1961 à 11 694 en 1976. Milieu de vie recherché, les développements domiciliaires ont été nombreux au cours des dernières décennies; la présence de nombreuses maisons unifamiliales en témoigne. Les terrains disponibles pour le développement sur le territoire de la ville se font rares. (CSSS-VC, 2011).

La présence de trois communautés locales dans les limites de la ville révèle le fort sentiment d'appartenance des résidents. Il y a « énormément de déménagements de L'Ancienne-Lorette vers L'Ancienne-Lorette. (...) Les ancrages sont forts. » (Informateurs clés, 2013) Afin de tenir compte de cette réalité, certaines aires de diffusion de la ville empruntent au quartier voisin de l'aéroport de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge :

« la communauté locale du **Nord-Ouest de Lorette** est constituée d'aires de diffusion du nord de la ville de L'Ancienne-Lorette ainsi que du quartier de

l'Aéroport dont la situation géographique facilite l'accès aux services de la ville de L'Ancienne-Lorette. (...)

« [Située près de l'autoroute Henri-IV,] la communauté locale de l'**Est de la rivière Lorette** est un secteur principalement résidentiel où la population a beaucoup augmenté au cours des dernières années. (...)

« la communauté locale de la **Vieille-Lorette** correspond au secteur patrimonial situé près du centre-ville. C'est le secteur le plus ancien de la ville de L'Ancienne-Lorette ». (CSSS-VC, 2011)

Les maisons centenaires de ce dernier secteur témoignent de la richesse historique de la municipalité. La ville de L'Ancienne-Lorette s'enorgueillit du Parc de la Rivière, qui est situé en plein centre-ville et qui constitue une grande forêt urbaine considérée comme la plus étendue de la région. Le parc est traversé par la rivière Lorette et le ruisseau Notre-Dame. Il fait le bonheur des Lorettaïnes et des Lorettaïns qui serpentent ses sentiers piétonniers, utilisent ses 7 km de pistes de randonnées, de ski de fond et de vélo, ou profitent des accès et aires de repos près de la rivière. (Ville de L'Ancienne-Lorette, 2014b)

Figure 2. Carte de localisation de la ville de L’Ancienne-Lorette dans le Territoire équivalent (TÉ) de Québec



1.2 LA POPULATION, VUE D'ENSEMBLE

Ce chapitre explore la progression de la population de L'Ancienne-Lorette et de la région de la Capitale-Nationale au fil du temps, décrit son mode d'occupation de l'espace en montrant la densité de population et informe sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale. Les informations sur la densité permettent d'identifier les zones où les demandes de services peuvent être plus importantes.

Évolution de la population générale

Entre 2006 et 2011, seules les MRC de L'Île-d'Orléans et de Charlevoix-Est ont fait face à des déclin démographiques dans la région de la Capitale-Nationale (03) (Tableau 1). Leurs populations ont diminué de 2,2 % et 0,8 % respectivement, ce qui représente des diminutions de 151 et de 132 habitants. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré ont, à l'opposé, connu les croissances les plus importantes de la région, leurs populations ayant augmenté de 24 % et de 13,7 % respectivement, ce qui signifie qu'il y a 7 145 habitants de plus dans la MRC de La Jacques-Cartier, et 3 157 de plus dans la MRC de la Côte-de-Beaupré.

Tableau 1. Variation de la population totale, Capitale-Nationale, 2006-2011

| Lieu | 2006 | 2011 | Variation (en %) 2006 à 2011 |
|--------------------------------------|-----------|-----------|------------------------------|
| Québec (province) | 7 546 131 | 7 903 001 | 4,7 |
| Capitale-Nationale (région) | 661 060 | 700 616 | 5,9 |
| MRC de Charlevoix | 13 190 | 13 338 | 1,1 |
| MRC de Charlevoix-Est | 16 372 | 16 240 | - 0,8 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 23 015 | 26 172 | 13,7 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 29 738 | 36 883 | 24 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 6 862 | 6 711 | - 2,2 |
| MRC de Portneuf | 46 507 | 49 370 | 6,2 |
| Québec (TÉ) | 525 376 | 551 902 | 5,0 |
| Notre-Dame-des-Anges* | 437 | 394 | - 9,8 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 16 516 | 16 745 | 1,4 |
| Ville de Québec | 491 142 | 516 622 | 5,2 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 17 281 | 18 141 | 5,0 |
| Wendake** | 1 752 | 1 846 | 5,4 |

* : La municipalité de paroisse Notre-Dame-des-Anges est enclavée dans l'arrondissement La Cité-Limoilou et est entièrement occupée par l'Hôpital général de Québec et par les édifices religieux liés à l'hôpital.

Source : Statistique Canada (2011a). *Recensement de 2011*, produit de données 98-311-xcb2011006.

** Source pour Wendake : ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013*, <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/structure/index.html>

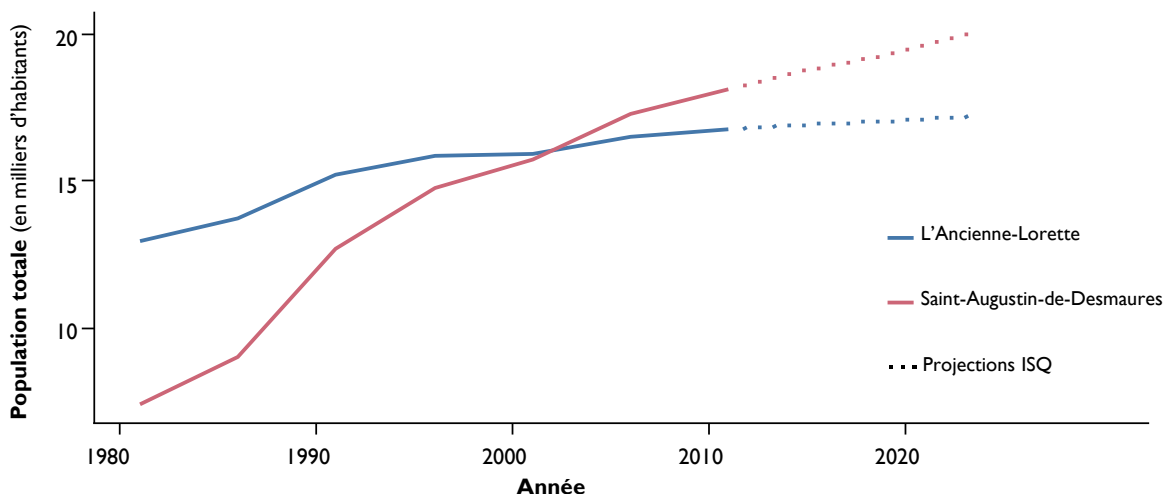


Les données de recensement devraient être interprétées avec prudence, compte tenu du fait qu'avant de les publier, Statistique Canada les arrondit à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie, ce qui peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres. De plus, plusieurs produits de données de Statistique Canada ont été consultés, l'arrondi peut donc varier d'un produit de données à l'autre.

La ville de L'Ancienne-Lorette, quant à elle, a connu une hausse de 1,4 % de sa population au cours de ces cinq années, pour s'établir à 16 745 habitants en 2011. Cela représente la croissance démographique la plus modeste de la région, et se situe nettement en-dessous de la croissance régionale (5,9 %) ou provinciale (4,7 %). La population totale de la ville est semblable à celle de plusieurs quartiers de la ville de Québec.

Dans le tableau 1, il est question du *territoire équivalent* de Québec (TÉ). Les *territoires équivalents aux MRC* sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (*Commission de toponymie du Québec*). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Ange. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de ce territoire ne sont pas incluses dans les données des recensements.

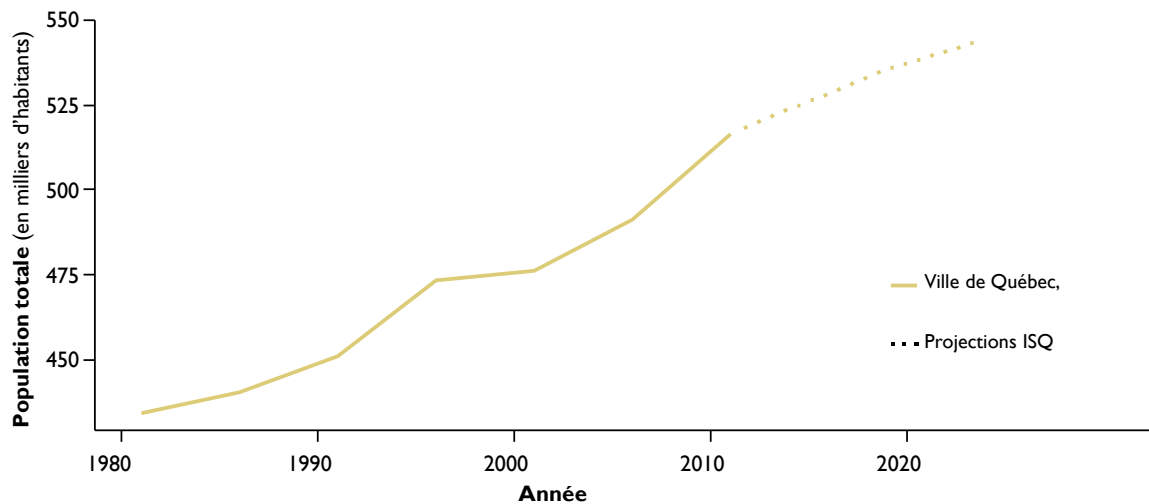
Figure 3. Évolution de la population totale, 1981-2024, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures



Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, compilation de la CMQ et ISQ, Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024

Selon les projections de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2009a), la population de la région de la Capitale-Nationale continuera d'augmenter d'ici 2024, quoique la croissance démographique pour les villes comprises dans le territoire équivalent de Québec (Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures) ne se fera pas au même rythme (voir Figure 3; Annexe 1). La figure 3 illustre l'évolution de la population de 1981 à 2011 ainsi que les projections démographiques de l'ISQ pour les villes incluses dans le territoire équivalent de Québec jusqu'en 2024, alors que la figure 4 fait de même pour la ville de Québec.

Figure 4. Évolution de la population totale, 1981-2024, Ville de Québec



Source : Statistique Canada, Recensement 2011, compilation de la CMQ et ISQ (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024.*

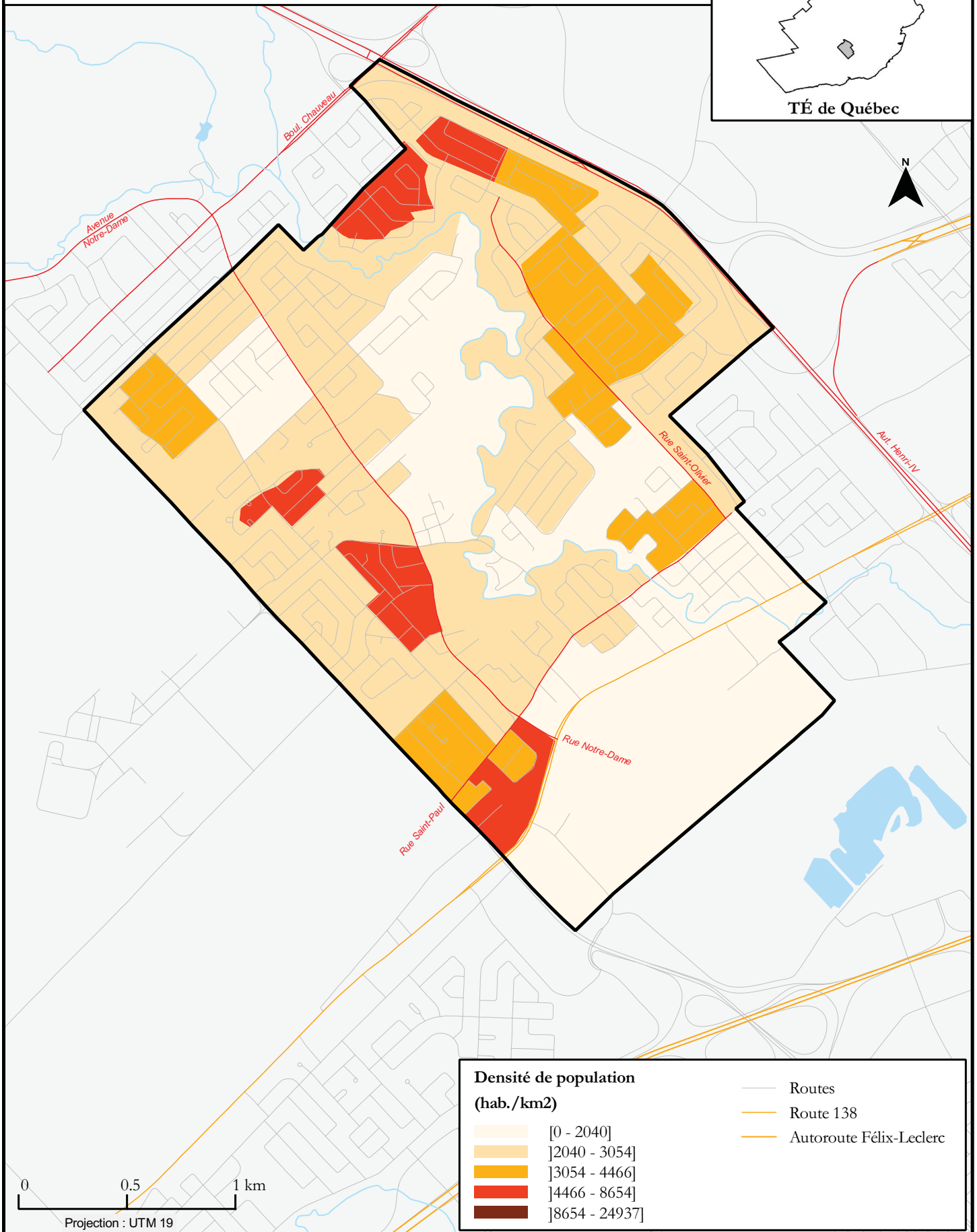
La progression démographique à L'Ancienne-Lorette (3,1 %) sera moins accentuée que celles de ses voisines, Québec (10,1 %) et Saint-Augustin-de-Desmaures (12,5 %). L'ISQ prévoit que L'Ancienne-Lorette accueillera une population comprenant 17 240 habitants en 2024, alors que la ville de Québec aura 544 650 habitants.

Le fait que la ville soit enclavée dans la ville de Québec, et qu'elle dispose de très peu de terrains libres pour la construction, limite la croissance démographique. « Il n'y a plus de territoire ici. Les gens vendent [même] leur cour arrière, c'est pas compliqué. » (Informateur clé, 2013) Un informateur clé mentionnait que certains propriétaires choisissent de diviser le terrain qui leur appartient afin de permettre la construction de maisons supplémentaires. Les informateurs clés insistaient pour dire que les possibilités d'expansion sont limitées, les terrains à développer se faisant de plus en plus rares.

Densité de population, L'Ancienne-Lorette

Couvrant une superficie de 7,63 km², la densité de population moyenne de L'Ancienne-Lorette est de 2 195 résidents par km² en 2011. La ville a ainsi connu une importante

Figure 5. Carte de la densité de population de L'Ancienne-Lorette, 2011



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

densification au cours des cinquante dernières années, puisqu'en 1981, la densité de population de la ville se situait à 1 617 habitants par km². La carte de la figure 5 montre cinq zones où la densité de population est plus importante. Ces zones plus foncées de la carte représentent des densités de population se situant aux alentours de 5 000 habitants par km² et sont localisées dans le secteur Nord-Ouest de Lorette (entre l'autoroute Henri-IV et le boulevard Chauveau) de même que dans le secteur de la Vieille-Lorette, au milieu de laquelle se situe l'église.

Indice de défavorisation sociale et matérielle

L'indice de **défavorisation matérielle** combine trois indicateurs : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires; le rapport emploi-population; et le revenu moyen des personnes. L'indice de **défavorisation sociale** combine : la proportion de personnes vivant seules; la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves; et, la proportion de familles monoparentales. (v.f. *Lexique*)

Les indices de défavorisation sociale et matérielle fournissent des informations concernant certains enjeux sociosanitaires, selon les secteurs géographiques. Le « concept de défavorisation réfère à un état de désavantage relatif d'individus, de familles ou de groupes par rapport à un ensemble auquel il appartient. Il est important de souligner que l'indice produit une information de type écologique et qu'il n'arrive pas à mesurer les caractéristiques individuelles. Ainsi, les caractéristiques personnelles des résidents d'un territoire défavorisé peuvent s'écarter considérablement des conditions de leur environnement et vice-versa. » (CSSS de Portneuf, 2011 : 8)

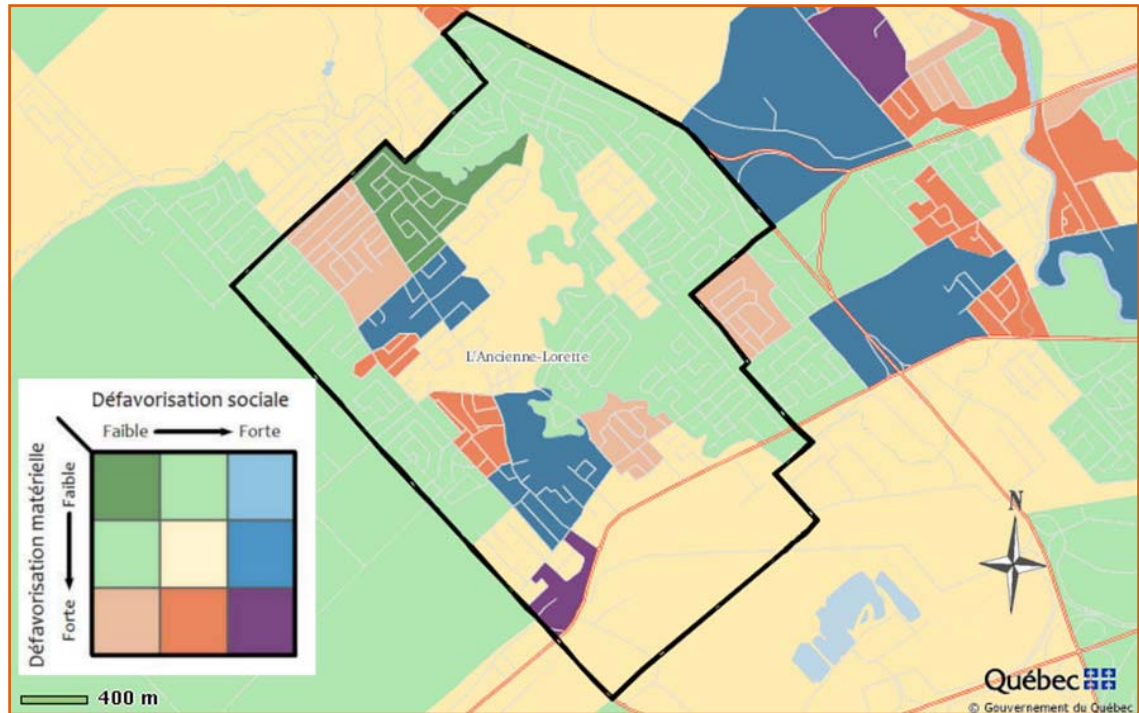
L'indice de défavorisation sociale et matérielle permet de qualifier le niveau de défavorisation matérielle et sociale d'une aire de diffusion (AD) (Voir *Lexique*). La version de l'indice qui a permis la réalisation de la carte présentée à la figure 6 résulte d'une analyse réalisée à l'échelle de tout le Québec et d'une distribution des valeurs de défavorisation notées dans chaque Réseau local de services (RLS) en quartile, c'est-à-dire en groupe représentant 25 % de la population. Le premier quartile, le moins défavorisé, forme le groupe 1 (■, ■), alors que le dernier quartile, le plus défavorisé, forme le groupe 3 (■, ■, ■). Les quartiles médians sont regroupés et forment le groupe 2 (■, ■, ■).

Tirée de l'Atlas de la Santé et des Services sociaux du Québec, la carte montre les variations locales de l'indice de défavorisation sociale et matérielle (MSSS, INSPQ et AQESSS, 2009). Elle illustre l'hétérogénéité socio-économique de la ville de L'Ancienne-Lorette. En effet, la présence de l'ensemble des couleurs du spectre montre bien l'étendue des réalités de la ville.

La carte indique l'existence d'un secteur plus défavorisé longeant le boulevard Hamel, dans le quartier de la Vieille-Lorette, un secteur ancien et densément peuplé (■). Les aires de défavorisation matérielle forte et de défavorisation sociale faible ou

moyenne (■, ■) sont aussi localisées dans le secteur Vieille-Lorette, mais certaines de ces aires sont situées dans le secteur nord-ouest de la ville. Les secteurs de la ville où la défavorisation matérielle est intermédiaire, mais où la défavorisation sociale est élevée (■) se concentrent, quant à elles dans un axe Nord-Sud au centre de la ville.

Figure 6.
Carte des variations locales de l'indice de défavorisation sociale et matérielle, L'Ancienne-Lorette, 2006



Source : MSSS, INSPQ et AQESSS (2009). *Variations locales de l'indice de défavorisation*. Consulté à http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/index.php?id_carte=655.

Les arrondissements La Cité–Limoilou, Les Rivières et la ville de L'Ancienne-Lorette « présentent un indice de défavorisation matérielle moyen de 3. Cela signifie que la majorité de la population de ces secteurs a de plus faibles revenus, une scolarité moins élevée et une proportion de personnes en emploi inférieure à celle du territoire du CSSS. » (CSSS-VC, 2011 : 14)

En regardant de près la répartition des différentes aires de défavorisation, il est intéressant de noter que le secteur le moins défavorisé – c'est-à-dire celui présentant une défavorisation sociale et matérielle faible (■) –, se situe dans la zone de la rue des Granges et de la rue des Patriotes, dans le secteur de la communauté locale à l'Est de la rivière Lorette. Les aires de diffusion présentant un indice de défavorisation moyen, tant d'une perspective sociale que matérielle (■) couvrent le secteur est, de même que la frontière ouest de L'Ancienne-Lorette. Dans son portrait de défavorisation du territoire, le CSSS-VC mentionnait qu'il y a eu une progression de la défavorisation dans L'Ancienne-Lorette entre 2001 et 2006.

« En effet, en 2001, seules deux aires de diffusion se trouvaient dans le triangle de forte défavorisation matérielle ou sociale [■ , ■ , ■] alors qu'en 2006, on en compte cinq, auxquelles s'ajoutent trois autres qui présentent une forte défavorisation matérielle avec une faible défavorisation sociale. La carte montre clairement que la défavorisation se concentre dans deux des trois communautés locales : Nord-Ouest de Lorette et Vieille-Lorette. La troisième, à l'Est de la rivière Lorette, est relativement homogène et faiblement défavorisée. » (CSSS-VC, 2011 : 256)

1.3 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Comme il a été mentionné plus tôt, la population du Québec vieillit. Trois indicateurs révèlent ce phénomène : l'évolution du nombre et de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, ainsi que celui de l'âge médian.

Tableau 2. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Capitale-Nationale, 2011

| Lieu | Population totale (N) | Population de 65 ans + (N) | Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population totale | Pourcentage (%) d'aînés par rapport à la population aînée de la Capitale-Nationale |
|-----------------------------|-----------------------|----------------------------|--|--|
| Le Québec | 7 903 001 | 1 257 685 | 15,9 % | – |
| Capitale-Nationale (région) | 700 616 | 123 465 | 17,6 % | 100 % |
| MRC de Charlevoix | 13 338 | 3 100 | 23,2 % | 2,5 % |
| MRC de Charlevoix-Est | 16 240 | 3 370 | 20,8 % | 2,7 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 26 172 | 4 360 | 16,7 % | 3,5 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 6 711 | 1 430 | 21,3 % | 1,2 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 36 883 | 2 805 | 7,6 % | 2,3 % |
| MRC de Portneuf | 49 370 | 9 225 | 18,7 % | 7,5 % |
| Québec (TÉ) | 551 902 | 99 175 | 18,0 % | 80,3 % |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit de données 98-312-xcb2011006.

À l'image de la société à laquelle elle participe, la population de L'Ancienne-Lorette vieillit aussi. En 2011, 17,4 % de sa population est âgée de 65 ans et plus (Tableaux 2 et 3), soit 2 915 personnes, dont 1 130 sont âgés de 75 ans et plus.

Cela place la ville au-dessus de la moyenne provinciale de 15,9 % mais en-dessous de sa voisine, la ville de Québec, qui présente une proportion de personnes aînées de 18,2 %. Indicateur du poids de la population de la ville par rapport à la population du TE de Québec, les aînés lorettains représentent 2,9 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus.

Tableau 3. Nombre et proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, Québec (TÉ), 2011

| Lieu | Population totale (N) | Population de 65 ans et plus (N) | Proportion (%) d'aînés par rapport à la population... | |
|--------------------------------------|-----------------------|----------------------------------|---|--|
| | | | ...totale de la municipalité | ...aînée du territoire équivalent (TÉ) de Québec |
| Québec (TÉ) | 551 902 | 99 175 | 18,0% | 100,0% |
| Notre-Dame-des-Anges | 394 | 370 | 93,9% | 0,4% |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 16 745 | 2 915 | 17,4% | 2,9% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 18 141 | 1 900 | 10,5% | 1,9% |
| Ville de Québec | 516 622 | 93 990 | 18,2% | 94,8% |
| Wendake * | 1 445 | 200 | 13,8% | – |

* : En 2012, nombre de personnes habitant sur la réserve seulement.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit de données 98-312-xcb2011006 et Données du CNHW.

Groupes d'âge

L'analyse de la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population montre que la ville de L'Ancienne-Lorette présente un portrait légèrement différent de celui de la région de la Capitale-Nationale, mais se rapprochant de celui du Québec dans son ensemble.

Tableau 4. Proportion (%) par groupe d'âge, L'Ancienne-Lorette, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec, 2011

| Lieu | 0-14 ans | 15-24 ans | 25-44 ans | 45-64 ans | 65-74 ans | 75 ans + | 65ans + |
|--------------------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|---------|
| Le Québec | 15,9 % | 12,4 % | 25,8 % | 29,9 % | 8,8 % | 7,1 % | 15,9 % |
| Territoire équivalent (TÉ) de Québec | 13,3 % | 12,7 % | 25,8 % | 30,2 % | 9,6 % | 8,3 % | 18,0 % |
| Notre-Dame-des-Anges | 0 % | 0 % | 0 % | 6,3 % | 7,6 % | 86,1 % | 93,7 % |
| L'Ancienne-Lorette | 15,2 % | 12,8 % | 22,1 % | 32,5 % | 10,7 % | 6,8 % | 17,4 % |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | 19,0 % | 14,3 % | 22,2 % | 34,0 % | 5,8 % | 4,7 % | 10,5 % |
| Ville de Québec | 13,1 % | 12,7 % | 26,0 % | 30,0 % | 9,8 % | 8,4 % | 18,2 % |
| Arr. Beauport | 14,5 % | 12,4 % | 23,3 % | 32,8 % | 9,4 % | 7,6 % | 17,0 % |
| Arr. Charlesbourg | 13,9 % | 11,3 % | 25,0 % | 30,1 % | 11,1 % | 8,5 % | 19,7 % |
| Arr. La Cité–Limoilou | 8,6 % | 11,1 % | 30,7 % | 29,2 % | 9,6 % | 10,7 % | 20,3 % |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 18,8 % | 12,5 % | 29,4 % | 28,7 % | 7,0 % | 3,7 % | 10,7 % |
| Arr. Les Rivières | 13,4 % | 11,7 % | 26,9 % | 29,8 % | 10,1 % | 8,1 % | 18,2 % |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 11,4 % | 16,3 % | 21,0 % | 29,8 % | 11,0 % | 10,6 % | 21,6 % |

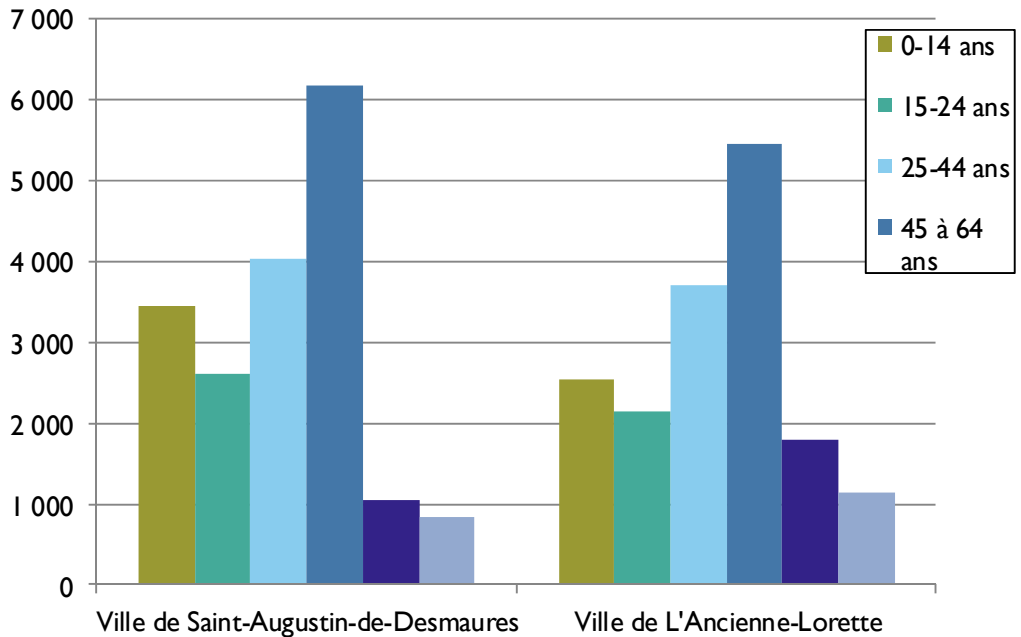
Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit de données 98-312-xcb2011006.

Le Tableau 4 montre la proportion de chaque groupe d'âge par rapport à l'ensemble de la population pour les villes du territoire équivalent de Québec, incluant L'Ancienne-Lorette, pour les arrondissements de la ville de Québec ainsi que pour le Québec dans son ensemble. Les données détaillées sont présentées à l'Annexe 2.

Dans son portrait de défavorisation de 2011, le CSSS-VC notait que : « C'est sans contredit dans les villes de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures que se trouve la population la plus jeune. » (CSSS-VC, 2011 : 13) Des informateurs clés mentionnaient que des couples de propriétaires âgés, qui vendent leurs maisons pour aller vivre ailleurs, sont parfois remplacés par plusieurs jeunes familles qui construisent de nouvelles habitations sur le terrain. Ce phénomène pourrait contribuer à la relative « jeunesse » de la ville.

Le tableau permet de constater que le groupe des 14 ans et moins représente 15,2 % de la population à L'Ancienne-Lorette, alors que dans la ville de Québec cette proportion se situe à 13 %. La proportion de personnes âgées de 75 ans et plus est aussi moins grande (6,8 %) que dans l'ensemble du territoire équivalent de Québec (8,3 %) et qu'au Québec (7,1 %). L'arrondissement de Beauport est, de tous les arrondissements de la ville de Québec, celui qui présente un portrait de répartition des groupes d'âge le plus semblable à L'Ancienne-Lorette.

Figure 7.
Nombre de personnes par groupe d'âge, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, 2011



Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no. 98-312-xcb2011006.

Comparant les différents secteurs géographiques représentés, les arrondissements de La Cité-Limoilou et de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge présentent tous deux des proportions de personnes âgées de 65 ans et plus dépassant 20 %. Ce sont aussi les deux arrondissements où la proportion des moins de 14 ans est la plus basse (8,6 % et 11,4 % respectivement), ce qui les situe en dessous de la moyenne québécoise (15,9 %).

La combinaison des deux groupes d'âge considérés comme étant « actifs » sur le marché de l'emploi (25-44 ans et 45-64 ans) permet de constater que 54,6 % de la population de L'Ancienne-Lorette se situe dans cette catégorie. Au Québec, cette tranche de la population représente 55,7 % de la population totale. Ces personnes représentent plus de la moitié de la population dans tous les arrondissements de la ville de Québec.

En 2011, près d'un habitant de la région de la Capitale-Nationale sur cinq (17,6 %) est âgé de 65 ans et plus. Cela représente une hausse par rapport à 2006, alors que cette proportion s'établissait à 15,2 % (Tableau 5). Cette progression est supérieure à l'augmentation de ce groupe d'âge au niveau provincial, qui a évolué de 14,3 % à 15,9 %.

Dans la ville de L'Ancienne-Lorette, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a connu une hausse importante entre 2006 et 2011. Alors qu'elles étaient 1 870 personnes âgées de 65 ans et plus en 2006 à vivre à L'Ancienne-Lorette; elles étaient 2 920 personnes du même groupe d'âge, cinq ans plus tard. Cela représente 1 050 personnes de plus. L'augmentation du nombre de personnes de 65 ans et plus se traduit par une progression de leur proportion au sein de l'ensemble de la population. Leur proportion a connu une augmentation similaire, passant de 11,3 % à 17,4 %.

Tableau 5. Variation de la population âgée de 65 ans et plus, en nombre et en proportion de la population totale, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec, 2006 et 2011

| Lieu | 2006 | | 2011 | |
|--------------------------------------|---------------------|--|---------------------|--|
| | N 65 ans et plus | % par rapport à population générale | N 65 ans et plus | % par rapport à population générale |
| Le Québec | 7 546 135 | 14,3 % | 1 257 685 | 15,9 % |
| Capitale-Nationale (région) | 1 011 944 | 15,2 % | 1 231 465 | 17,6 % |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 1 870 | 11,3 % | 2 920 | 17,4 % |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 1 230 | 7,1 % | 1 900 | 10,5 % |
| Ville de Québec | 79 340 | 16,2 % | 93 980 | 18,2 % |
| Arr. Beauport | 10 935 | 14,6 % | 13 270 | 17,0 % |
| Arr. Charlesbourg | 12 430 | 17,1 % | 15 485 | 19,7 % |
| Arr. La Cité–Limoilou | 21 990 | 20,4 % | 21 715 | 20,3 % |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 6 385 | 8,6 % | 8 520 | 10,7 % |
| Arr. Les Rivières | 8 985 | 15,0 % | 12 570 | 18,2 % |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery –Cap-Rouge | 18 600 | 18,3 % | 22 425 | 21,6 % |

Source: Statistique Canada (2006, 2011a), *Recensement de 2006 et de 2011*, produit no. LdrProfil11-ARR_2011; *Estimations démographiques (1996 à 2011)*; CMQ, *Population âgée de 65 ans et plus sur le territoire des municipalités de la CMQ de 1981 à 2011*.

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a produit, en 2009, des projections démographiques qui prévoient un accroissement important du nombre et de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus d'ici à 2031, et ce, dans tous les territoires de la

Capitale-Nationale. Cette proportion atteindrait 29,1 % pour l'ensemble de la Capitale-Nationale au cours de cette période (Tableau 6), une augmentation un peu plus forte que dans l'ensemble du Québec, où la proportion des aînés se situera à 26 % en 2031.

Tableau 6. Évolution de la proportion d'aînés et de l'âge médian de la population, entre 2006 et 2031, Capitale-Nationale

| Lieu | Proportion des 65 ans et plus (%) | | Âge médian (en années) | |
|-----------------------------|-----------------------------------|--------|------------------------|------|
| | 2006 | 2031 | 2006 | 2031 |
| Le Québec | 14,0 % | 26,0 % | 40,5 | 45,2 |
| Capitale-Nationale (région) | 17,3 % | 29,1 % | 43,5 | 47,8 |
| MRC de Charlevoix | 19,3 % | 40,6 % | 47,3 | 58,0 |
| MRC de Charlevoix-Est | 17,4 % | 37,5 % | 45,4 | 55,6 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 15,2 % | 27,5 % | 43,1 | 47,7 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 7,3 % | 16,7 % | 36,5 | 40,0 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 16,7 % | 34,5 % | 46,7 | 53,7 |
| MRC de Portneuf | 16,9 % | 32,0 % | 44,4 | 50,9 |
| Québec (TÉ) | 15,4 % | 29,1 % | 42,0 | 47,7 |

Source : ISQ (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Le Tableau 6 montre aussi que l'âge médian était 42 ans en 2006, pour l'ensemble de la population du territoire équivalent (TÉ) de Québec. C'était un peu plus élevé que l'âge médian du Québec (40,5 ans) la même année. Selon les projections démographiques produites par l'ISQ (2009a), l'âge médian de Québec TÉ monterait à 47,7 ans en 2031, celui du Québec dans son ensemble à 45,2 ans. Ce secteur de la Capitale-Nationale demeurerait ainsi plus âgé que la médiane provinciale, mais la progression de l'âge

L'âge médian est l'âge « qui sépare les membres d'une population en deux groupes égaux... » (Statistique Canada, 2009) Ainsi, dans une communauté donnée, il y a autant d'individus plus âgés que l'âge médian qu'il y en a de moins âgés.

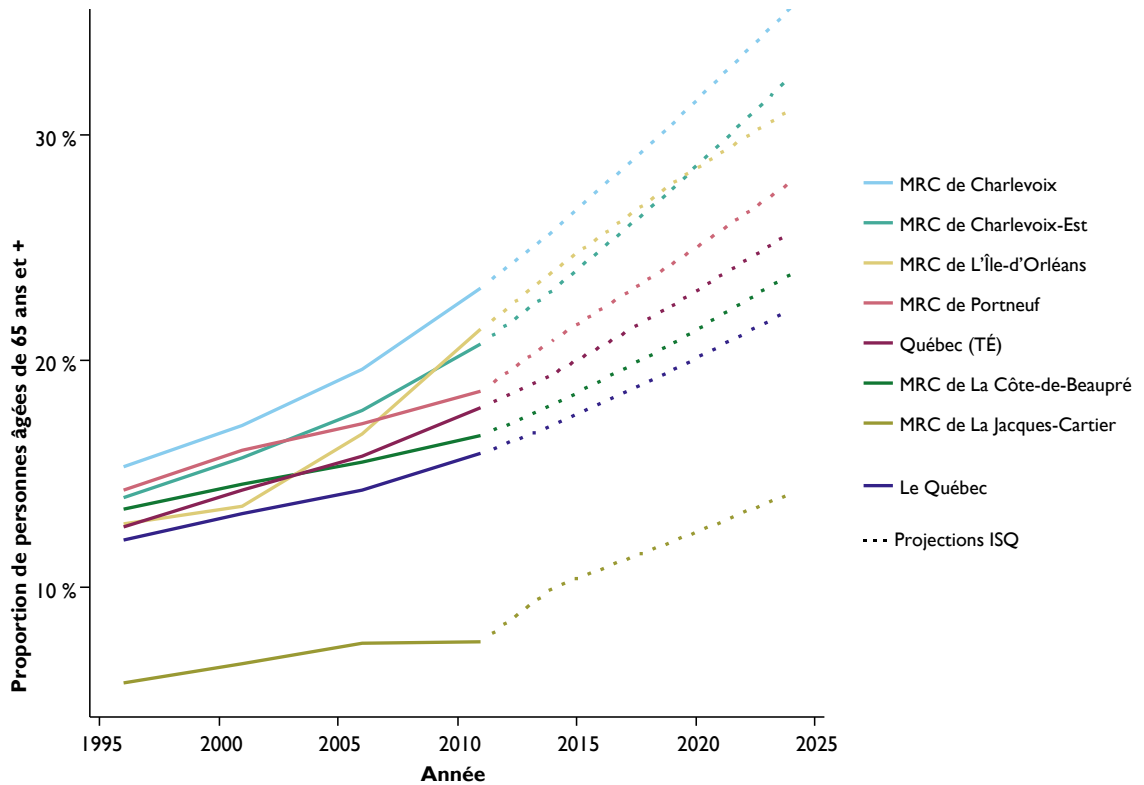
médian se ferait au même rythme que dans l'ensemble du Québec. Les documents consultés ne comportaient pas de perspectives sur l'âge médian spécifiques à L'Ancienne-Lorette. Les données de recensement montrent par contre que l'âge médian de la ville est passé de 39,4 ans en 1996 à 45 ans en 2011 (CMQ, 2011).

Afin de contribuer à la planification des années à venir, la figure 8 illustre l'évolution de la proportion de personnes âgées de 65

ans et plus au Québec dans son ensemble, dans les MRC de la Capitale-Nationale ainsi que dans le territoire équivalent de Québec.

La figure combine les données de recensement de 2006 et 2011 et les projections démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec. Alors que tous ces territoires verront la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus augmenter au cours des vingt prochaines années, il est intéressant de noter que la MRC la « plus jeune », la MRC de La Jacques-Cartier, connaîtra une augmentation rapide de la proportion d'aînés à partir de 2015.

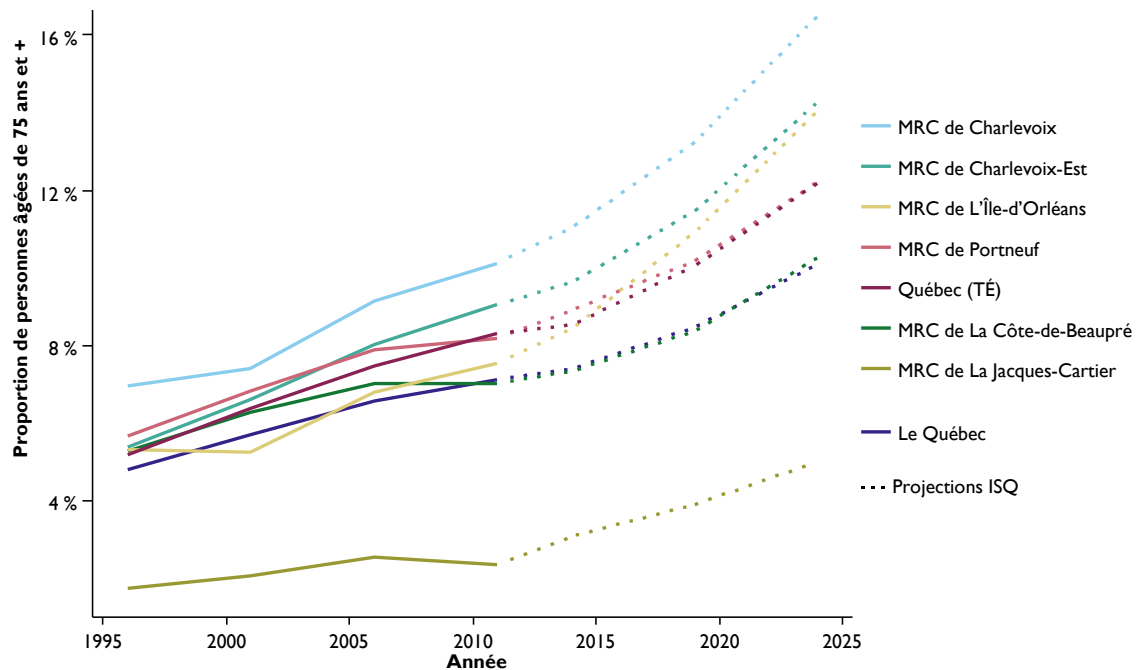
Figure 8.
Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale, 1996-2024



Source : ISQ (2009a). Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

La figure 9 fait de même pour le groupe des personnes âgées de 75 ans et plus alors que la figure 10 présente l'évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus dans les villes du territoire équivalent de Québec, dont L'Ancienne-Lorette. (Annexe 3)

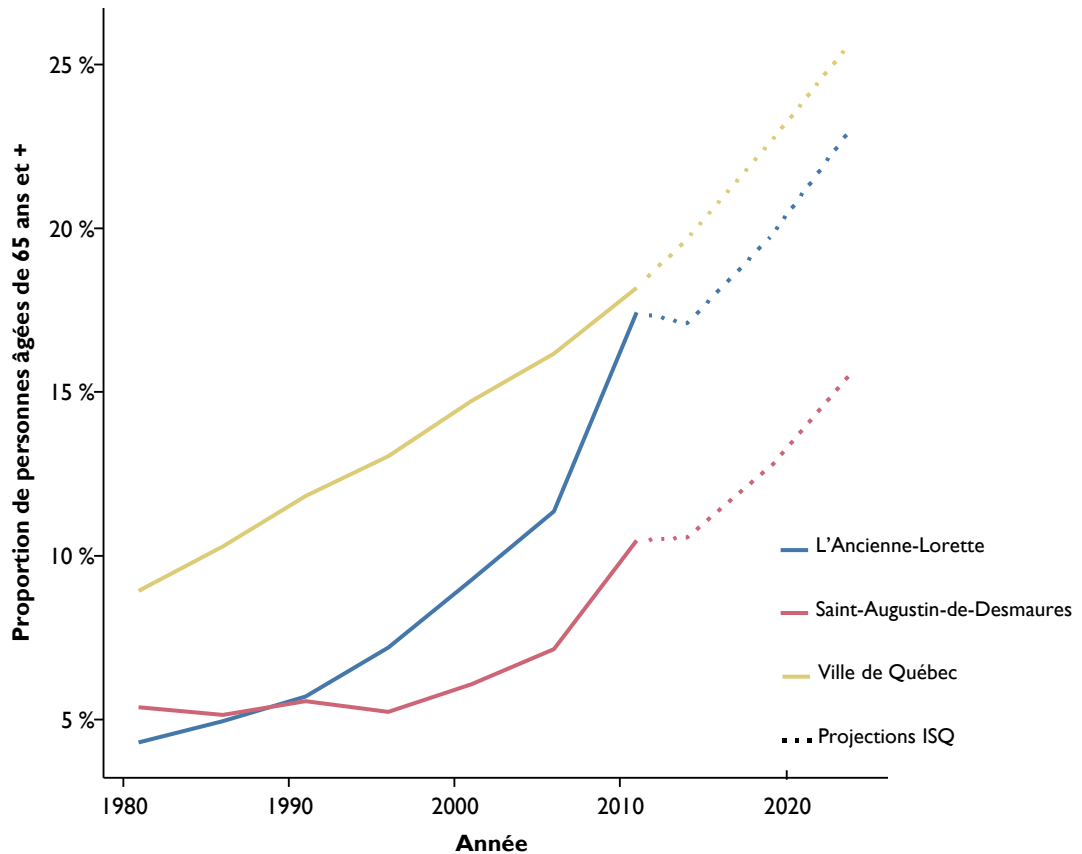
Figure 9.
Évolution de la proportion de personnes âgées de 75 ans et plus, au Québec et dans la région de la Capitale-Nationale, 1996-2024



Source : ISQ (2009a), Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031.

Il apparaît que les personnes âgées de 75 ans et plus (figure 8) seront non seulement plus nombreuses, mais constitueront une proportion grandissante de la population en général. Ils formeront un groupe de plus en plus important parmi les personnes âgées de 75 ans et plus. Il est connu que les besoins en services et en soins de santé augmentent plus rapidement chez les personnes âgées de 75 ans et plus; ces projections donnent matière à réflexion.

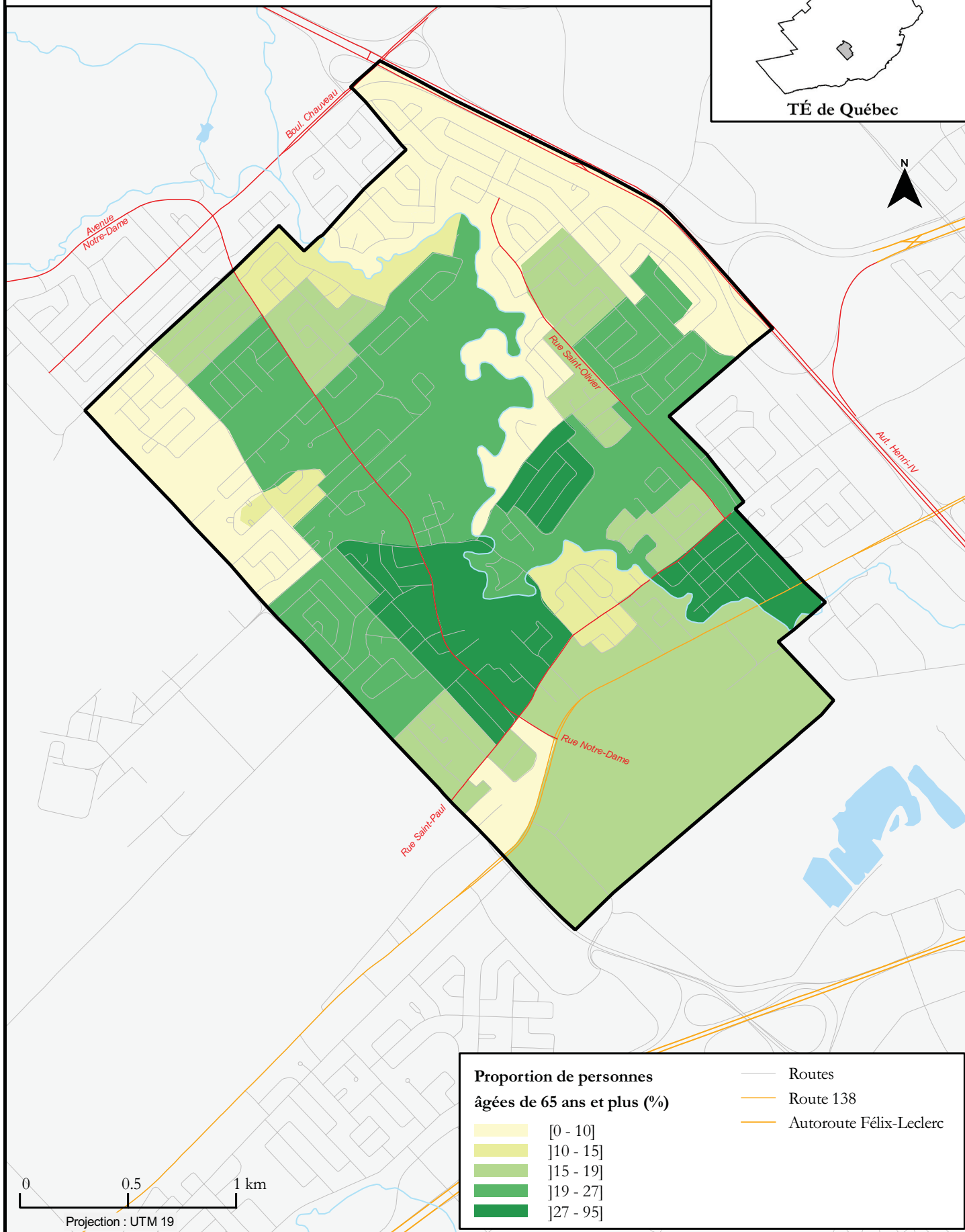
Figure 10.
Projections
de
l'évolution
de la
proportion
des
personnes
âgées de 65
ans et +,
entre 1981 et
2024,
Québec (TÉ)



Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ (2010) *Projection de la population des municipalités 2009-2024*.

Finalement, la Figure 10 montre l'évolution pour la ville de Québec, de L'Ancienne-Lorette et de Saint-Augustin-de-Desmaures, qui composent le TÉ de Québec, de 1981 à 2024. Selon les données de l'ISQ (2009), près d'une personne sur quatre (23,1%) sera âgée de 65 ans et plus à L'Ancienne-Lorette en 2024. Cela signifie qu'il y aura 3 990 personnes âgées de 65 ans en plus à ce moment-là dans la ville. (Détails à l'Annexe 3) Des trois villes du territoire équivalent, c'est la Ville de Québec qui présente la plus grande proportion de personnes âgées de 65 ans et plus. L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures connaîtront tout de même une croissance accélérée de cette proportion au cours des prochaines années.

Figure 11. Carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, Ville de L'Ancienne-Lorette



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
 Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Distribution des personnes de 65 ans et plus sur le territoire de la MRC

La carte de la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus, présentée à la figure 11 indique qu'en 2011, certains secteurs de la ville de L' Ancienne-Lorette ressortent comme présentant de fortes proportions de personnes âgées de 65 ans et plus. Dans certaines aires de diffusion, elles représentent même plus de 40 % de la population.

Les couleurs foncées qui colorent certaines aires de diffusion montrent les endroits où les personnes âgées de 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses. Ce sont les secteurs centraux, entourant l'église, de même que le secteur le plus à l'Est de la ville, près du boulevard Hamel. Il s'agit principalement du secteur du Vieux-Lorette. La présence d'habitations collectives pour aînés dans ce secteur pourrait en partie expliquer ce phénomène. À des fins de comparaison, une carte de la proportion des aînés pour l'ensemble du territoire de la Capitale-Nationale est disponible à l'Annexe 4.

Les hommes et les femmes

Dans le groupe des 65 ans et plus, les hommes sont moins nombreux que les femmes en 2011, dans le territoire équivalent de Québec (Tableau 7).

Tableau 7. Distribution des 65 ans et plus, selon le sexe, par municipalité, Québec (TÉ), en 2011

| Lieu | Total (65+) | Hommes | | | | Femmes | | | |
|--------------------------------------|-------------|-------------|----------|-----------------|-----------------|-------------|----------|-----------------|-----------------|
| | | 65 à 74 ans | 75 ans + | % H 65 ans et + | % H 75 ans et + | 65 à 74 ans | 75 ans + | % F 65 ans et + | % F 75 ans et + |
| Québec (TÉ) | 99 165 | 24 115 | 16 185 | 40,6% | 35,2% | 29 120 | 29 745 | 59,4% | 64,8% |
| Notre-Dame-des-Anges | 385 | 15 | 55 | 18,2% | 15,9% | 25 | 290 | 81,8% | 84,1% |
| Ville de L' Ancienne-Lorette | 2 935 | 830 | 450 | 43,6% | 39,5% | 965 | 690 | 56,4% | 60,5% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 1 905 | 545 | 310 | 44,9% | 36,3% | 505 | 545 | 55,1% | 63,7% |
| Ville de Québec | 93 995 | 22 735 | 15 385 | 40,6% | 35,3% | 27 645 | 28 230 | 59,4% | 64,7% |
| Arr. Beauport | 13 280 | 3 425 | 2 005 | 40,9% | 33,9% | 3 940 | 3 910 | 59,1% | 66,1% |
| Arr. Charlesbourg | 11 775 | 4 000 | 2 560 | 55,7% | 38,1% | 1 055 | 4 160 | 44,3% | 61,9% |
| Arr. La Cité-Limoilou | 21 725 | 4 485 | 3 545 | 37,0% | 31,0% | 5 805 | 7 890 | 63,0% | 69,0% |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 8 530 | 2 730 | 1 200 | 46,1% | 40,8% | 2 860 | 1 740 | 53,9% | 59,2% |
| Arr. Les Rivières | 12 565 | 3 120 | 2 005 | 40,8% | 35,8% | 3 845 | 3 595 | 59,2% | 64,2% |
| Arr. Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge | 22 430 | 4 975 | 4 065 | 40,3% | 36,9% | 6 445 | 6 945 | 59,7% | 63,1% |

Source: Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no 98-311-XCB2011026-03. Les totaux ont été calculés en additionnant le nombre d'hommes et de femmes.

Ce phénomène est le même dans la majorité des territoires de la région de la Capitale-Nationale. Seule exception à l'intérieur du territoire équivalent (TÉ) de Québec,

l'arrondissement de Charlesbourg comprend une proportion plus importante d'hommes dans le groupe des personnes âgées de 65 ans et plus; mais leur proportion décline de façon importante chez les 75 ans et plus, puisqu'ils ne forment que 38 % de ce groupe d'âge.

À L'Ancienne-Lorette, les hommes ne composent en effet que 43,6 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur présence se fait encore plus rare chez les 75 ans et plus, alors qu'ils ne représentent que 39,5 % (ou deux personnes sur cinq) de la population totale de ce groupe d'âge.

Portant un regard sur l'avenir de la répartition entre les hommes et les femmes depuis 2006 jusqu'à 2031, il est possible de voir, au Tableau 8, que la population masculine âgée de 65 ans et plus augmentera plus rapidement que la population féminine du même groupe d'âge, tant dans la Capitale-Nationale que dans le territoire équivalent de Québec.

Tableau 8. Projection de la population âgée, par sexe, Capitale-Nationale, 2006-2031

| Lieu | Hommes de 65 ans et + | | | Femmes de 65 ans et + | | |
|---------------------------|-----------------------|--------|---------------------------------|-----------------------|--------|---------------------------------|
| | 2006 | 2031 | Taux de croissance annuel moyen | 2006 | 2031 | Taux de croissance annuel moyen |
| MRC de Charlevoix | 1 092 | 2 556 | 1,035 | 1 463 | 2 720 | 1,025 |
| MRC de Charlevoix-Est | 1 294 | 2 560 | 1,028 | 1 566 | 2 785 | 1,023 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 1 641 | 4 354 | 1,040 | 1 889 | 4 283 | 1,033 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 1 171 | 3 394 | 1,043 | 1 036 | 2 882 | 1,042 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 568 | 1 187 | 1,030 | 579 | 1 077 | 1,025 |
| MRC de Portneuf | 3 515 | 8 470 | 1,036 | 4 393 | 8 806 | 1,028 |
| Québec (TÉ) | 32 459 | 75 485 | 1,034 | 49 273 | 96 459 | 1,027 |

Source: ISQ (2009a), *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Pour l'interprétation de ce tableau, il est important de noter qu'un taux supérieur à 1 indique qu'il y a une croissance démographique, et on suppose que cette croissance sera exponentielle. Par exemple, dans le territoire équivalent de Québec, le taux de croissance des hommes se situe à de 1,034. Cela signifie que la population masculine augmentera de 3,4 % par année. Après un an, il y aura 3,4 % plus d'hommes. Après deux ans, il y aura 3,4 % plus d'hommes qu'après la première année, soit un peu plus de 6,8 % de plus par rapport à la population initiale.

Ainsi, la colonne présentant le taux de croissance annuel permet de voir que la croissance de la population masculine âgée de 65 ans et plus sera plus importante que celle de la population féminine du même groupe d'âge (1,034 par rapport à 1,027).

Malgré cela, les hommes demeureront moins nombreux (75 485) que les femmes (96 459) dans ce groupe d'âge, dans le TÉ de Québec.

À l'exception de la MRC de Charlevoix-Est, tous les territoires de la Capitale-Nationale connaîtront un accroissement de la population masculine âgée de 65 ans et plus entre 2006 et 2031. Les MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré auront les augmentations les plus importantes (Tableau 8).

L'état matrimonial des aînés

En 2011, dans L'Ancienne-Lorette, la très forte majorité des hommes âgés de 65 ans et plus étaient mariés ou vivaient en union libre (80 %). La réalité des femmes du même groupe d'âge est toute autre, puisque la proportion de femmes se trouvant dans la même situation matrimoniale se situe à 50 %. Dans ce groupe d'âge, 46 % des femmes sont veuves, séparées ou divorcées, alors que c'est le cas de seulement 17 % des hommes. Trois pour cent (3 %) des hommes et cinq pour cent (5 %) des femmes de ce groupe d'âge sont célibataires (jamais légalement mariées) (Figure 12).



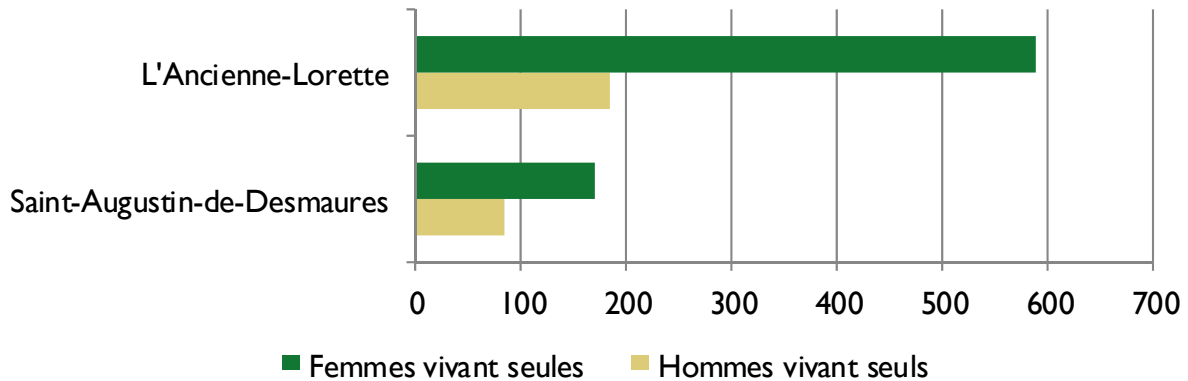
Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, État matrimonial, produit no. 98-312-XCB2011043

Les personnes seules

L'état matrimonial ne lève que partiellement le voile sur la composition des ménages, puisque les personnes ne vivant pas en union libre ainsi que les personnes célibataires ne vivent pas nécessairement seules. Les gens vivant seuls sont plus à risque de vivre de la défavorisation sociale.

En 2011, sur les 2 710 ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus de L’Ancienne-Lorette, 775 sont composés d’une personne vivant seule, soit 28 % de cette population. À titre de comparaison, cette proportion se situe à 48 % dans la ville de Québec.

Figure 13. Nombre de ménages privés composés d’une personne vivant seule, 65 ans et plus, par sexe, L’Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, 2011



Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*.

Ces personnes seules sont en grande majorité des femmes, ce qui n’étonne pas si l’on considère qu’elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d’âge. Toutefois, en regardant la proportion de personnes seules selon le sexe, à la Figure 13 et au Tableau 9, il ressort que les femmes sont non seulement plus nombreuses, mais une proportion plus élevée de femmes que d’hommes vit seule.

Le Tableau 9 présente, dans les colonnes de gauche, le nombre d’hommes et de femmes seuls pour chacune des municipalités du TÉ de Québec ainsi que des arrondissements de la ville de Québec. Les deux colonnes de droite montrent la proportion d’hommes seuls par rapport à l’ensemble des hommes du même groupe d’âge et fait de même pour les femmes. Il est ainsi possible de voir que 12,1 % des hommes âgés entre 65 et 74 ans de L’Ancienne-Lorette vivent seuls. Cette proportion se situe à 29,8 % pour les femmes du même âge.

La proportion de femmes âgées de 75 ans et plus vivant seules augmente à 54,9 %. La proportion d’hommes seuls augmente aussi avec l’âge, mais ceux-ci représentent 22,4 % de la population masculine âgée de 75 ans et plus. Ces proportions sont semblables à celles des autres secteurs géographiques du territoire équivalent de Québec. La seule exception notable est l’arrondissement La Cité–Limoilou qui accueille la plus grande proportion d’aînés des sous-divisions du TÉ Québec.

Tableau 9. Nombre et proportion d'âinés vivant seuls en ménage privé, selon le sexe et le groupe d'âge, Québec (TÉ) et arrondissements, 2011

| Lieu | Nombre d'hommes vivant seuls | | Nombre de femmes vivant seules | | Proportion* d'hommes vivant seuls (%) | | Proportion* de femmes vivant seules (%) | |
|--------------------------------------|------------------------------|---------|--------------------------------|---------|---------------------------------------|---------|---|---------|
| | 65 à 74 ans | 75 et + | 65 à 74 ans | 75 et + | 65 à 74 ans | 75 et + | 65 à 74 ans | 75 et + |
| Québec (TÉ) | 4 705 | 3 355 | 10 655 | 12 400 | 20,1 % | 24,3 % | 38,0 % | 55,7 % |
| Notre-Dame-des-Anges** | 0 | 0 | 0 | 0 | – | – | – | – |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 45 | 40 | 110 | 60 | 8,7 % | 20,5 % | 23,2 % | 29,3 % |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 100 | 85 | 280 | 310 | 12,1 % | 22,4 % | 29,8 % | 54,9 % |
| Ville de Québec | 4 560 | 3 230 | 10 270 | 12 030 | 20,6 % | 24,4 % | 38,6 % | 55,9 % |
| Arr. Beauport | 530 | 320 | 1 285 | 1 230 | 16,3 % | 19,6 % | 35,2 % | 50,0 % |
| Arr. Charlesbourg | 625 | 495 | 1 565 | 1 730 | 15,9 % | 21,0 % | 33,1 % | 51,6 % |
| Arr. La Cité–Limoilou | 1 765 | 1 100 | 2 985 | 4 080 | 41,4 % | 37,1 % | 54,6 % | 66,4 % |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 365 | 220 | 825 | 580 | 13,8 % | 21,1 % | 28,8 % | 42,8 % |
| Arr. Les Rivières | 475 | 425 | 1 340 | 1 545 | 15,9 % | 24,1 % | 36,2 % | 55,6 % |
| Arr. Ste-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 795 | 730 | 2 360 | 2 885 | 16,4 % | 21,2 % | 37,7 % | 54,3 % |

* Les proportions de ce tableau sont calculées selon le modèle suivant : Nombre d'hommes de 65-74 ans vivant seuls / Nombre d'hommes de 65-74 ans.

** Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Source : Pour les villes de Saint-Augustin et de L'Ancienne-Lorette et pour Québec (TÉ) : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-312-XCB2011031; Pour les arrondissements de la ville de Québec : Ville de Québec (2011), Base de données *LdrProfil11-ARR_2011*.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION

- La ville de L'Ancienne-Lorette est un exemple des premiers déploiements de l'étalement urbain au milieu du 20^e siècle qui est modelé par la présence de nombreux axes routiers importants et par sa position d'enclave de la ville de Québec.
- Les trois communautés locales présentes sur son territoire révèlent le fort sentiment d'appartenance des résidents pour leur ville. « Les ancrages sont forts. » (Informateur clé, 2013)
- La population totale de L'Ancienne-Lorette a légèrement augmenté de 2006 à 2011.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- La densité de la population de la ville se situe à 2 195 habitants/km². Dans certains secteurs, elle se situe aux environs de 5 000 habitants/km².
- Le portrait sur la défavorisation produit par le CSSS de la Vieille-Capitale montre que L’Ancienne-Lorette présente une diversité socio-économique importante et que l’ensemble du spectre de défavorisation est présent dans la ville.
- Les quartiers centraux, dans la zone entourant l’église dans le secteur Vieille-Lorette présentent des signes de vulnérabilité, alors que la zone la moins défavorisée se situe dans le secteur de la communauté locale à l’Est de la rivière Lorette. La ville de L’Ancienne-Lorette présente certaines disparités quant aux conditions de vie des résidents de ses trois communautés locales.
- Le phénomène du vieillissement de la population est vécu de façon semblable dans la ville de L’Ancienne-Lorette qu’à l’échelle de la province. Alors qu’au Québec, 7,1 % de la population est âgée de 75 ans et plus, dans L’Ancienne-Lorette, cette proportion se situe à 6,8 %, et dans la ville de Québec ce groupe d’âge représente 8,3 % de la population.
- Dans la ville de L’Ancienne-Lorette, le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus a connu une hausse importante entre 2006 et 2011. Elles étaient 1 050 personnes de plus en 2011 qu’en 2006 dans ce groupe d’âge; leur proportion est ainsi passée de 11,3 % à 17,4 % au cours de cette période.
- L’âge médian dans le territoire de Québec (TÉ) – dont L’Ancienne-Lorette fait partie – était un peu plus élevé que dans l’ensemble du Québec en 2006 (42 ans par rapport à 40,5 ans). Cet écart aura tendance à augmenter avec le temps, puisque selon les données de perspectives de l’ISQ, l’âge médian se situera à 47,7 ans dans le Québec (TÉ) et à 45,2 ans au Québec. L’âge médian de L’Ancienne-Lorette était de 45 ans en 2011.
- La courbe de croissance de la proportion des personnes de 75 ans et plus dans le TÉ de Québec montre qu’il y aura, en 2024, 12 % de la population dans ce segment de la population. Les aînés de L’Ancienne-Lorette représenteront, pour leur part, 23 % de la population totale la même année – une proportion légèrement moins élevée que dans la ville de Québec (26 %).
- Les zones où les personnes âgées de 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à L’Ancienne-Lorette sont les zones centrales, entourant l’église, de même que dans le secteur le plus à l’Est de la ville, près du boulevard Hamel.
- À L’Ancienne-Lorette, les hommes composent 43,6 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur présence se fait un peu plus rare parmi les personnes âgées de 75 ans et plus (39,5 %).
- Le nombre d’hommes âgés de 65 ans et plus augmente plus rapidement que celui des femmes, et ce, à la grandeur du territoire de la Capitale-Nationale.

POINT SAILLANTS – LA POPULATION (SUITE)

- Parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, il y a proportionnellement beaucoup plus de femmes veuves, divorcées et séparées (46 %) que d'hommes (17 %) dans cette situation. Les hommes de la ville sont en très grande majorité mariés ou en union libre (80 %), alors que la proportion des femmes dans cette situation est de 50 %.
- En 2011 dans L'Ancienne-Lorette, 28 % des personnes âgées de 65 ans et plus vivent seule.
- Ces personnes seules sont en grande majorité des femmes, ce qui n'étonne pas si l'on considère qu'elles sont généralement plus nombreuses dans cette tranche d'âge. Les hommes âgés entre 65 et 74 ans vivent seuls dans 12 % des cas, alors que cette proportion se situe à 30 % pour les femmes du même âge. Ces proportions montent à 22 % chez les hommes et de 55 % chez les femmes âgées de 75 ans et plus.

2. LES HABITATIONS DES AÎNÉS

Les habitations où vivent les individus contribuent à la sécurité, à la santé et au sentiment de bien-être vécu par ces personnes. Il est donc important de comprendre dans quel type d'habitation les personnes âgées vivent, afin de pouvoir identifier la nature des défis que ces habitations peuvent représenter pour l'amélioration de ces conditions (sécurité, santé, bien-être).

Dans le but de comprendre les différents contextes d'habitation des personnes âgées, ce chapitre définit d'abord les concepts de ménages privés et de ménages collectifs. Il sera question de la distribution des ménages privés composés d'aînés selon le type de construction résidentielle. Un regard sera porté sur les habitations collectives pour aînés puis, le document présentera des données spécifiques à la ville de L'Ancienne-Lorette concernant la disponibilité des habitations pour les personnes de 65 ans et plus, leur accessibilité économique et leur acceptabilité.

2.1 MÉNAGES PRIVÉS ET MÉNAGES COLLECTIFS

Dans ce projet, une attention particulière a été portée aux aînés vivant au sein de **ménages privés** (y compris ceux résidant dans une habitation collective), qui représentent au Québec, selon Statistique Canada, 90 % des personnes de 65 ans et plus.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement.

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. (Statistique Canada, 2013)

En 2011, la Capitale-Nationale comptait 700 616 personnes, dont 682 120 vivaient dans des ménages privés. Dans le contexte de ce portrait, la réalité des aînés vivant en *ménage collectif*, comme ceux résidant en CHSLD, ne sera pas abordée, puisque qu'elle diffère grandement de celle des personnes vivant en ménage privé. Les CHSLD seront toutefois positionnés sur la carte des services de santé, services sociaux et des organismes de soutien à domicile (Figure 27).

Précisons d'abord qu'une personne fait partie d'un *ménage collectif* lorsqu'elle habite dans un *logement collectif*, c'est-à-dire un établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel. Cela comprend : les résidences pour personnes âgées, les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. (Statistique Canada, 2011a) Selon les données publiées par Statistique Canada, 128 680 personnes âgées de 65 ans et plus vivent en ménage collectif au Québec, c'est-à-dire qu'elles habitent dans un logement collectif, ce qui représente 10 % de ce groupe d'âge.

Tableau 10. Répartition des personnes de 65 ans et plus en ménage collectif selon le type de logement, le groupe d'âge et le sexe, ensemble du Québec, 2011

| Type de logement | Total, 65 ans et + | Total de la population âgée de 65 ans et plus dans les logements collectifs | | | |
|--|--------------------------|--|---------------|---------------|----------------|
| | | Hommes | Femmes | 65-74 ans | 75 et + |
| Établissements de soins de santé et établissements connexes | 1 18 260 | 33 750 | 84 520 | 15 625 | 102 635 |
| <i>Hôpitaux généraux et spécialisés</i> | 1 750 | 675 | 1 075 | 360 | 1 390 |
| <i>Établissements de soins infirmiers, hôpitaux pour personnes souffrant de maladies chroniques et hôpitaux de soins de longue durée</i> | 57 205 | 16 140 | 41 070 | 6 830 | 50 375 |
| <i>Résidences pour personnes âgées (voir encadré)</i> | 55 880 | 15 495 | 40 385 | 6 675 | 49 205 |
| <i>Foyers collectifs ou établissements pour handicapés physiques et centres de traitement</i> | 1 325 | 490 | 835 | 465 | 860 |
| <i>Foyers collectifs ou institutions pour personnes ayant une déficience psychiatrique ou développementale</i> | 2 080 | 930 | 1 150 | 1 290 | 790 |
| Établissements correctionnels et établissements pénitentiaires | 175 | 155 | 10 | 140 | 35 |
| Refuges | 85 | 60 | 25 | 70 | 15 |
| Foyers collectifs pour enfants et adolescents | 10 | 5 | 0 | 10 | 0 |
| Logements collectifs offrant des services | 1 740 | 1 060 | 680 | 1 230 | 510 |
| <i>Maisons de chambres et pensions</i> | 480 | 345 | 135 | 340 | 140 |
| <i>Hôtels, motels et autres établissements offrant des services d'hébergement temporaire</i> | 695 | 375 | 310 | 435 | 260 |
| <i>Autres logements collectifs offrant des services</i> | 575 | 330 | 240 | 455 | 120 |
| Établissements religieux | 8 500 | 1 800 | 6 690 | 1 980 | 6 520 |
| Colonies huttérites | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Autres | 105 | 55 | 45 | 75 | 30 |
| Total | 1 28 860 | 36 875 | 91 985 | 19 135 | 109 725 |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011024.

La majorité des personnes vivant en ménage collectif (Tableau 10) habitent dans des établissements de soins de longue durée ou des résidences pour personnes âgées (voir encadré ci-dessous). De plus, 85 % de ces aînés sont âgés de 75 ans et plus.

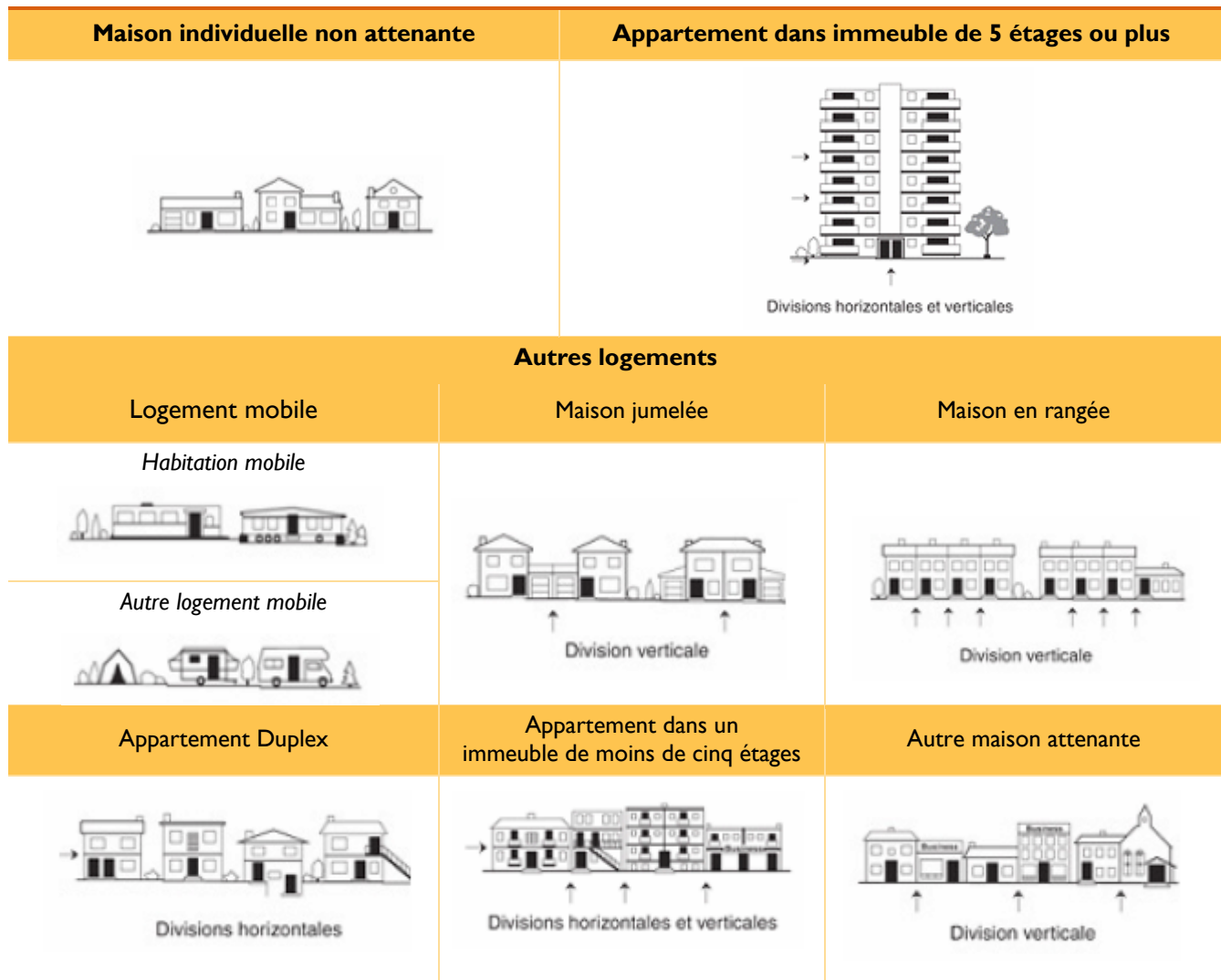
Il est important de souligner que les « résidences pour personnes âgées », telles que définies par Statistique Canada, ne correspondent pas nécessairement aux « résidences privées pour aînés », telles que définies par la Loi sur la Santé et les services sociaux du Québec (v.f. *Les résidences privées pour aînés (RPA)*, section 2.3).

Statistique Canada définit les **résidences pour personnes âgées** comme étant des établissements qui offrent des services de soutien et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes ; et les **établissements de soins infirmiers** comme étant des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. (Surveillance permanente de l'état de santé, accès à des soins infirmiers 24 /24, 7/7). Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. (Source : Statistique Canada, 2013 – Voir le **Lexique** pour définition plus détaillée.)

2.2 TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE DES MÉNAGES PRIVÉS D'ÂÎNÉS

Ce chapitre traite des types de construction résidentielle qu'habitent les ménages privés formés par des personnes âgées de 65 ans et plus. Afin de s'y retrouver, la Figure 14 présente la classification des constructions résidentielles des ménages privés, telles qu'illustrées par Statistique Canada. Cette classification sera utilisée tout au long de ce chapitre pour décrire les habitations des aînés.

Figure 14. Classification des types de construction, Statistique Canada, 2011



Source : Statistique Canada (2011b), *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011.*

Le vieillissement peut être associé à des changements dans l'état de santé et les capacités de la personne. La diminution de la mobilité, chez certaines personnes,

influence le type de construction et de logement dans lequel elles peuvent vivre. Avec le temps, certains types de logement deviennent de moins en moins appropriés, ce qui

Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

engendre la nécessité de modifier le logement ou de déménager.

Les maisons individuelles non attenantes offrent généralement un bon potentiel de requalification et d'adaptation. Par exemple, il est parfois possible de les adapter aux besoins changeants des propriétaires, en

ajoutant des rampes d'accès. Toutefois, l'entretien de la maison et du terrain peut engendrer des contraintes parfois trop importantes pour garantir le maintien dans ce type d'habitation.

Quant aux immeubles de moins de 5 étages, ils recèlent leur part de difficulté, puisque nombre d'entre eux ne possèdent pas d'ascenseurs. Cet obstacle est aussi présent lorsqu'il est question d'accéder au deuxième étage des duplex. Les duplex et les jumelés peuvent être transformés en habitations intergénérationnelles. Ils peuvent donc offrir à un aidant la possibilité de s'installer dans un des deux logements, assurant ainsi la proximité de l'accompagnement. Dans les tableaux suivants, la catégorie logement mobile comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles.

Le Tableau 11 présente la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus en ménage privé qui résident dans les différents types de construction résidentielle dans la région de la Capitale-Nationale (03), c'est-à-dire dans les six MRC ainsi que dans le *territoire équivalent de Québec (TÉ)*. Territoire beaucoup plus urbain et densément peuplé que les MRC de la région de la Capitale-Nationale, c'est sur le territoire équivalent de Québec que se trouve la plus petite proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle, soit 35,9 %. Ce pourcentage est nettement en-deçà de la proportion d'aînés vivant dans une maison individuelle dans les MRC avoisinantes qui se situe de 69,3 % (MRC de Charlevoix-Est) à 89,4 % (MRC de L'Île-d'Orléans) de cette population. En contrepartie, un peu plus de la moitié des aînés du TÉ de Québec (50,6 %) habite dans un appartement : 35 % habitent un immeuble de moins de 5 étages et 15,6 % un immeuble de 5 étages ou plus.

Tableau 11. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, Capitale-Nationale, 2011

| Lieu | Total (N) | Maison individuelle | Appartement immeuble de 5 étages ou plus | Logement mobile | Jumelé | Maison en rangée | Duplex | Appartement immeuble moins de 5 étages | Autre maison |
|---------------------------|-----------|---------------------|--|-----------------|--------|------------------|--------|--|--------------|
| Ensemble du Québec | 1 128 820 | 49,4 % | 8,7 % | 0,7 % | 4,2 % | 2,0 % | 8,3 % | 26,2 % | 0,4 % |
| MRC de Charlevoix | 2 810 | 74,8 % | 0 % | 1,1 % | 4,7 % | 0,4 % | 9,1 % | 9,3 % | 0,7 % |
| MRC de Charlevoix-Est | 3 125 | 69,3 % | 0 % | 0,5 % | 4,0 % | 0,2 % | 10,1 % | 15,6 % | 0,3 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 3 760 | 69,7 % | 0 % | 3,9 % | 5,1 % | 0,4 % | 10,5 % | 10,2 % | 0,3 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 2 740 | 86,6 % | 0 % | 2,4 % | 2,7 % | 1,3 | 2,4 % | 4,7 % | 0 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 335 | 89,4 % | 0,4 % | 0 % | 3,4 % | 0 % | 4,5 % | 1,9 % | 0,4 % |
| MRC de Portneuf | 8 340 | 76,6 % | 0,1 % | 0,5 % | 4,1 % | 0,2 % | 8,5 % | 9,5 % | 0,4 % |
| Québec (TÉ) | 87 540 | 35,9 % | 15,6 % | 0,4 % | 3,7 % | 1,7 % | 7,2 % | 35,0 % | 0,5 % |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.



Il est important de se rappeler que Statistique Canada arrondit les données à 0 ou à 5 afin de préserver la confidentialité. Cette procédure signifie que les données ne présentent pas toujours le nombre exact de personnes dans chaque catégorie. Cette déformation peut avoir un impact particulièrement grand lorsqu'il est question de petits nombres.

Le Tableau 12 présente la répartition des types de constructions résidentielles pour les personnes âgées de 65 ans et plus du territoire équivalent de Québec. L'analyse des données permet de voir que 61,7 % des personnes de 65 ans et plus vivent dans une maison individuelle à L'Ancienne-Lorette. Une proportion importante (25 %) des personnes du même groupe d'âge vit dans un appartement situé dans un immeuble de moins de cinq étages. Cette réalité soulève plusieurs enjeux concernant la capacité d'aménager les logements aux besoins changeants d'une population vieillissante afin de contribuer au maintien de leur autonomie.

Aucune personne âgée de 65 ans et plus vivant en ménage privé habite dans un immeuble de cinq étages ou plus. Cette absence n'est pas due à une réglementation de la ville; il s'agirait davantage, selon un informateur clé, d'un effet du marché immobilier. Il est vrai que la ville doit respecter certaines servitudes aériennes concernant l'aéroport Jean-Lesage, mais cela n'affecterait pas, à son avis, la présence ou l'absence de ce type d'habitation.

Tableau 12. Répartition en pourcentage des personnes selon le type de construction résidentielle, population de 65 ans et plus, en ménage privé, Québec (TÉ), 2011

| Lieu | Total (N) | Maison individuelle | Appart. immeuble de 5 étages ou + | Log. Mobile | Jumelé | Maison en rangée | Duplex | Appart. immeuble moins de 5 étages | Autre maison |
|--------------------------------------|-----------|---------------------|-----------------------------------|-------------|--------|------------------|--------|------------------------------------|--------------|
| Québec (TÉ) | 87 535 | 35,9% | 15,6% | 0,4% | 3,7% | 1,7% | 7,2% | 35,0% | 0,5% |
| Notre-Dame-des-Anges* | 0 | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 2 705 | 61,7% | 0,0% | 0,2% | 5,1% | 0,6% | 7,2% | 25,0% | 0,4% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 1 375 | 76,5% | 3,3% | 0,4% | 5,2% | 0,4% | 4,0% | 9,9% | 0,4% |
| Ville de Québec | 83 445 | 34,4% | 16,3% | 0,4% | 3,7% | 1,8% | 7,3% | 35,7% | 0,5% |
| Arr. Beauport | 11 080 | 43,9% | 6,8% | 0,2% | 3,3% | 0,4% | 13,1% | 31,8% | 0,5% |
| Arr. Charlesbourg | 14 280 | 47,8% | 9,9% | 0,5% | 3,6% | 1,1% | 6,1% | 30,8% | 0,1% |
| Arr. La Cité–Limoilou | 18 895 | 5,4% | 31,0% | 0,1% | 0,7% | 0,8% | 9,2% | 51,8% | 1,1% |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 7 870 | 63,5% | 0,5% | 1,5% | 6,4% | 1,9% | 8,1% | 17,9% | 0,1% |
| Arr. Les Rivières | 11 380 | 27,0% | 5,7% | 0,0% | 6,4% | 4,4% | 7,1% | 49,2% | 0,3% |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery – Cap-Rouge | 18 895 | 40,1% | 24,3% | 0,7% | 4,1% | 2,4% | 2,8% | 25,2% | 0,4% |

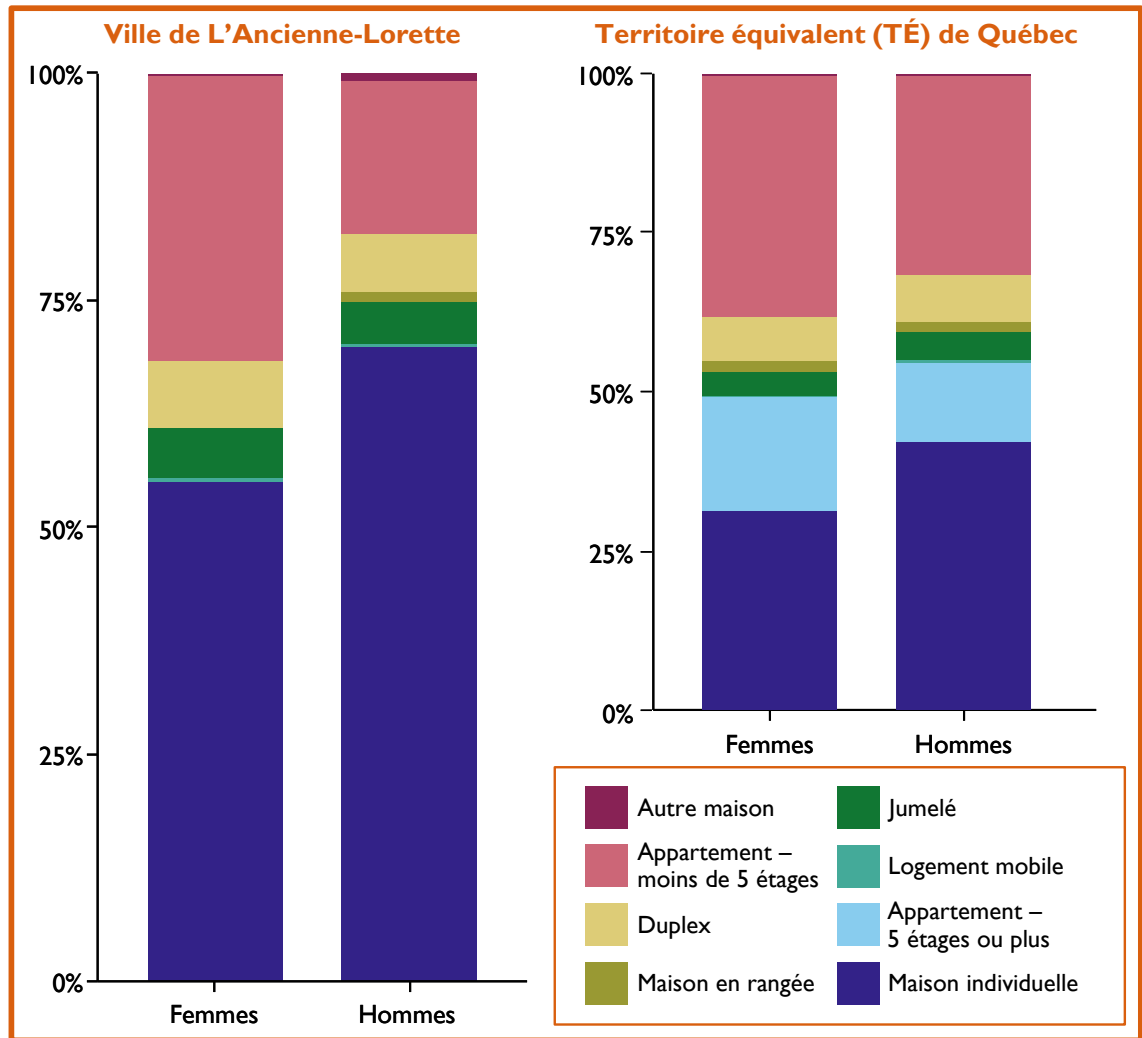
* Statistique Canada indique qu'il n'y a pas de ménage privé dans la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges.

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs IVPSA.

La Figure 15 présente la répartition des personnes de 65 ans et plus selon le sexe et le type de construction résidentielle qu'elles occupent, à L'Ancienne-Lorette (colonnes de gauche) et sur le territoire équivalent (TÉ) de Québec (colonnes de droite). Alors que les différences entre les hommes et les femmes sont peu importantes dans Québec (TÉ), il en va tout autrement à L'Ancienne-Lorette.

Cette figure montre que les femmes (55 %) sont beaucoup moins nombreuses que les hommes (70 %) à vivre dans des maisons individuelles. Elles sont toutefois plus nombreuses (31 %) à vivre dans des appartements situés dans des immeubles de moins de 5 étages que les hommes (17 %). D'autre part, à L'Ancienne-Lorette, un pourcentage similaire d'hommes et de femmes habite dans un jumelé (5 % et 6 %, respectivement) ou dans un duplex (6 % et 7 %, respectivement). (Données complètes à l'Annexe 7).

Figure 15. Types de construction résidentielle des personnes de 65 ans et plus, en ménage privé, selon le sexe, Ville de L’Ancienne-Lorette et territoire équivalent (TÉ) de Québec

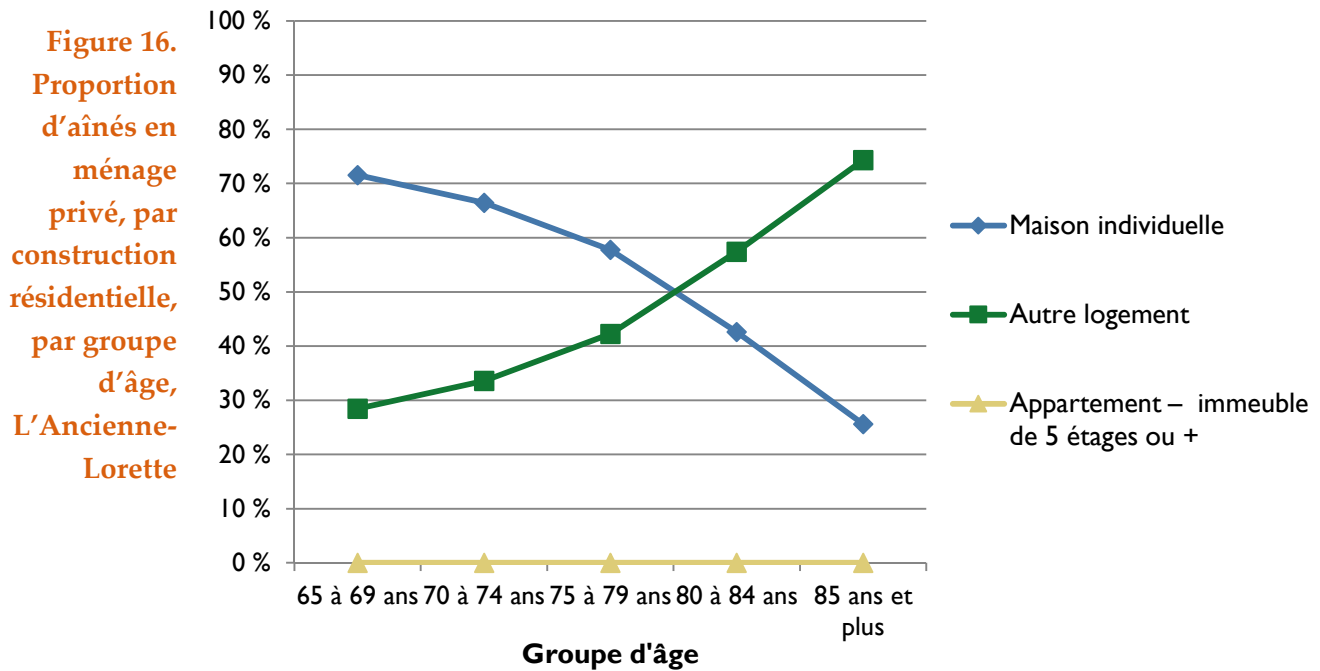


Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, no. 98-313-XCB2011029, calculs IVPSA.

Dans le but de mieux comprendre dans quel type de construction les personnes de 65 ans et plus habitent, et comment cette répartition varie avec l’âge, la Figure 16 présente la variation de la proportion d’ânés habitant trois types de construction résidentielle, pour chaque tranche de cinq ans. Comme cette figure le suggère, les « autres logements » demeurent le type privilégié de construction résidentielle pour les ânés de L’Ancienne-Lorette : 72 % des personnes âgées entre 65 et 69 ans y vivent.

Il est intéressant de noter qu’en prenant de l’âge, les ânés des ménages privés sont de plus en plus susceptibles de vivre dans un autre type de construction. En effet, la proportion de personnes âgées vivant dans ce type d’habitation passe de 28 % chez les personnes âgées de 65 à 69 ans pour atteindre 74 % chez les personnes âgées de 85 ans

et plus. L'Annexe 6 donne le détail de la répartition des types de construction résidentielle par groupe d'âge pour les personnes âgées de 65 ans et plus.



Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no. 98-313-XCB2011029, calculs de l'IVPSA.

En regardant le nombre de personnes que ces pourcentages représentent, on note qu'à L'Ancienne-Lorette, 2 705 personnes âgées de 65 ans et plus vivent dans une maison

Autre logement: cette catégorie inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

individuelle. Les 1 045 personnes habitant dans un autre type d'habitations se répartissent comme suit : 680 habitent un appartement d'un immeuble de moins de cinq étages, 195 dans un duplex, 140 dans un jumelé.

Analysant le groupe de 945 personnes âgées de 75 ans et plus vivant en ménage privé, on remarque que 445 demeurent dans des maisons individuelles, 385 dans un appartement d'un immeuble de moins de 5 étages, 80 dans un duplex et 30 dans un

jumelé. (L'Annexe 5 montre la proportion de femmes selon le type de construction et l'Annexe 7 présente la distribution des personnes de 65 ans et plus par type de construction résidentielle et selon le sexe pour les villes et arrondissements du territoire équivalent de Québec).

2.3 HABITATIONS COLLECTIVES POUR LES AÎNÉS, UN SURVOL

Dans le présent rapport, l'expression « habitations collectives » désigne un ensemble bien précis de logements qui comprennent : les habitations à loyer modique (HLM) gérées par les offices d'habitation (OH), qu'ils soient municipaux (OMH) ou régionaux; les organismes à but non lucratif (OBNL) d'habitation; les coopératives d'habitation; ainsi que les résidences privées pour aînés (RPA). Parmi ces habitations collectives, trois sont regroupées sous le nom de « logement social et communautaire » soit les HLM, les OBNL et les coopératives d'habitation. Ce chapitre traite de l'ensemble des habitations collectives.

Le logement social et communautaire : HLM, OBNL et coopératives d'habitation

Dans le secteur du logement social, une enquête menée en 2007 par le Réseau québécois des OSBL d'habitation auprès d'OSBL/OBNL d'habitation du Québec (Ducharme, 2007) a dénombré un total de 119 500 unités locatives de cette catégorie dans l'ensemble du Québec. Ces logements visent à répondre aux besoins en hébergement de personnes à revenus modestes qui pourraient avoir des difficultés à se loger sur le marché privé.

L'expression **unité locative** est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre.

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) a constaté dans une enquête menée auprès des résidents de coopératives d'habitations, que le revenu moyen des personnes de 65 ans et plus est passé de 17 096 \$ à 25 210 \$ entre 1995 et 2011. Malgré la hausse, les ménages composés de personnes âgées vivent généralement avec des revenus moins élevés que ceux de la moyenne des résidents de coopératives, celle-ci se situant à 29 078 \$ en 2011. La CQCH notait que les données de 2011 montraient que le revenu moyen pour la région de la Capitale-Nationale avait dépassé celui de la région de Montréal (28 885 \$) et atteignait 31 056 \$ (CQCH, 2013).

« Le logement social et communautaire correspond à une formule de propriété collective qui a une mission sociale et ne poursuit aucune finalité de profit. Ses gestionnaires sont les offices d'habitation, les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives d'habitation (COOP). » (MSSS-SHQ 2007)

Enfin, à la tendance au vieillissement s'ajoute la diminution de la taille des ménages. Autrement dit, les ménages sont de plus en plus souvent composés de deux personnes ou moins. Cette tendance pourrait favoriser une inadéquation entre l'offre de logement social et la demande pour ce type de logement. Puisque le nombre d'aînés augmente et qu'ils vivent dans des ménages composés de moins d'individus, cela pourrait nécessiter un plus grand nombre de logements de plus petite taille (studio, logements à une chambre) pour

répondre à leurs besoins. Selon les dernières données disponibles, il y avait 63 000 unités locatives offertes dans les HLM, 31 500 dans des OBNL d'habitation, et 25 000 unités dans des coopératives dans l'ensemble du Québec (Ducharme, 2007).

HLM Selon le lexique de la SHQ, un HLM est un « logement subventionné par l'État et destiné aux ménages à faible revenu. » (SHQ, 2013b) Les HLM représentent 52,7 % des unités locatives offertes par le secteur du logement social. Les ménages qui vivent dans les HLM ont souvent (87 %) un revenu annuel total de moins de 20 000 \$ et ce revenu

AccèsLogis Québec est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles ayant des besoins particuliers. (SHQ, 2013a)

Logement abordable Québec. Les habitations de ce programme sont destinées à une clientèle à revenu modéré; elles sont offertes en priorité aux locataires d'un HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. (OMHM, 2013) (Voir Lexique pour détails)

provient généralement de prestations gouvernementales (42,5 %) ou de pensions (31,2 %) (ROHQ, 2013).

Notons qu'il existe deux catégories d'HLM, certains offrent des unités de logement destinées aux aînés et alors que d'autres sont de type familial. Les unités destinées aux aînés représentent 52,3 % du parc de logements en HLM. Toutes clientèles confondues, les personnes qui habitent ces logements y vivent majoritairement seules.

Il n'y a pas eu de construction de nouveaux HLM depuis 1994, lorsque le gouvernement fédéral s'est retiré du programme (<http://flhlmq.com/livre/les-hlm-au-qu%C3%A9bec>). Les offices municipaux d'habitation développent du logement collectif grâce aux programmes *AccèsLogis* et *Logement abordable Québec* (Voir Lexique).

OBNL Les organismes à but non lucratif (OBNL) ou sans but lucratif (OSBL) sont des « regroupements de personnes bénévoles qui ont à cœur le développement du logement pour les personnes à revenu faible ou moyen. Il n'est pas nécessaire d'occuper un logement pour être membre de l'organisme. » (SHQ, 2013b) Près de la moitié (47 %) des OBNL ciblent une population âgée de 65 ans et plus (Ducharme, 2007) et offrent 16 213 logements en location. Tout comme la clientèle habitant dans les HLM, les résidents des OBNL sont nombreux (83%) à disposer d'un revenu annuel inférieur à 20 000 \$. Le résident moyen est une femme (63%), âgée, et disposant de faibles revenus (Ducharme, 2007). Cinquante-cinq pour cent (55 %) des résidents des OBNL ciblant les aînés sont âgés de 75 ans et plus.

Dans cette catégorie d'habitation, le tiers des OBNL offrent des services et des soins personnels, comme de l'aide domestique, des soins personnels ou des services infirmiers. Les deux tiers offrent du soutien communautaire.

Coopératives La coopérative d'habitation (COOP) est une « association légale formée dans le but d'offrir à ses membres les meilleures conditions possibles de logement au moindre coût. Les résidents des coopératives sont donc des membres qui ont une voix et un droit de vote dans les décisions touchant leur logement. » (SHQ, 2013b) En 2012, l'âge moyen des résidents de coopératives s'élève à 54 ans (Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH], 2013), alors qu'il n'était que de 47 ans en 1996 et de 52 ans en 2007. Au cours des 25 dernières années, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a doublé dans les coopératives, passant de 13 % à 28 % entre 1987 et 2012. La CQCH note d'ailleurs qu'en 2012, « près d'un répondant sur 10 (9,9 %) est âgé de 75 ans et plus. » (CQCH, 2013)

Alors que 45% des personnes habitant des coopératives sont des travailleurs salariés, les personnes retraitées représentent 33 % des locataires. Les projets coopératifs bénéficient généralement de l'apport financier des gouvernements (fédéral, provincial, municipal). Dans son enquête, la CQCH a remarqué que la majorité des répondants (58%) habitaient dans des coopératives financées par des programmes fédéraux. Toutefois, cela constitue une diminution importante par rapport à 2007, alors que la proportion était de 68%. « Cet écart s'explique en grande partie par l'apport récent de nouveaux logements financés dans le cadre des programmes *AccèsLogis Québec* (ALQ) (SHQ, 2013a) et *Logement abordable Québec* (LAQ) (Voir Lexique). Ainsi, la proportion des répondants provenant de coopératives financées par le programme ALQ a progressé de plus de 60 % (18 % en 2012 contre 11 % en 2007) par rapport à 2007. » (CQCH, 2013)

Les ménages coopératifs peuvent recourir à diverses sources de soutien financier. En 2012, « un peu moins du tiers des ménages coopératifs québécois bénéficie d'une aide au loyer. Depuis 1996, une baisse continue de la proportion des ménages subventionnés a été observée. » (CQCH, 2013) Le revenu moyen des ménages coopératifs a progressé en 2011, se situant à près de 30 000 \$, mais il demeure nettement en dessous de la moyenne québécoise; près du quart des ménages avaient un revenu en dessous de 15 000 \$.

« Près de 80 % des ménages coopératifs comptent deux personnes ou moins en 2012. » (CQCH, 2013) L'enquête de la CQCH (2013) révèle un accroissement important de la proportion de ménages composés d'une seule personne dans les coopératives d'habitation puisque celle-ci a grimpé de 23% à 47 %, entre 1987 et 2012. La CQCH rappelle, à des fins comparatives, que les personnes seules représentaient 32,2 % des ménages québécois en 2011. Ce phénomène est particulièrement important pour la population féminine, puisque 52 % des femmes vivent seules dans leur logement, alors que cette proportion est de 37 % pour les hommes (CQCH 2013).

Les résidences privées pour aînés (RPA)

Selon la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (LSSS, L.R.Q., chapitre S-4.2), une résidence privée pour aînés est :

« Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. »

Ces résidences appartiennent à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- « 1° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs;
- « 2° la catégorie des résidences privées pour aînés dont les services sont destinés à des *personnes âgées semi-autonomes*, laquelle inclut toute résidence où sont offerts, en outre de la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes : services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs; et parmi lesquels au moins un des services offerts appartient à la catégorie des services d'assistance personnelle ou à la catégorie des soins infirmiers. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

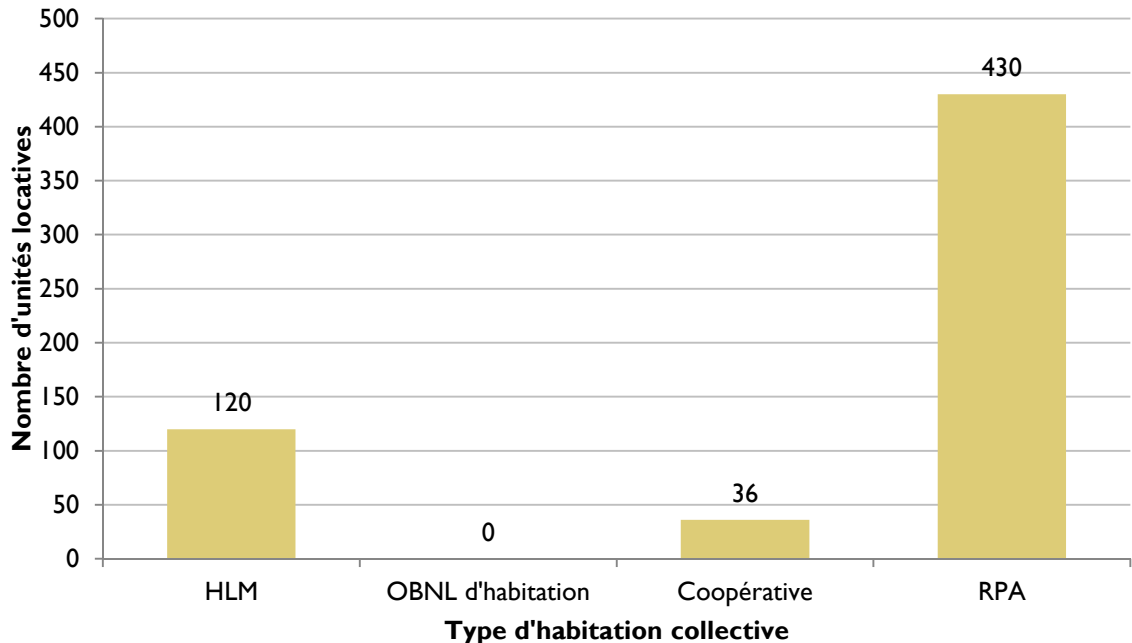
Le dénombrement des RPA pour l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale est basé sur les données contenues dans le Registre des résidences privées pour aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS, 2013) en mai 2013 et mise à jour au cours de l'automne 2013.

Lorsqu'une résidence est « certifiée » c'est qu'elle est conforme au *Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence privée pour aînés* et a été reconnu comme tel par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Un registre des résidences privées pour aînés a été mis en ligne par le MSSS.

Les habitations collectives pour aînés dans L’Ancienne-Lorette

Dans la Capitale-Nationale, les habitations collectives privées et publiques destinées aux aînés sont majoritairement situées dans les limites de la Ville de Québec. La quasi-totalité des coopératives d’habitations est située en milieu urbain. Les résidences privées pour aînés (RPA) sont le type d’habitation collective le plus répandu, représentant 47,1 % de l’offre de logement dans les habitations collectives pour aînés de la région de la Capitale-Nationale.

Figure 17.
Nombre
d’unités
locatives
dans des
habitations
collectives
pour aînés,
par type
d’habitation,
L’Ancienne-
Lorette



Sources : Données compilées par l’IVPSA (2013).

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, 532 habitations collectives pour aînés ont été répertoriées, dont 422 sont situées à l’intérieur des limites de la Ville de Québec. L’Ancienne-Lorette accueille, quant à elle, 11 habitations collectives pour aînés, offrant 586 unités locatives, ce qui représente 2,4 % de l’offre totale pour ce type d’appartement dans la Capitale-Nationale (24 123 unités).

La Figure 17 illustre la distribution de ces unités locatives destinées aux aînés sur le territoire de L’Ancienne-Lorette selon le type d’habitation collective (Inventaire à l’Annexe 8). Un peu plus de 73 % des unités locatives disponibles à L’Ancienne-Lorette sont offertes dans des RPA, alors que 20 % sont offertes en HLM et 6 % en coopérative. Il n’y a pas d’OBNL d’habitation sur le territoire de la ville de L’Ancienne-Lorette. « On trouve plusieurs complexes d’habitations à logements, concentrés principalement dans une aire de diffusion. Par contre, il y a très peu de logement social, si ce n’est un HLM pour personnes âgées. » (CSSS-VC, 2011 : 255) Les cinq HLM de la rue des Pionniers sont en effet parfois perçues comme faisant partie d’un même complexe d’habitations. Un informateur clé mentionnait que L’Ancienne-Lorette était généralement bien

desservie en termes d'habitation collective, mais qu'il manquait peut-être une RPA avec services sur le territoire de la ville. (Informateur clé, 2013)

Tableau 13. Nombre d'habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, Capitale-Nationale

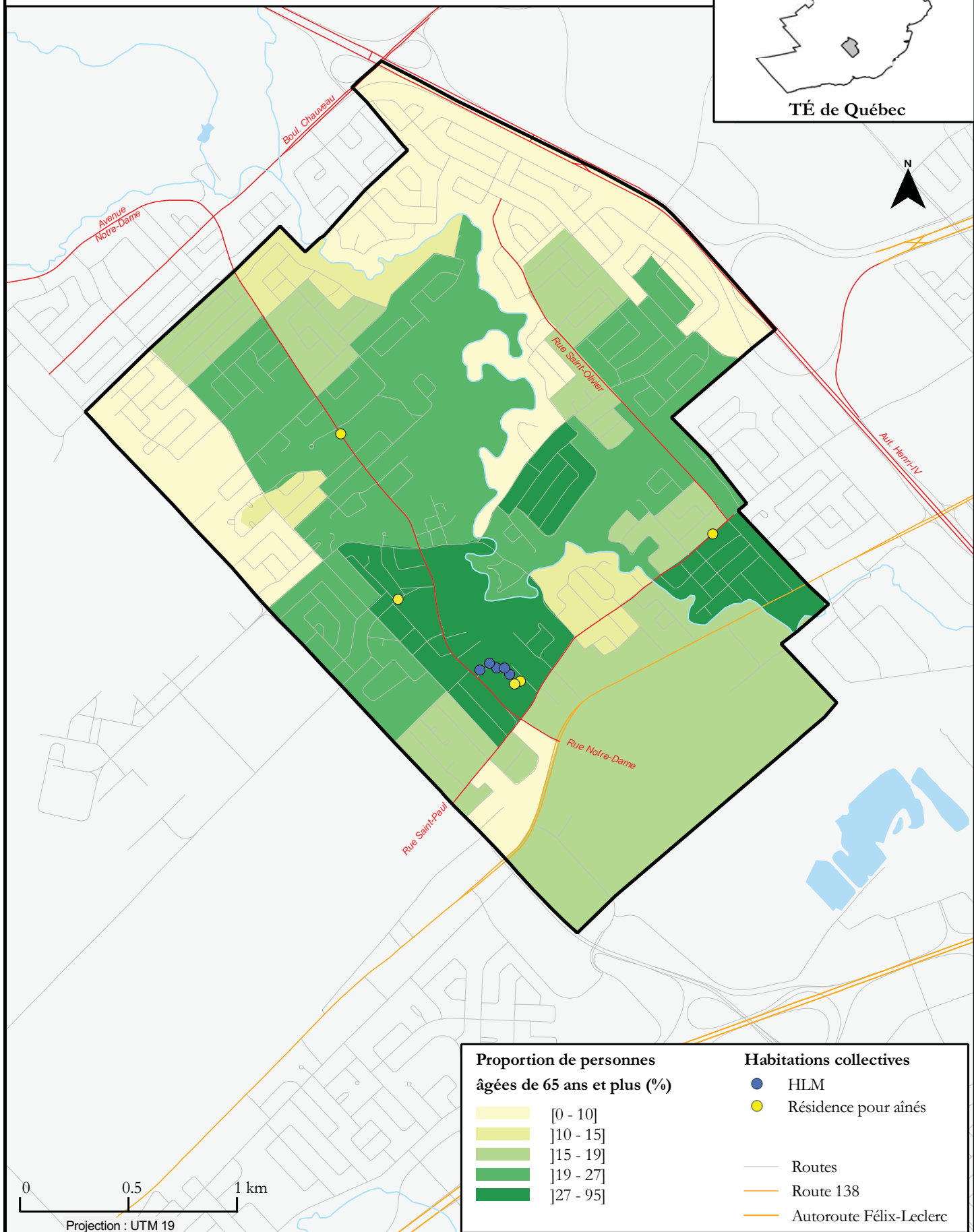
| Lieu | RPA | HLM | OBNL | COOP | Total |
|--------------------------------------|------------|-----------|------------|------------|------------|
| Arr. Beauport | 23 | 7 | 7 | 24 | 61 |
| Arr. Charlesbourg | 12 | 6 | 6 | 10 | 34 |
| Arr. La Cité-Limoilou | 21 | 27 | 43 | 105 | 196 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 11 | 8 | 7 | 6 | 32 |
| Arr. Les Rivières | 17 | 4 | 11 | 29 | 61 |
| Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | 18 | 9 | 5 | 6 | 38 |
| MRC de Charlevoix | 3 | 1 | 4 | 0 | 8 |
| MRC de Charlevoix-Est | 4 | 3 | 4 | 1 | 12 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 7 | 7 | 2 | 1 | 17 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 3 | 2 | 4 | 1 | 10 |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 1 | 0 | 1 | 0 | 2 |
| MRC de Portneuf | 21 | 15 | 6 | 4 | 46 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 4 | 5 | 0 | 2 | 11 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 1 | 1 | 1 | 0 | 3 |
| Wendake | – | 1 | – | – | 1 |
| TOTAL | 146 | 96 | 101 | 189 | 532 |

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Afin de bien comprendre l'ensemble du portrait de l'offre en unités locatives dans des habitations collectives pour aînés pour la région de la Capitale-Nationale, le Tableau 13 indique le nombre d'habitations collectives destinées aux aînés dans les habitations collectives de la Capitale-Nationale pour chacun des territoires, par type d'habitation, alors que le Tableau 14 présente le nombre total d'unités locatives pour ces mêmes secteurs. Les RPA, HLM et OBNL mentionnés dans ce tableau, sont toutes des habitations destinées aux aînés. L'ensemble des coopératives d'habitation ont été incluses, et ce, peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. Considérant que les aînés peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant cette clientèle.

Sur le territoire de la Capitale-Nationale, c'est dans l'arrondissement La Cité-Limoilou que se trouve la plus forte concentration d'unités locatives dans des habitations collectives pour aînés, soit 7 824 unités, ou 32,5 % de l'offre régionale (24 107 unités). La Cité-Limoilou accueille ainsi 51 % des unités en coopératives, 50 % des unités en OBNL et 40 % des unités en HLM de la région. Ce sont les arrondissements Les Rivières et Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge qui regroupent le plus d'unités en RPA de la région, chacune offrant environ 18 % des unités en habitation collective de la Capitale-Nationale. La Figure 18 montre la distribution des habitations collectives pour aînés à L'Ancienne-Lorette.

Figure 18. Carte de distribution des habitations collectives pour aînés, L'Ancienne-Lorette



| Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (%) | | Habitations collectives | |
|---|-----------|-------------------------|-------------------------|
| | [0 - 10] | | HLM |
| |]10 - 15] | | Résidence pour aînés |
| |]15 - 19] | | Routes |
| |]19 - 27] | | Route 138 |
| |]27 - 95] | | Autoroute Félix-Leclerc |

Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Tableau 14. Unités locatives en habitations collectives destinées aux aînés selon les types d'habitation, nombre et pourcentage, Capitale-Nationale

| Lieu | RPA | | HLM | | OBNL | | COOP | | Total | |
|---------------------------------------|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|--------------|
| | Nb. | % | Nb. | % | Nb. | % | Nb. | % | Nb. | % |
| Arr. Beauport | 1 662 | 63,3% | 355 | 13,5% | 213 | 8,1% | 394 | 15,0% | 2 624 | 10,9% |
| Arr. Charlesbourg | 1 574 | 67,4% | 343 | 14,7% | 192 | 8,2% | 226 | 9,7% | 2 335 | 9,7% |
| Arr. La Cité-Limoilou | 1 862 | 23,8% | 1 659 | 21,2% | 2 215 | 28,3% | 2 088 | 26,7% | 7 824 | 32,5% |
| Arr. La Haute Saint-Charles | 523 | 40,0% | 288 | 22,0% | 288 | 22,0% | 208 | 15,9% | 1 307 | 5,4% |
| Arr. Les Rivières | 2 019 | 53,5% | 236 | 6,3% | 711 | 18,8% | 809 | 21,4% | 3 775 | 15,7% |
| Arr. Sainte-Foy – Sillery – Cap-Rouge | 1 976 | 62,3% | 639 | 20,1% | 390 | 12,3% | 168 | 5,3% | 3 173 | 13,2% |
| MRC de Charlevoix | 24 | 23,1% | 20 | 19,2% | 60 | 57,7% | 0 | 0,0% | 104 | 0,4% |
| MRC de Charlevoix-Est | 35 | 18,7% | 76 | 40,6% | 56 | 29,9% | 20 | 10,7% | 187 | 0,8% |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 380 | 59,4% | 138 | 21,6% | 61 | 9,5% | 61 | 9,5% | 640 | 2,7% |
| MRC de La Jacques-Cartier | 59 | 27,2% | 63 | 29,0% | 85 | 39,2% | 10 | 4,6% | 217 | 0,9% |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 27 | 52,9% | 0 | 0,0% | 24 | 47,1% | 0 | 0,0% | 51 | 0,2% |
| MRC de Portneuf | 632 | 58,5% | 238 | 22,0% | 132 | 12,2% | 79 | 7,3% | 1 081 | 4,5% |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 430 | 73,4% | 120 | 20,5% | 0 | 0,0% | 36 | 6,1% | 586 | 2,4% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 143 | 81,7% | 15 | 8,6% | 17 | 9,7% | 0 | 0,0% | 175 | 0,7% |
| Wendake | 0 | – | 28 | 100% | 0 | – | 0 | – | 28 | 0,1% |
| TOTAL | 11 346 | 47,1% | 4 218 | 17,5% | 4 444 | 18,4% | 4 099 | 17,0% | 24 107 | 100% |

Source : Données compilées par l'IVPSA (Décembre 2013).

Il faut noter que l'organisation des habitations collectives sur le territoire de Wendake diffère de ce qui prévaut dans les autres secteurs géographiques de la Capitale-Nationale. Un ensemble de 28 unités de type HLM sont offerts à Wendake (Tableaux 13 et 14). En plus de ces unités, la Résidence Marcel Sioui détient un permis du MSSSQ de 12 lits CHSLD privés non conventionnés. (Wendake, 2013) Elle n'a donc pu être incluse dans ce dénombrement. Pour plus de détails, consulter le document « Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés. Constats et perspectives : Wendake ».

Les services dans les habitations collectives

De façon générale, au Québec, les RPA et certains OBNL offrent des services variés aux résidents. Les coûts de plusieurs de ces services ne sont pas inclus dans les frais du loyer mensuel de base, ils sont décrits dans une annexe au bail. D'autre part, les services d'une même catégorie (par ex. les repas) ne sont pas tous offerts de la même façon dans toutes les habitations collectives pour aînés du Québec. Les paragraphes qui suivent décrivent les différents types de services pouvant être offerts, et les différents niveaux de services pouvant exister dans les habitations collectives.

Certaines habitations collectives offrent des services de repas. Toutefois, selon l'habitation collective, cette offre signifie que les résidents ont accès à trois repas par

jour ainsi qu'à des collations, alors que dans d'autres habitations collectives, cela signifie qu'ils peuvent accéder à un ou deux repas par jour. Certains services supplémentaires sont aussi parfois offerts, comme le service de plateaux de repas à la chambre ou le service aux tables. Il doit être mentionné que les résidences privées peuvent avoir recours à un éventail de services publics et communautaires offerts par les CLSC ou les organismes communautaires de leur région.

Lorsqu'une habitation collective offre des soins infirmiers, cela signifie qu'il y a un infirmier présent dans l'habitation qui peut, entre autres, effectuer la prise de tension artérielle ou soigner des plaies. Les services d'assistance personnelle comprennent généralement les services d'aide au bain, d'aide à l'hygiène et à l'habillage, les soins d'incontinence, ou l'aide à la mobilisation.

Tableau 15. Nombre d'habitations collectives pour aînés avec services, selon le type de services, L'Ancienne-Lorette

| Services | Nombre d'habitations collectives |
|---|----------------------------------|
| Repas | 4 |
| Assistance personnelle | 4 |
| Soins infirmiers | 2 |
| Aide domestique | 4 |
| Loisirs | 4 |
| Sécurité | 4 |
| Total d'habitations collectives pour aînés avec services sur le territoire | 4 |
| Total d'habitations collectives pour aînés sur le territoire | 11 |

Source : MSSS, *Registre des résidences privées pour aînés*, 2013.

Les services d'aide domestique peuvent comprendre l'aide à la préparation des repas, l'entretien des vêtements, l'entretien ménager, ou l'entretien de la literie. Lorsque des services de loisirs sont offerts, c'est qu'il y a des activités ou des sorties organisées par l'habitation collective. Finalement, selon l'habitation collective, le service de sécurité peut comprendre la présence d'un gardien 24 heures sur 24 ou la présence d'un système interne d'appel à l'aide (MSSS, 2013). Deux des quatre habitations collectives pour aînés avec services présentes dans L'Ancienne-Lorette offrent l'ensemble des services recensés. Les deux autres offrent tous les services à l'exception des soins infirmiers (Tableau 15).

2.4 DISPONIBILITÉ DES HABITATIONS

Afin de comprendre la disponibilité des logements ayant le potentiel de répondre aux besoins des personnes âgées, il est important de connaître le contexte locatif dans son

ensemble. Celui-ci peut parfois être en mesure de répondre aux besoins de la clientèle âgée autonome. Depuis l'an 2000, la région métropolitaine de recensement de Québec (RMR), à l'image du Québec et du Canada, est aux prises avec un faible taux d'inoccupation dans le marché locatif. La Société canadienne d'hypothèques et de

La **RMR** (région métropolitaine de recensement) de Québec comprend le TÉ de Québec, la MRC de L'Île-d'Orléans, la ville de Lévis et une partie de la MRC de La Jacques-Cartier et de La Côte-de-Beaupré. Selon les zones définies par la SCHL, la ville de L'Ancienne-Lorette se trouve représentée par la **Zone Québec des Rivières, L'Ancienne-Lorette** du sous-secteur Centre-Nord (Annexe 9) et comprend Neufchâtel, Duberger, Les Saules, Lebourgneuf et L'Ancienne-Lorette.

logement (SCHL) note, dans son rapport publié à l'automne 2012, que « les régions de Saguenay et de Québec présentent encore les plus faibles taux d'inoccupation parmi les RMR (2 %) » (SCHL, 2012a).

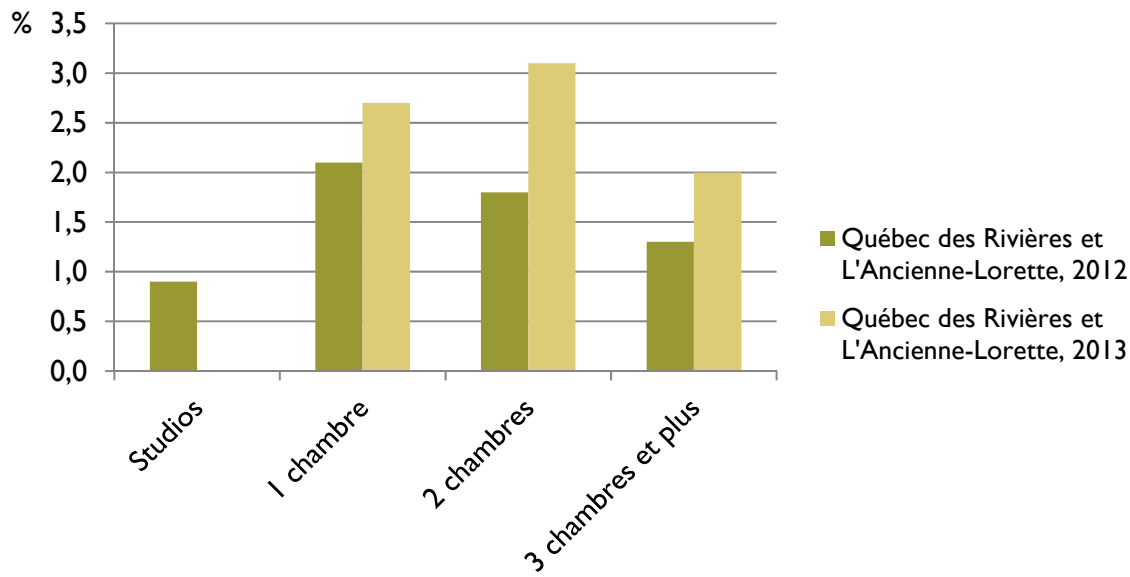
Selon la SCHL (2012b), le taux d'inoccupation des logements locatifs a tout de même connu une hausse au cours des dernières années à l'échelle de la région métropolitaine de Québec. La carte de la RMR de Québec, divisée selon les zones définies par la SCHL, est présentée à l'Annexe 9. (SCHL,

2013b) Les zones définies par la SCHL ne correspondent pas exactement aux limites des arrondissements et des MRC de la région, il est tout de même possible d'établir certains parallèles entre les deux découpages géographiques. La ville de L'Ancienne-Lorette se trouve à l'intérieur de la zone appelée « Québec des Rivières, L'Ancienne-Lorette ». (SCHL, 2013a)

Tout d'abord, il est important de comprendre qu'à la rareté des logements locatifs vécue dans l'ensemble de la région de la Capitale-Nationale s'ajoute, à L'Ancienne-Lorette une particularité qui influence la disponibilité des habitations. La situation géographique de la ville, dont le territoire est enclavé à l'intérieur de celui de la ville de Québec, affecte sa capacité de développement immobilier. « Les développements domiciliaires ont été très nombreux et, par le fait même, les terrains encore disponibles sont très rares. » (CSSS-VC, 2013 : 255)

Le territoire de la ville est ainsi « très saturé » (informateur clé, 2013), limitant les possibilités pour le développement de nouvelles habitations, qu'elles soient collectives ou individuelles. Les informateurs clés ont tenu à souligner que L'Ancienne-Lorette représente un milieu de vie recherché. Lorsque qu'une personne se cherche un logement, c'est « très difficile. Pour les employés qui cherchent, il y a très peu de logements disponibles. » (Informateur clé, 2013) Et ce manque de disponibilité serait important tant pour le marché locatif que pour le marché de la vente. « Vu qu'il y a une rareté, les terrains sont très chers. » (Informateur clé, 2013)

Figure 19.
Inoccupation
 (%),
 logements
 locatifs,
 selon le
 nombre de
 chambres,
 RMR de
 Québec,
 Des Rivières/
 Ancienne-
 Lorette,
 2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL.

Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif, RMR Québec, octobre 2013*, « Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres, RMR de Québec ».

Le marché locatif général de la zone Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette s'est légèrement amélioré entre 2012 à 2013, comme l'indique la Figure 19 (Données complètes à l'Annexe 10). Le taux d'inoccupation pour l'ensemble des logements de la zone se situait à 2,9 % en 2013. Cela constitue une légère augmentation par rapport au 1,8 % de 2012. Les logements locatifs seraient donc généralement plus disponibles en 2013 qu'en 2012. Ce taux est d'ailleurs le plus élevé de la RMR de Québec.

En 2013, ce sont les logements de 3 chambres et plus qui présentent le plus fort taux d'inoccupation (qui sont donc les moins disponibles) dans la zone Québec des Rivières/Ancienne-Lorette, avec un taux d'inoccupation de 2,0 %. Le taux d'inoccupation pour ce type de logement se situait à 1,3 % en 2012. Pour tous les types de logements, les taux d'inoccupation sont en deçà du niveau d'équilibre généralement reconnu de 3 % (Roy, 2006; IRIS, 2006). Ce seuil devrait normalement permettre à la fois aux propriétaires de louer rapidement et aux locataires de trouver rapidement un logement.

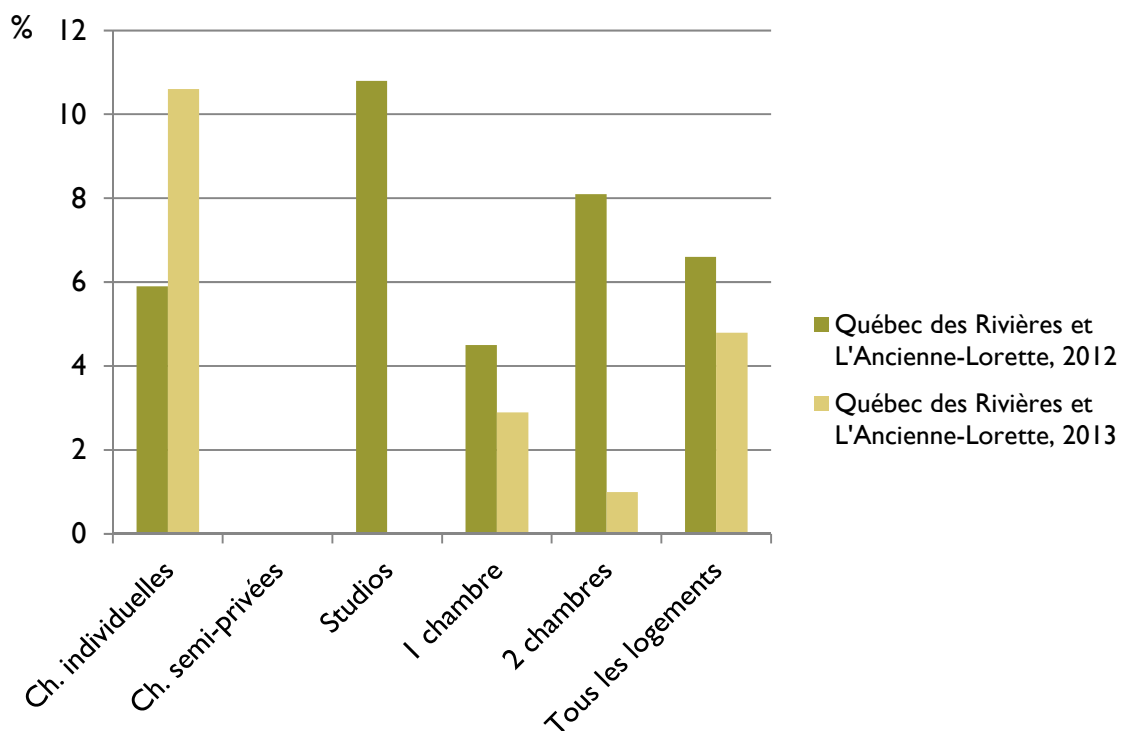
Un des facteurs affectant la disponibilité des logements locatifs est la possibilité de transformer des immeubles existants en habitations de location. À L'Ancienne-Lorette, les immeubles qui changent de vocation sont plutôt rares, parce qu'il y a très peu d'immeubles présentant un potentiel de réaffectation.

Taux d'inoccupation dans les RPA

En ce qui a trait aux résidences pour les personnes âgées, le taux d'inoccupation des places standards en résidences privées pour aînés (RPA) a légèrement augmenté au Québec en 2013, selon les données de la SCHL (2013b). Ce taux atteint 8,7 % en février 2013, une légère hausse par rapport à la même période l'année précédente (8,4 %).

Dans l'ensemble de la RMR de Québec, le marché des chambres avec soins assidus s'est resserré. Le taux d'inoccupation des RPA, qui avait atteint 11,7 % en 2009 et 7,1 % en 2010, a chuté à 2,1 % en 2011, à 1,3 % en 2012 et se situe à 1,5 % en 2013.

Figure 20.
Inoccupation
(%) des places
standards
par type
d'unité
(RPA),
RMR de
Québec,
Des Rivières/
Ancienne-
Lorette,
2012-2013



Note : Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies par la SCHL. C'est le cas en 2012 et 2013 pour chambres semi-privées et pour les studios en 2013.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, page 8.

La RMR de Québec présente un taux d'inoccupation des places standards estimé à 6,3 % en 2013, ce qui représente une légère détente par rapport au taux de 2012 qui était de 5,2 %. Le taux d'inoccupation a augmenté dans tous les types d'unités, sauf pour les appartements de deux chambres. La SCHL affirme que parmi les grands centres urbains de la province, c'est la RMR de Québec (Figure 20) qui présente les conditions de marché les plus serrées (SCHL, 2013b). Le taux d'inoccupation des places standards a diminué en 2013 par rapport à 2012 dans le secteur Québec des Rivières/L'Ancienne-Lorette. Seules les chambres individuelles montraient un taux d'inoccupation plus élevé qu'en 2012, se situant à 11 % en 2013 (Figure 20).

Le temps d'attente pour accéder à un logement social est très variable selon le lieu, l'état du marché de location de même que la situation et l'âge de la personne. Les temps d'attente influencent nécessairement la disponibilité des habitations pour les personnes âgées. En 2011, le délai moyen d'attente pour avoir un logement dans un HLM, au niveau provincial, était d'environ 4 ans (ROHQ, 2012 : 1).

2.5 ACCESSIBILITÉ ÉCONOMIQUE DES HABITATIONS

Les aînés n'ont pas tous les mêmes capacités économiques pour accéder à un logement adapté à leurs besoins. Afin d'améliorer l'accès à ces logements, plusieurs programmes gouvernementaux offrent un soutien financier aux personnes et aux ménages démunis. Par exemple, les programmes *AccèsLogis* et *Supplément au loyer* de la SHQ facilitent l'accès au logement aux personnes à faible revenu (Portail Québec, 2013). Ces programmes ont été mentionnés par des informateurs clés de plusieurs secteurs de la Capitale-Nationale comme contribuant à l'accès au logement des personnes âgées.

Taux d'effort médian

« Le **taux d'effort** est la proportion du revenu brut du ménage consentie pour payer la totalité des coûts du logement comprenant le loyer de base et l'ensemble des autres frais. On considère généralement que les ménages sont confrontés à une situation financière difficile lorsque leur taux d'effort est égal ou supérieur à 30 %. » (Dagenais, 2006)

Le **taux d'effort médian** représente la proportion qui sépare la population en deux groupes égaux; la moitié débourse plus que la proportion médiane de leur revenu pour se loger, et l'autre moitié débourse un montant moindre que cette médiane. Cela signifie que dans l'ensemble du Québec, la moitié des personnes locataires âgées de 85 ans et plus utilisent plus de 34,9 % de leurs revenus pour se loger (Tableau 15).

La SCHL considère le *coût du logement* comme le montant mensuel déboursé par les résidents pour occuper leur place et obtenir tous les services obligatoires. Des frais peuvent s'ajouter pour les services particuliers choisis par le locataire (comme l'accès à des services de câblodistribution).

Un des indices du poids que ces coûts représentent pour le budget familial est le taux d'effort médian. Celui-ci indique la proportion du revenu que le ménage consacre aux coûts du logement. Puisqu'il s'agit d'un taux « médian », c'est le taux d'effort qui sépare la population décrite en deux. Cela signifie que la moitié des ménages du groupe d'âge paie plus que le taux indiqué alors que l'autre moitié paie un pourcentage moins élevé de ses revenus pour se loger.

Le Tableau 16 présente le taux d'effort médian dans chacune des MRC de la Capitale-Nationale, ainsi que pour le Territoire équivalent de Québec (TÉ), pour les propriétaires et les locataires. Pour des raisons de confidentialité, certaines données ne sont pas fournies (nd) par Statistique Canada et par la SHQ. Selon les dernières données publiées par la SHQ (2010b), le taux d'effort médian se situait à 17,6 % en 2006 pour l'ensemble des ménages privés du Territoire équivalent de Québec. Il s'établissait à

18,4 % pour les personnes âgées entre 65 et 74 ans, atteignait 23 % pour le groupe des 75 à 84 ans. C'est toutefois le groupe des 85 ans et plus qui consacrait la plus grande proportion de ses revenus pour se loger, soit près du tiers (32,5 %).

Tableau 16. Taux d'effort médian (%) des ménages privés selon l'âge du principal soutien, et le mode d'occupation du logement, Capitale-Nationale, 2006

| Lieu | Tous les ménages (+ de 15 ans) | | | 65-74 ans | | | 75-84 ans | | | 85 ans et plus | | |
|-----------------------------|--------------------------------|------|------|-----------|------|------|-----------|------|------|----------------|------|------|
| | T | P | L | T | P | L | T | P | L | T | P | L |
| Le Québec | 17,4 | 14,1 | 23,7 | 17,3 | 12,3 | 26,9 | 20,0 | 13,6 | 29,8 | 26,1 | 15,8 | 34,9 |
| Capitale-Nationale (région) | 17,2 | 13,9 | 22,6 | 17,1 | 12,2 | 26,4 | 21,0 | 13,5 | 28,8 | 29,5 | 15,2 | 38,6 |
| MRC de Charlevoix | 14,7 | 13,8 | 19,1 | 11,4 | 10,6 | 20,5 | 17,6 | 17,0 | 17,4 | 24,0 | 24,8 | 23,8 |
| MRC de Charlevoix-Est | 14,6 | 12,7 | 20,0 | 11,9 | 12,4 | 26,0 | 17,0 | 13,5 | 30,2 | 17,7 | nd | 38,8 |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 14,0 | 13,6 | 18,9 | 13,2 | 11,5 | 26,0 | 14,7 | 13,1 | 27,9 | 18,2 | 19,1 | 14,4 |
| MRC de La Jacques-Cartier | 15,0 | 15,2 | 13,4 | 14,0 | 13,7 | nd | 12,5 | 12,5 | 10,1 | 7,9 | 7,1 | nd |
| MRC de l'Île-d'Orléans | 12,4 | 11,5 | 17,3 | 9,2 | 8,7 | 15,8 | 10,6 | nd | 30,9 | nd | nd | nd |
| MRC de Portneuf | 13,9 | 13,3 | 20,9 | 15,0 | 12,7 | 24,3 | 15,5 | 13,4 | 24,0 | 20,7 | 15,2 | 27,4 |
| Québec (TÉ) | 17,6 | 13,8 | 22,8 | 18,4 | 12,6 | 26,6 | 23,0 | 12,9 | 30,4 | 32,5 | 14,3 | 38,9 |

Notes : *Tous les ménages*: Ensemble des ménages privés du Québec (+15 ans); *T* : Taux d'effort médian pour les ménages privés du groupe d'âge; *P* : Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires de leur logement; *L* : Taux d'effort médian des ménages privés locataires; *nd* : non disponibles ou non indiquées pour des raisons de confidentialité.

Source : Statistique Canada (2006), *Recensement 2006*, compilation spéciale pour la SHQ, tableau n. 21.

Le taux d'effort augmente avec l'âge et les locataires présentent un taux d'effort plus élevé que celui des propriétaires. Les locataires âgés entre 65 à 74 ans consacrent 26,6 % de leurs revenus pour leur logement. Ce taux atteint 38,9% pour les personnes âgées de 85 ans et plus (SHQ, 2010b).

Coûts des places standards, RPA

Selon un récent rapport de la SCHL (2013b), le loyer mensuel moyen des places standards se situait à 1 520 \$ pour l'ensemble du Québec en 2013. La même année, dans

Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

la région métropolitaine de recensement (RMR) de Québec, le loyer moyen pour une place standard s'élevait à 1 600 \$, soit 19 \$ de plus que l'année précédente (SCHL, 2012b). Les coûts d'un logement avec une chambre s'élèvent à 1 558 \$, alors qu'ils atteignent 1 916 \$ pour un logement avec 2 chambres. Le secteur comprenant Sainte-Foy, Sillery, Cap-Rouge et

Saint-Augustin affiche le loyer moyen le plus élevé (1 914 \$) alors que le secteur Ouest de la Rive-Sud présente le loyer le moins élevé (1 352 \$). Sur la Rive-Nord, c'est le secteur Québec – Basse-Ville qui présente les loyers les plus bas (1 376 \$). (SCHL, 2013b) Dans le secteur Québec Les Rivières et L'Ancienne-Lorette, le loyer moyen pour une place standard d'un logement d'une chambre est de 1 552\$ en 2013 et pour un logement de 2 chambres, il se situe à 1 898\$.

Coûts des logements privés

Le Tableau 17 présente le coût médian des logements privés en 2006, tel que compilé par la Société d'habitation du Québec pour l'ensemble des ménages privés (15 ans et plus) (SHQ, 2010c). À Québec (TÉ), le coût médian pour un propriétaire était de 741 \$ par mois, ce qui est supérieur au coût médian déboursé par un propriétaire de la province de Québec (717 \$). Les locataires quant à eux déboursaient un coût médian de 572 \$ dans la région de Québec (TÉ). Ainsi, l'écart entre les ménages propriétaires et les ménages locataires se situait à 169 \$ pour Québec, un écart plus important que celui de la Capitale-Nationale (139 \$) ou du Québec (151 \$).

Tableau 17. Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, Capitale-Nationale, 2006

| Lieu | Propriétaires (\$ CA) | Locataires (\$ CA) | Écart entre propriétaires et locataires |
|---------------------------|--------------------------|-----------------------|--|
| Le Québec | 717 \$ | 566 \$ | 151 \$ |
| Capitale Nationale | 700 \$ | 561 \$ | 139 \$ |
| MRC de Charlevoix | 451 \$ | 459 \$ | -8 \$ |
| MRC de Charlevoix-Est | 466 \$ | 481 \$ | -15 \$ |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 583 \$ | 467 \$ | 116 \$ |
| MRC de La Jacques-Cartier | 834 \$ | 551 \$ | 283 \$ |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 476 \$ | 600 \$ | -124 \$ |
| MRC de Portneuf | 500 \$ | 425 \$ | 75 \$ |
| Québec (TÉ) | 741 \$ | 572 \$ | 169 \$ |

Source : SHQ (2010c). Basé sur : Statistique Canada, *Recensement 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15.

Selon les Rapports sur le marché de la location de la SCHL de 2012 et de 2013, des Rivières/L'Ancienne-Lorette est une des trois zones qui se distinguent par des loyers moyens plus élevés que la moyenne de la RMR de Québec. En effet, en 2013, cette zone présente un loyer moyen de 827 \$ pour un appartement de deux chambres, ce qui se situe au-dessus de la moyenne de la RMR qui s'établit à 757 \$ pour un appartement de la même taille. Les deux autres zones à loyer élevé de la RMR sont Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge/Saint-Augustin-de-Desmaures (843 \$) et Haute-Ville (909 \$). Ainsi, les zones centrales de la ville présentent « des loyers plus élevés, sauf le secteur de la Basse-Ville,

où le parc immobilier est âgé et de qualité généralement moindre qu'en Haute-Ville, par exemple. » (SCHL, 2012b)

Ces données tendent à confirmer que « quand il y en a de disponibles [des logements à louer], c'est très coûteux aussi. » (Informateur clé, 2013) Les coûts élevés de l'habitation sont expliqués par la rareté des logements disponibles, et par le fait que les logements à louer ou à vendre sont localisés dans de nouvelles constructions. « Ce qui se construit, c'est du neuf, et ça, c'est nécessairement plus cher. » (Informateur clé, 2013) Il semblerait qu'il y aurait des immeubles locatifs, construits récemment, qui demeurent incomplets, parce que les coûts de location demandés dépassent les capacités financières de ceux qui sont en recherche de logement. (Informateur clé, 2013)

Les ménages privés propriétaires de la ville de L'Ancienne-Lorette représentent près des trois-quarts des ménages privés de la ville (72,2 %). Cette proportion se situe à mi-chemin entre la proportion de locataires des arrondissements de Beauport (64,9 %) et de La Haute-Saint-Charles (76,5 %). À l'échelle de la Capitale-Nationale, la MRC de La Jacques-Cartier possède le taux de propriété le plus élevé, soit 86 %. À titre de comparaison, le taux de propriété pour l'ensemble du Québec se situe à 60 %.

Tableau 18. Mode d'occupation des logements, ménages privés, Québec (TÉ), 2011

| Lieu | Nombre total de ménages privés | Propriétaires | | Locataires | |
|--------------------------------------|--------------------------------|---------------|--------|------------|--------|
| | N | N | % | N | % |
| Le Québec | 3 185 680 | 1 917 735 | 60,2 % | 1 267 940 | 39,8 % |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 7 070 | 5 105 | 72,2 % | 1 970 | 27,9 % |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 6 375 | 5 445 | 85,4 % | 925 | 14,5 % |
| Ville de Québec | 245 365 | 129 870 | 52,9 % | 115 500 | 47,1 % |
| Arr. Beauport | 33 395 | 21 680 | 64,9 % | 11 720 | 35,1 % |
| Arr. Charlesbourg | 36 300 | 22 535 | 62,1 % | 13 770 | 37,9 % |
| Arr. La Cité-Limoilou | 62 230 | 16 010 | 25,7 % | 46 225 | 74,3 % |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 31 820 | 24 330 | 76,5 % | 7 490 | 23,5 % |
| Arr. Les Rivières | 32 670 | 17 330 | 53,0 % | 15 340 | 47,0 % |
| Arr. Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | 48 945 | 27 985 | 57,2 % | 20 960 | 42,8 % |

Source : Ville de Québec (2013). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse.* (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

2.6 ACCEPTABILITÉ DES HABITATIONS

Une fois l'accès économique aux logements exploré, il importe de se pencher sur l'acceptabilité des habitations. Un des concepts centraux pour définir l'acceptabilité

d'un lieu est celui de *besoins impérieux*, tels que définis par la SCHL:

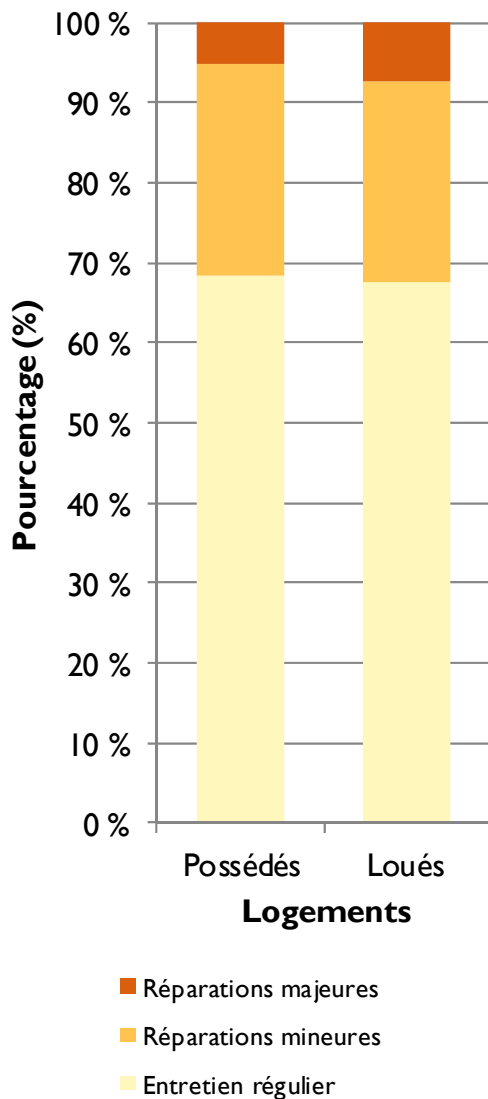
« On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité [sic]) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes d'occupation) situés dans sa localité. » (2013a)

Selon cette définition, la SCHL considère qu'un logement : est de **qualité convenable** s'il ne nécessite pas de réparations majeures; est **abordable** si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt; et, est de **taille convenable** s'il comprend suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage.

Selon les données de 2006 pour l'ensemble du Québec, la proportion de ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement s'élevait à 11 % en milieu urbain et à 7 % en milieu rural (SHQ, 2009). Dans la RMR de Québec, cette proportion s'était élevée à 14 % en 1996, et avait diminué à 9 % en 2006 (Figure 21).

Afin d'évaluer si les logements sont de *qualité convenable*, la SHQ utilise les données de Statistique Canada sur les besoins de réparations des logements, tels qu'estimés par les locataires et les propriétaires. Selon les

Figure 21. Besoins de réparations estimés par les propriétaires et les locataires de Québec (TÉ)



Note : L'Annexe 11 présente des données plus détaillées sur les besoins en réparation.

Source : SHQ (2009). Compilation spéciale pour la SHQ de données de Statistique Canada, Recensement 2006, effectuée en 2010, tableau n 36, calculs de la SHQ.

données les plus récentes disponibles sur le sujet, soit celles de 2006, 25 % des logements loués dans la Capitale-Nationale auraient besoin de réparations mineures, alors que 8% nécessiteraient des réparations majeures.

Les besoins d'entretien et de réparation sont similaires pour les logements des propriétaires de Québec (TÉ) : 27 % de ces logements ont besoin de réparations mineures alors que 5 % auraient besoin de réparations majeures. L'Annexe 11 présente les données détaillées pour l'ensemble de la Capitale-Nationale, pour chacune des MRC.

Les données spécifiques au sujet des besoins en réparation pour le territoire de L'Ancienne-Lorette n'étaient pas disponibles au moment de mettre sous presse. Toutefois, des informateurs clés ont mentionné qu'il y a, à L'Ancienne-Lorette, un secteur où certaines habitations montrent des signes de détérioration et de besoin de rénovation, mais ce secteur est aussi celui où les ressources économiques sont plus faibles.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS

- 90 % des personnes âgées de 65 ans et plus font partie de ménages privés.
- La forte majorité du territoire de la ville de L'Ancienne-Lorette a été développé, ce qui limite le potentiel d'ajout d'habitations individuelles ou collectives.
- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, à L'Ancienne-Lorette, cette proportion se situe à 62 %. De plus, 25 % des aînés, en forte majorité des femmes, vivent dans des immeubles de moins de cinq étages. Cela entraîne une série de questionnements sur l'adaptation des logements au vieillissement de ses habitants.
- La moitié des femmes (55 %) vivent dans des maisons individuelles, alors que c'est le cas de près de trois hommes sur quatre (70 %). À l'inverse, ce sont les femmes qui habitent de façon plus importante (31 %) dans des immeubles de moins de 5 étages que les hommes (17 %).
- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l'accès au logement pour les personnes âgées plus démunies économiquement (*AccèsLogis*, *Logement abordable* et *Supplément au loyer*).
- En prenant de l'âge, les aînés des ménages privés sont de plus en plus susceptibles de vivre dans un autre type de construction. La proportion de personnes âgées vivant dans ce type d'habitation passe de 28 % chez les personnes âgées de 65 à 69 ans pour atteindre 74 % chez les personnes âgées de 85 ans et plus.

POINT SAILLANTS – LES HABITATIONS DES AÎNÉS (SUITE)

- Il n’y a pas de coopérative ni d’OBNL d’habitation à L’Ancienne-Lorette. Près de 80 % des unités locatives sont offertes par les quatre Résidences privées pour aînés (RPA).
- La municipalité de L’Ancienne-Lorette accueille neuf habitations collectives pour aînés offrant un total de 550 unités locatives. Cela représente 2,5 % de toutes les unités locatives en habitation collective de la Capitale-Nationale.
- Quatre habitations collectives pour aînés offrent des services à leurs résidents. Deux d’entre elles offrent l’ensemble des services recensés (repas, assistance personnelle, soins infirmiers, aide domestique, loisirs, sécurité). Les deux autres offrent tous les services, sauf les soins infirmiers.
- Le taux d’effort médian des ménages privés composés de personnes âgées de 65 ans et plus se situe à 17,6 % dans le territoire équivalent de Québec, un niveau semblable à celui de la région de la Capitale-Nationale (17,2 %) et du Québec dans son ensemble (17,4 %).
- Le taux d’effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l’âge chez les aînés, atteignant même 38,9 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus.
- Le coût des logements privés est légèrement plus élevé dans le TÉ de Québec que dans l’ensemble du Québec et la Capitale-Nationale.
- Les taux d’inoccupation des logements locatifs sont faibles dans la région de la Capitale-Nationale, ce qui signifie que les logements sont moins disponibles. Les places standards en RPA sont aussi relativement rares dans le secteur Des Rivières/L’Ancienne-Lorette, mises à part les chambres individuelles.
- À L’Ancienne-Lorette, la demande est forte, tant pour les logements locatifs que pour le marché immobilier. Cette combinaison entraîne une hausse des coûts de revente et de location de logements.

3. L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

L'environnement de services fait référence aux ressources présentes dans le milieu où les aînés habitent. Quels sont les services auxquels ils peuvent accéder? Peuvent-ils accomplir leurs activités ou continuer à jouer leurs rôles sociaux? Existe-t-il des lieux publics auxquels ils peuvent accéder pour socialiser?

Ce chapitre traite de l'accessibilité géographique à différents services, lieux et commerces. Plus particulièrement, il est question de la présence d'espaces verts et d'équipement récréatifs; des espaces de participation sociale, communautaires et de loisirs offerts dans la région; de l'accès à des services de transport collectif; de la présence de services de santé et de services sociaux; de l'accès à des commerces alimentaires; ainsi qu'à la présence de centres commerciaux et autres services.

Les habitants la ville de L'Ancienne-Lorette ont accès à un environnement leur offrant une gamme de services. En raison de la position géographique et de la taille de la ville, ils peuvent aussi accéder aux services offerts dans les arrondissements avoisinants. Ce chapitre permet d'explorer plus en détail les services qui sont offerts et où ils se situent dans la ville.

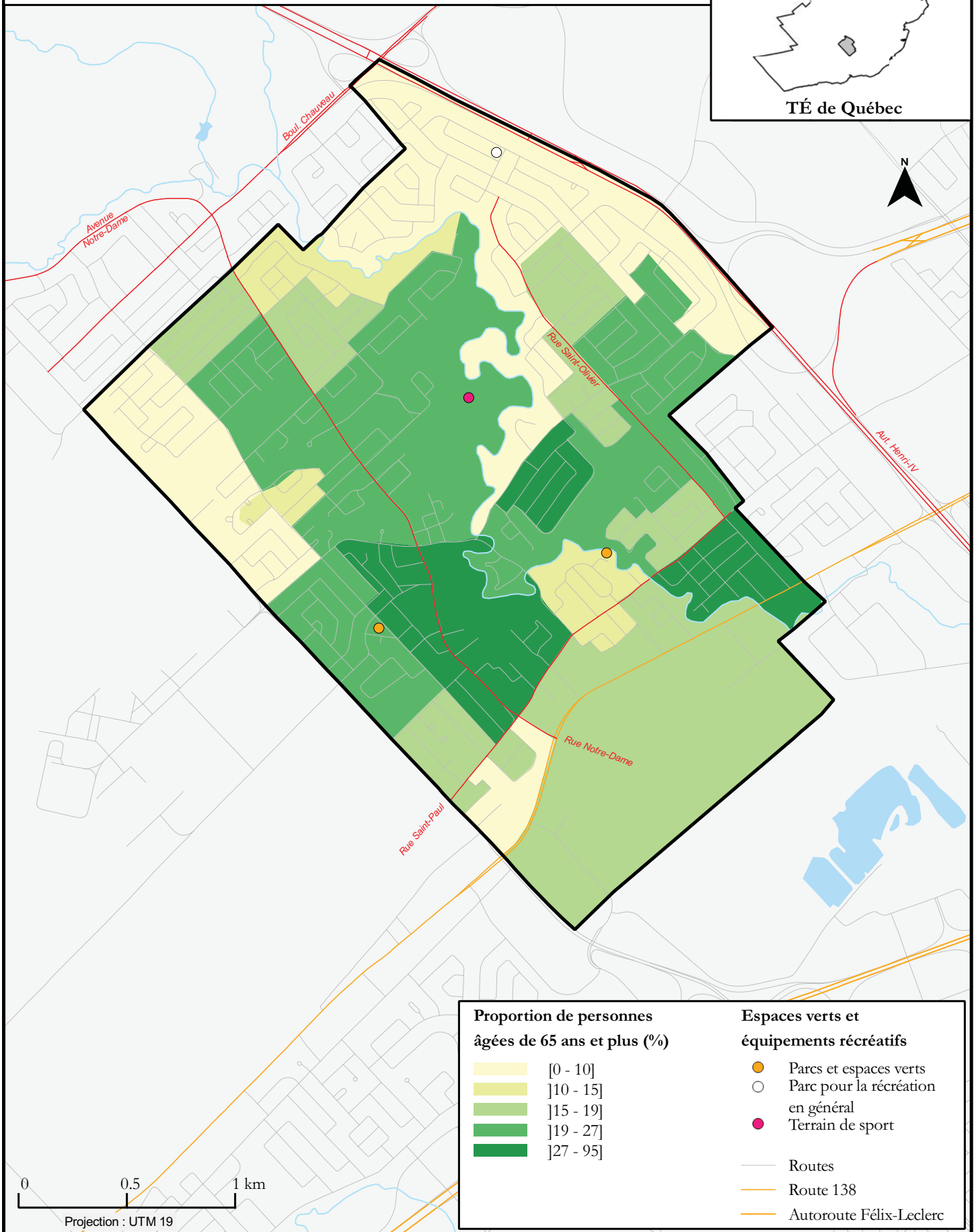
3.1 ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS

Les espaces et les parcs publics contribuent à créer un espace où il fait bon vivre. Leur accessibilité augmente la qualité de vie des personnes qui demeurent à proximité. Selon Stephen Vida de l'INSPQ (2011), la présence d'espaces verts est associée à plusieurs effets positifs sur la santé physique et mentale de la population. La carte de la Figure 22 présente l'emplacement des espaces verts parcs et équipements de L'Ancienne-Lorette, tels que dénombrés par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour tracer le portrait des différents territoires québécois. Cette instance est devenue le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) au mois d'avril 2014. Dans le cadre de ce projet, la dénomination MAMROT a été maintenue.



Il doit être noté qu'il existe certains espaces verts d'initiative privée qui sont fréquentés par la population. Ces espaces peuvent ne pas avoir été inclus dans la source de données consultée. Dans le contexte de ce projet, et dans le but de faciliter la comparaison entre les différents secteurs géographiques à l'étude, les espaces verts, parcs et équipements ont été regroupés en utilisant les définitions contenues par les Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) (MAMROT, 2013), et qui sont utilisées par le MAMROT. Les données proviennent de l'INSPQ, plus particulièrement de leur indicateur de l'accessibilité aux services. Bien que plusieurs municipalités recensent un plus grand nombre de parcs et espace verts que ceux identifiés dans ces données, il n'existe pas de banque de données uniforme présentant tous les parcs et espaces verts

Figure 22. Carte des espaces verts, parcs et équipements, données du CUBF, L'Ancienne-Lorette



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

de la région. D'autre part, il doit être mentionné que la base de données du MAMROT ne contient que les parcs de juridiction municipale.

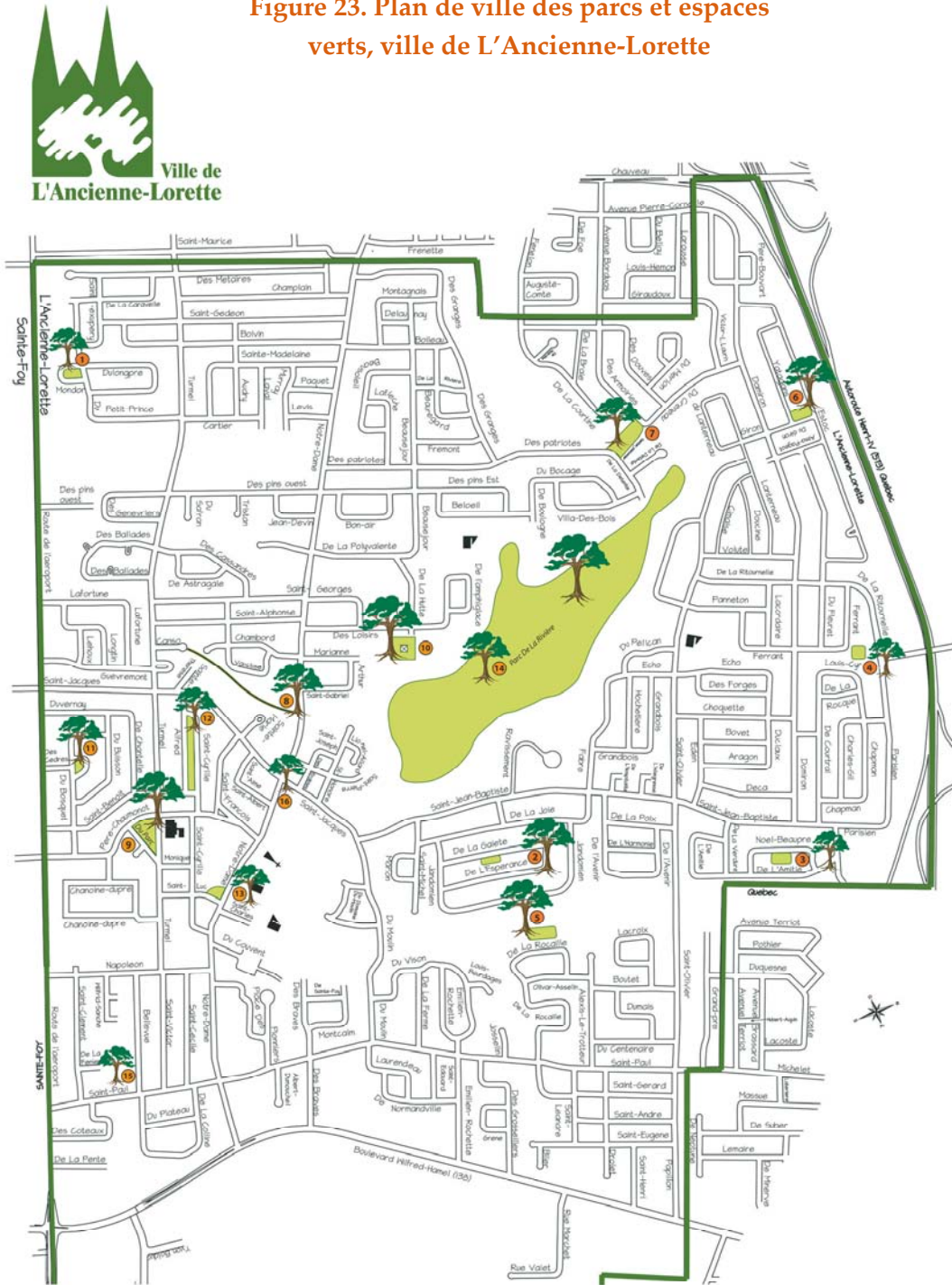
Les **parcs, espaces verts et équipements** décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés tels que des **Équipements récréatifs** dont les *terrains de jeux*. Ces derniers peuvent « comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. Le *Terrain de sport* comprend « un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité. » Ainsi, les espaces verts sont nommés « terrains de sport » lorsqu'ils sont consacrés à l'activité sportive et qu'ils ne sont pas utilisés pour des activités récréatives ou de loisirs d'une autre nature. Le *Parc à caractère récréatif et ornemental* s'inscrit dans la catégorie **Espaces verts**. Ce type de parc est « aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues. » Le *Parc pour la récréation en général* « peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. » (MAMROT, 2013)

Ainsi, selon les données de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ, 2012) et basé sur ses définitions, il y a quatre (4) parcs est espaces verts selon les définitions du MAMROT, sur le territoire de L'Ancienne-Lorette. La carte à la Figure 22 les positionne sur le territoire. Par contre, lors de la rencontre avec les informateurs clés, l'équipe de recherche a reçu une carte, réalisée par la ville de L'Ancienne-Lorette, et positionnant les espaces verts et parcs sur son territoire. Dans le but de fournir le portrait le plus fidèle possible de ce territoire, cette carte est présentée à la Figure 23 et permet de dénombrer 16 parcs sur le territoire de L'Ancienne-Lorette, dont neuf ont été catégorisés par la ville en tant que parc de voisinage. Le parc le plus important, le parc de la Rivière, est un « parc de desserte municipale à vocation sportive et récréative. Ancré au cœur de la zone urbaine, le parc regroupe plusieurs équipements sportifs, récréatifs et communautaires. » (Ville de L'Ancienne-Lorette, 2014b)

Îlots de chaleur

« Quand il fait chaud, il fait plus chaud dans les villes que dans les campagnes environnantes. L'expression *îlots de chaleur urbains* désigne cette différence de température. » (INSPQ, 2001) L'Institut national de santé publique du Québec indique que la « température dans les villes peut atteindre jusqu'à 12 °C de plus que dans les régions aux alentours. » (INSPQ, 2001) Ces zones plus chaudes affectent tout particulièrement les personnes âgées, puisqu'elles sont « prédisposées à des troubles liés à la chaleur, notamment en raison des changements physiologiques associés au vieillissement. » (Giguère, 2009)

Figure 23. Plan de ville des parcs et espaces verts, ville de L'Ancienne-Lorette

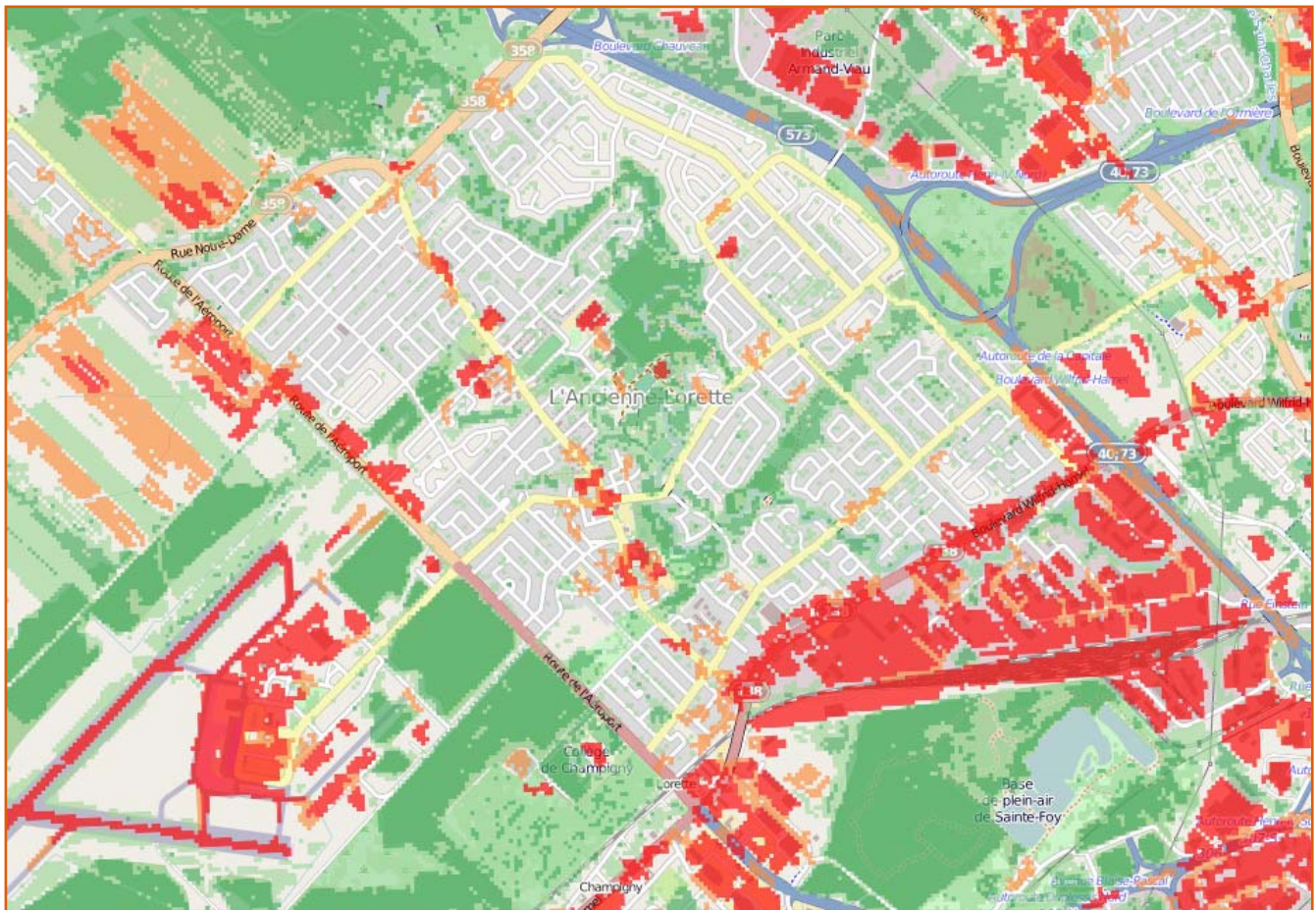


- | | | |
|-------------------------|-----------------------|------------------------|
| 1 Parc de l'Envolée | 7 Parc du Passant | 12 Parc Saint-Cyrille |
| 2 Parc de la Rigolade | 8 Promenade du Canso | 13 Parc Saint-Luc |
| 3 Parc des Camarades | 9 Parc Cyrille-Gauvin | 14 Parc de la Rivière |
| 4 Parc des Explorateurs | 10 Parc Hamel | 15 Parc Woodbury-Matte |
| 5 Parc Enchanté | 11 Parc du Bosquet | 16 Place Chaumonot |
| 6 Parc des Chevaliers | | |

Mars 2013

En contribuant à la création de « smog », à la diminution de la qualité de l'air à l'intérieur des habitations, en augmentant les risques de malaises plus ou moins graves, ce phénomène contribue à complexifier la réalité des personnes âgées vivant dans ces secteurs. Et l'impact de ces îlots de chaleur s'amplifie lorsque la distance à parcourir pour accéder à des zones fraîches est grande.

Figure 24. Carte des îlots de chaleur, L'Ancienne-Lorette, 2011



Légende : ■ Plus frais; ■ Frais; ■ Chaud; ■ Très Chaud

Source : Institut national de santé publique du Québec (2014). *Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface*. Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à

<http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee> et à <http://geoegl.msp.gouv.qc.ca/golocmsp/?id=temperature>

La présence d'espaces verts contribue à diminuer le nombre et l'étendue de ces îlots de chaleur. Sur la Figure 24, la ville de L'Ancienne-Lorette apparaît, dans l'ensemble, comme un havre de fraîcheur. Le secteur au sud de la ville fait toutefois exception. En effet, cette zone, qui comprend les abords du boulevard Hamel, s'étire jusqu'aux limites de la base de plein-air de Sainte-Foy, présente une forte densité d'îlots de chaleur.

3.2 ESPACES DE PARTICIPATION SOCIALE, COMMUNAUTAIRES ET DE LOISIRS

La capacité des personnes « d’agir dans leur milieu et d’accomplir les rôles qu’elles entendent assumer », et donc de participer socialement, constitue le cœur de la définition de la « santé » selon la Loi sur la santé et les services sociaux (LSSS, L.R.Q.,

chapitre S-4.2, voir le Lexique pour plus de détails).

Dans ce document, la **participation sociale** comprend : des interactions sociales se déroulant en contexte individuel et en contexte de groupe; des activités ou démarches collectives; des activités bénévoles ou de l’aide informelle; et des engagements citoyens ou militants. Autrement dit, lorsqu’une personne participe socialement, elle interagit ou effectue des activités avec d’autres.

Dans le but de mieux saisir les possibilités de participation sociale offertes aux personnes âgées de L’Ancienne-Lorette, les paragraphes suivants tracent le portrait d’espaces de participation sociale, des organismes et des lieux de rassemblement recensés (Tableau 19). La catégorie *Âge d’or* dans ce tableau comprend les

regroupements d’aînés présents sur le territoire, qu’ils soient ou pas affiliés à la FADOQ. Les lieux de culte et les bibliothèques du réseau des bibliothèques de la Capitale-Nationale sont quelques-uns des lieux où se déroulent les activités sociales organisées par la collectivité.

Les programmes PIED et VIACTIVE visent à améliorer la santé physique et sociale des aînés. « Le programme PIED (Programme Intégré d’Équilibre Dynamique), animé par un professionnel de la santé est offert gratuitement aux gens de 65 ans et plus qui sont préoccupés par les chutes ou par leur équilibre, » alors que le programme VIACTIVE, créé par Kino-Québec en 1988, s’adresse aux personnes de 50 ans et plus afin de « faire bouger les aînés gratuitement de façon sécuritaire tout en s’amusant. » (FADOQ, 2014)

Dans le cadre de ce projet, la participation des aînés dans ces associations et lieux n’a pu être documentée. Par contre, identifier ceux qui sont offerts sur le territoire peut servir de piste de réflexion ou de levier pour l’action à l’échelle locale. La carte des lieux de participation sociale et des lieux de culte est présentée à la Figure 25.

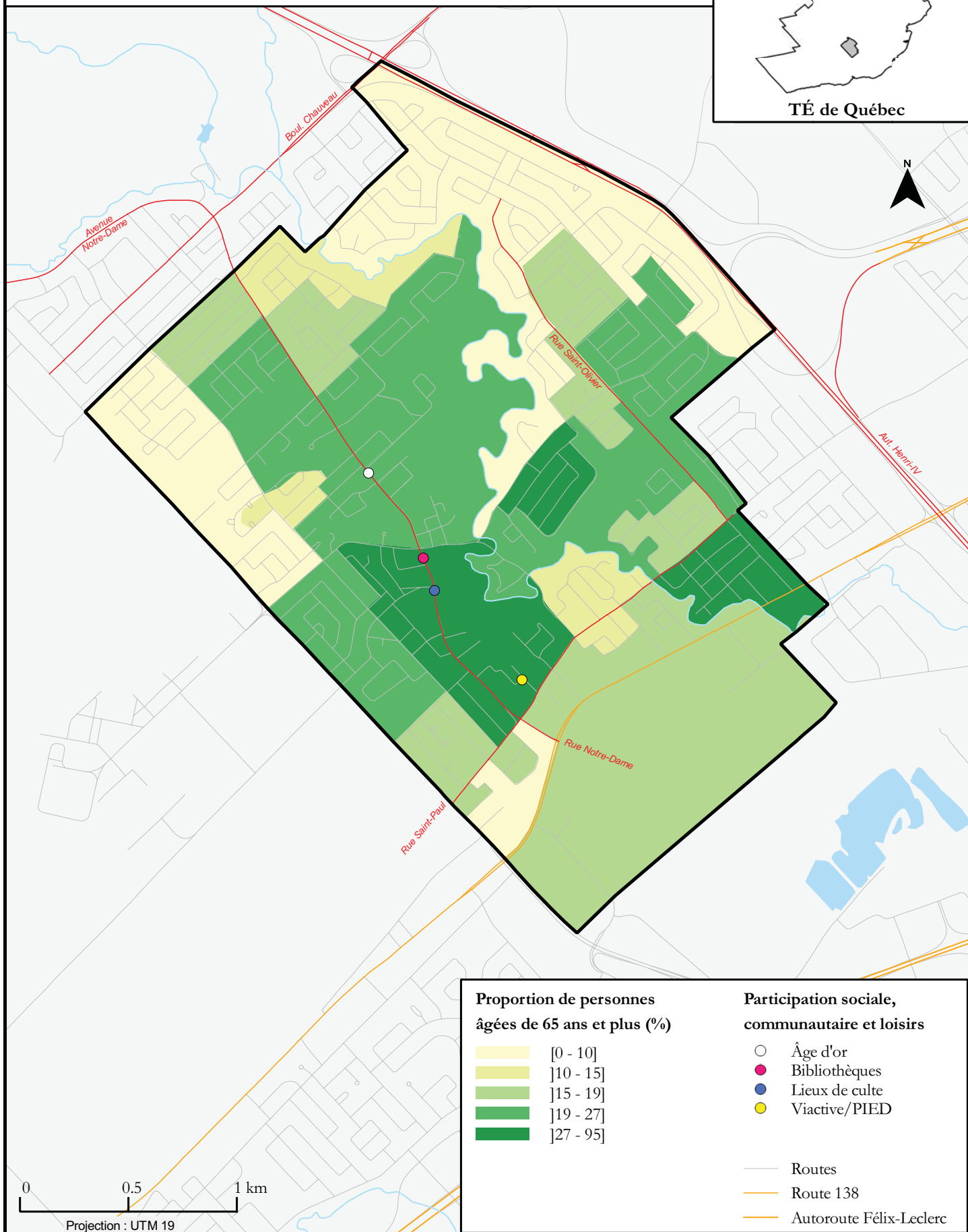
Tableau 19. Inventaire des espaces de participation et de loisirs, L’Ancienne-Lorette

| Lieux de participation | Quantité |
|------------------------|----------|
| Âge d’Or | 1 |
| Bibliothèques | 1 |
| Lieux de culte | 1 |
| Viactive, PIED | 1 |

Source : Compilation effectuée par l’IVPSA, 2013.

L’Église de L’Ancienne-Lorette est un lieu de participation de la population locale et, selon les informateurs clés consultés, la paroisse est très active dans le milieu. De

Figure 25. Carte des lieux de participation sociale et de loisirs, L'Ancienne-Lorette



Proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (%)

- [0 - 10]
- [10 - 15]
- [15 - 19]
- [19 - 27]
- [27 - 95]

Participation sociale, communautaire et loisirs

- Âge d'or
- Bibliothèques
- Lieux de culte
- Viactive/PIED
- Routes
- Route 138
- Autoroute Félix-Leclerc

0 0,5 1 km

Projection : UTM 19

nombreuses personnes y font du bénévolat. L'église est « un beau bâtiment et c'est très fréquenté. C'est surprenant de voir la fréquentation à l'église, et l'âge des personnes qui sont dans l'église. On parle souvent de personnes âgées qui sont liées encore avec les anciens modèles, mais finalement on a des jeunes familles. » (Informateur clé, 2013) Le curé de la paroisse a, selon plusieurs informateurs clés, le doigt sur le pouls de cette communauté « tissée serrée ». L'église participe de façon importante à la vie communautaire. Une réunion paroissiale, tenue la semaine précédant la visite, avait réuni au-delà de 150 personnes qui étaient, chacune, affectées à une tâche ou une autre de la vie paroissiale. (Informateur clé, 2013)

Les centres communautaires recensés dans le cadre de ce projet correspondent aux centres de loisirs ayant comme mission « de favoriser le développement holistique de la personne, de soutenir la famille et d'encourager l'implication des citoyens dans leur communauté locale, et ce, au moyen du loisir communautaire, de l'action communautaire et de l'éducation populaire. » (Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs [FQCCL], 2010) Ainsi, certains lieux agissant en tant que centres communautaires, mais n'étant pas membres de la fédération québécoise, ne figurent pas dans l'inventaire présenté ici. Les bases de données permettant leur recensement n'étaient pas disponibles pour les besoins de ce projet. Cela ne signifie toutefois pas que ces centres ne représentent pas des lieux importants de participation sociale pour la population.

Tableau 20. Inventaire des clubs sociaux, villes du territoire équivalent de Québec et arrondissements de la ville de Québec, 2012

| Lieu | AFEAS | Fermières | Lions | Chevaliers de Colomb | Kiwanis | Optimistes | Filles d'Isabelle |
|------------------------------|-------|-----------|-------|----------------------|---------|------------|-------------------|
| L'Ancienne-Lorette | x | x | x | x | | x | |
| Saint-Augustin-de-Desmaures | x | x | x | | | | |
| Beauport | | x | x | x | | x | x |
| Charlesbourg | x | x | x | x | | x | |
| La Cité-Limoilou | | x | x | x | x | x | |
| La Haute-Saint-Charles | | x | x | x | x | x | |
| Les Rivières | | x | x | x | | x | |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge | | x | x | x | x | x | |

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2013.

D'autre part, les clubs sociaux et de loisirs sont présents à L'Ancienne-Lorette et peuvent aussi être mentionnés comme lieu de participation. Ce sont, de fait, des lieux d'interaction et de participation sociale. On y trouve, par exemple, l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS), les cercles de fermières, les clubs Lions, les Chevaliers de Colomb, les clubs Kiwanis, Optimistes et les Filles d'Isabelle

(Tableau 20). À ces associations s'ajoute, à L'Ancienne-Lorette, le club Rotary qui est présent dans la ville depuis plus de 15 ans.

Lors de la rencontre avec les informateurs clés, tenue en 2013, il a été question de certaines activités et lieux de participation sociale qui n'étaient pas inclus dans les documents présentés parce qu'ils n'avaient pas été recensés par les bases de données consultées. Les informateurs ont indiqué que la ville de L'Ancienne-Lorette possède un ensemble d'infrastructure de loisirs (Ville de L'Ancienne-Lorette, 2014b) qui inclut un complexe sportif de même qu'une maison de la culture, inaugurée par la ville en 1993, et où se déroulent prestations, activités et cours divers. L'Aquagym Élise Marcotte offre plusieurs activités visant spécifiquement la clientèle âgée, dont des cours d'aquaforme.

D'autre part, la municipalité n'est pas engagée dans un processus MADA, mais est présentement engagée dans un processus d'évaluation de la situation. Elle se veut un « facilitateur » pour les gens qui désirent monter des projets. Par exemple, la ville a une entente avec la FADOQ concernant le déneigement des pourtours de la salle des aînés. La ville tente le plus possible de « faciliter » les activités. Quand les organismes « vivent une problématique, qu'ils ont des demandes, ils prennent le téléphone, ils écrivent un courriel. Il y a toujours quelqu'un au bout du fil. » (Informateur clé, 2013)

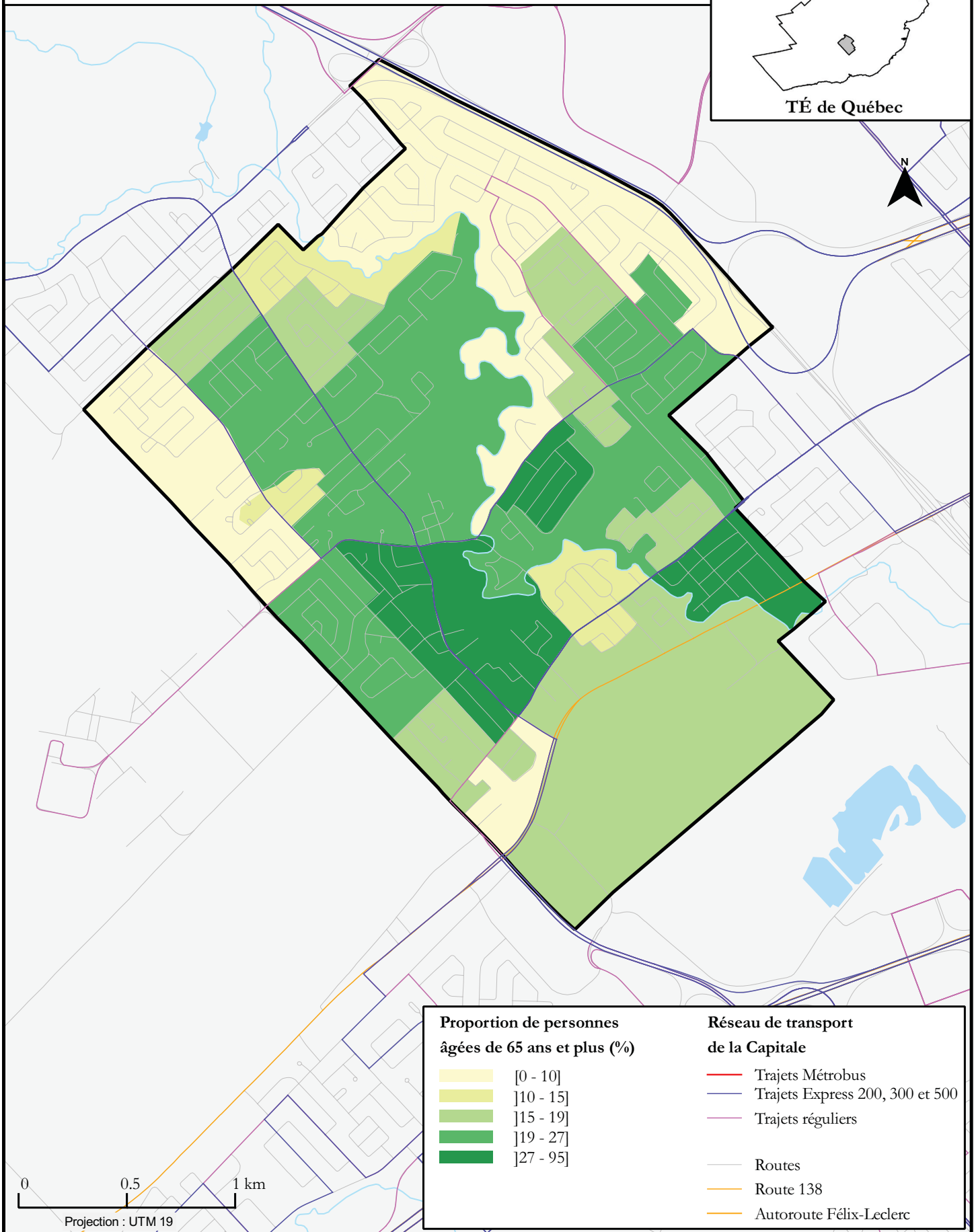
De plus, la municipalité tente d'augmenter l'accessibilité à ses activités pour la clientèle aînée. Elle a mis en place une tarification réduite de 50 % pour les personnes de 65 ans et plus pour les activités organisés par la ville.

3.3 TRANSPORT COLLECTIF

Le transport collectif régulier (autobus, taxi, taxi-bus) permet aux aînés l'accès aux espaces de participation sociale et augmente leur niveau d'autonomie, tout comme le fait le transport adapté pour les personnes à mobilité réduite. Il importe donc de documenter la présence de ces services dans les différents secteurs géographiques de la région de la Capitale-Nationale, ainsi que leur accessibilité.

L'Ancienne-Lorette est desservie par les services de transport du Réseau de transport de la Capitale (RTC). Les trajets réguliers (*leBus*) assurent la liaison entre les quartiers résidentiels et les centres d'activité avec des trajets de fréquence et de durée variables (parcours 78, 79, 80, 93). Ces parcours desservent les principaux boulevards et des artères locales (Figure 26). Des trajets *Express* (parcours 279, 280, 283, 380, 391) cheminent aussi le long des artères principales de la ville. Le RTC met à la disposition de ses usagers un stationnement incitatif (Parc-O-Bus), situé à l'Église Notre-Dame-de-l'Annonciation, offrant 30 places de stationnement à L'Ancienne-Lorette.

Figure 26. Carte du Réseau de transport de la Capitale (RTC), L'Ancienne-Lorette, 2013



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Transport collectif adapté

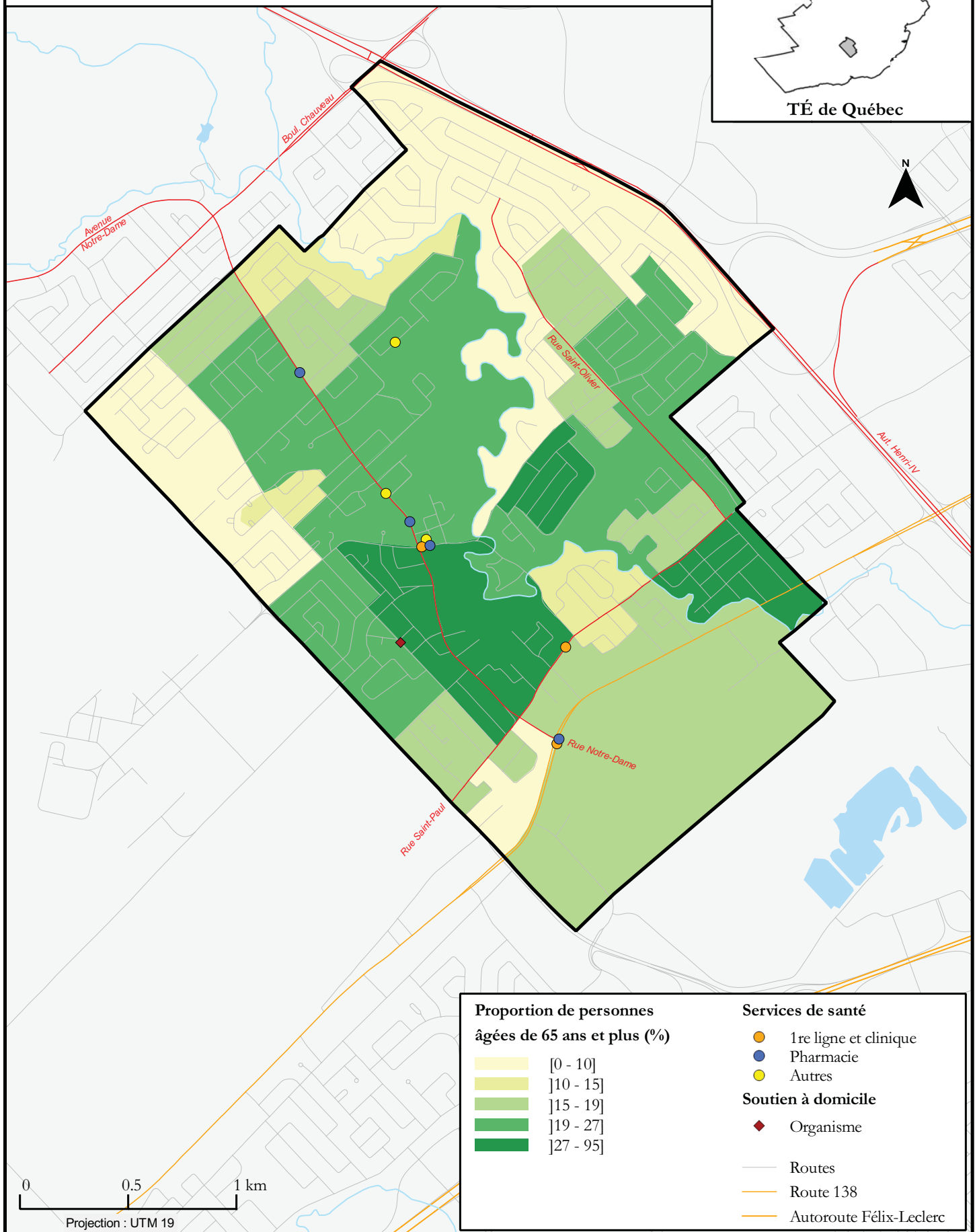
En ce qui a trait au transport collectif adapté, la région est desservie par le Transport adapté (STAC), qui fonctionne « en symbiose avec la mission du RTC » (RTC, 2013), qui offre des services de transport sur réservation à la population de la Capitale-Nationale. Cela comprend L'Ancienne-Lorette, Saint-Augustin-de-Desmaures, Boischatel, Wendake et les six arrondissements de la ville de Québec. Les personnes désirant utiliser ce service doivent répondre aux critères de la politique d'admission du ministère des Transports du Québec, c'est-à-dire: être une personne handicapée (avoir une déficience significative et persistante et être limitée dans l'accomplissement des activités normales); et, avoir, sur le plan de la mobilité, des limitations justifiant l'utilisation du service de transport adapté.

3.4 SERVICES DE SOINS DE SANTÉ, SERVICES SOCIAUX ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE

L'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011, publiée en octobre 2013, indique que « la proportion de personnes déclarant au moins un problème de santé de longue durée est plus élevée chez les femmes que chez les hommes et elle croît d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre 87 % chez les aînés de 75 ans et plus. » (ISQ, 2013a, p. 14) Cette donnée contribue à la nécessité d'évaluer l'accès des personnes âgées aux différents services de santé et services sociaux. Cet accès est grandement facilité par la proximité avec le lieu de résidence.

Les services de première ligne sont ceux qui représentent le point de contact de la population avec le réseau de la santé. Ils comprennent les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC (voir *Liste des sigles*, page v et le *Lexique*, sous la rubrique « établissements de santé »), clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale, de même que les deux centres de réadaptation de la région. Dans la Capitale-Nationale, cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. De plus, les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont aussi été inclus dans cette catégorie.

Figure 27. Carte des services de santé
et de services sociaux, L'Ancienne-Lorette



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval,
en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

Afin de simplifier la représentation cartographique, certaines installations et services de soins de santé situés à la même adresse civique ont été regroupés. L'affichage de certains types d'installations a été priorisé par rapport à d'autres. Sont affichés en priorité les centres hospitaliers, puis les services de première ligne, les CHSLD, les pharmacies et les cliniques autres. Lorsqu'un centre hospitalier a aussi une mission CHSLD, il est illustré sur la carte comme centre hospitalier. Les CHSLD ont été positionnés sur la carte des services de santé, afin de montrer leur proximité entre les lieux de vie de la population en général. Un CHSLD peut être considéré comme une ressource pour une personne vieillissante qui désire demeurer près de sa famille.

Tableau 21. Inventaire des services de soins de santé et d'organismes communautaires de soutien à domicile, L'Ancienne-Lorette

| Service | Nombre | Service | Nombre |
|-------------------------|--------|----------------------------------|--------|
| Centre hospitalier | 0 | Pharmacie | 4 |
| CHSLD | 0 | Organismes de soutien à domicile | 1 |
| Première ligne | 3 | Autres | 3 |
| Points de services CLSC | 1 | | |

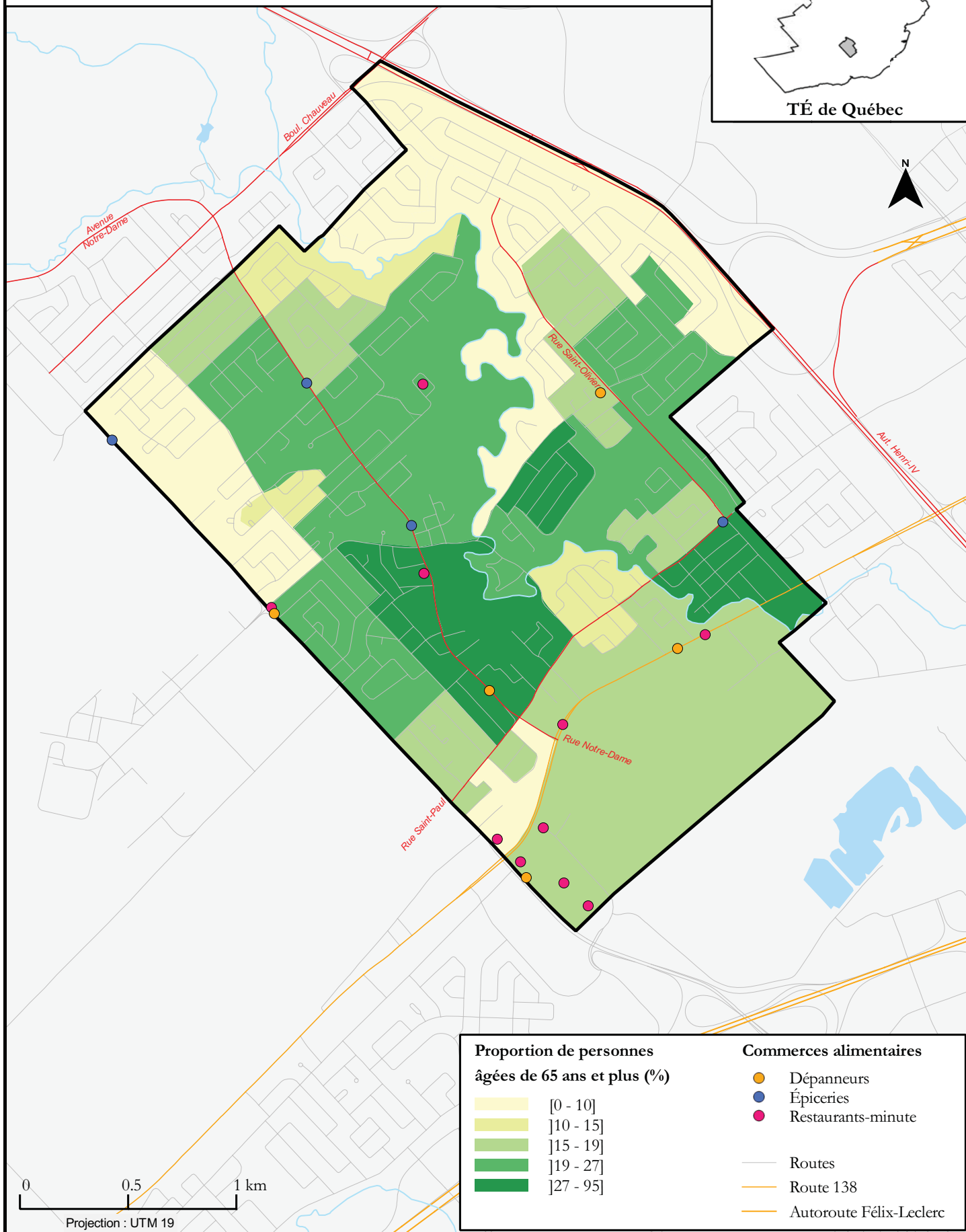
Source : Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, (2012) *MSSS - Référentiel des établissements – Ressources actives – Fichier des installations*. Dernière mise à jour : 2012-08-29; Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches-211, (2013); et, compilation effectuée par l'IVPSA (2013).

La carte présentée à la Figure 27 montre la répartition des services de santé et services sociaux à L'Ancienne-Lorette. Ces services ont été regroupés en cinq catégories (voir Tableau 21). Selon les données recueillies, les résidents de la ville ont accès à plusieurs services de santé et services sociaux, dont un CLSC, un GMF, une clinique médicale hors GMF – donc, trois services de première ligne. Quatre pharmacies, de même que trois autres services de santé. Il semble que les habitants sont « bien desservis en terme de pharmacies. » (Informateur clé, 2013) Il a néanmoins été mentionné que les services localisés sur le boulevard Hamel peuvent être moins accessible pour certaines personnes, puisque la traverse de ce boulevard n'est pas toujours aisée.

Un participant à la rencontre sectorielle mentionne que l'organisme Présence-Famille offre des services de proximité pour les gens vivant des conditions de vie plus difficiles. Les bénévoles y offrent du soutien à domicile ainsi que des services de transport-accompagnement pour les rendez-vous médicaux. D'autres organismes, installés dans les arrondissements voisins, comme la Société Saint-Vincent-de-Paul, offrent aussi leurs services à la population de L'Ancienne-Lorette.

Des services bénévoles offerts par des organismes communautaires, identifiés en utilisant la base de données du 211 (CIR, 2013), viennent compléter le portrait dans ce secteur. La liste des services potentiellement offerts par ces organismes est présentée

Figure 28. Carte des commerces alimentaires, L'Ancienne-Lorette



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

dans le lexique. (Accès-Santé, 2014) Le Service d'entraide communautaire Rayon de Soleil possède ses bureaux sur la rue Turmel, au cœur de L'Ancienne-Lorette. Il offre des services de soutien à domicile et organise des activités pour les personnes âgées ou démunies. Les bénévoles de l'organisme fournissent des services de popote roulante, de transport pour raison médicale, de répit-gardiennage, font des visites d'amitié et de l'accompagnement pour personne malade ou en deuil. Ils participent aussi au programme Accès-loisirs Québec.

En plus de cet organisme, la Société Saint-Vincent-de-Paul offre aussi des services aux aînés de L'Ancienne-Lorette. Conscients de leur importance pour le soutien à domicile, des informateurs clés ont dit être conscients de l'apport d'organismes issus des communautés voisines qui incluent L'Ancienne-Lorette dans leur territoire de service et sont désireux de les aider à poursuivre en ce sens.

3.5 COMMERCES ALIMENTAIRES

L'autonomie des personnes dépend aussi de l'accès à des services alimentaires de qualité. Cette section jette un regard sur l'offre de services alimentaires sur le territoire

« L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. » (Lepage et Morrow, 2008)

de L'Ancienne-Lorette. L'inventaire présenté au Tableau 22 ainsi que dans la carte de la figure 28 sont basés sur les données préliminaires d'une enquête sur l'environnement alimentaire présentement mené par la Direction de la Santé Publique (DSP) de la Capitale-Nationale pour évaluer l'accès aux services alimentaires. Cet accès contribue à la sécurité alimentaire des personnes.

Il est possible que les données présentées concernant l'accès physique aux aliments soient incomplètes, étant donné l'évolution rapide de ce secteur d'activités. Elles donnent cependant une bonne idée de l'offre alimentaire dans ce secteur géographique.

Tableau 22. Inventaire des commerces alimentaires, L'Ancienne-Lorette

| Type de détaillant | Nombre |
|--------------------|--------|
| Dépanneurs | 5 |
| Épiceries | 4 |
| Restaurants minute | 10 |

Source : Dépanneurs et épiceries : Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires*, D.R.S.P., Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec; et pour Restaurants minute : INSPQ (2009), *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité aux restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ.

Selon les données de l'INSPQ, il y aurait, à L'Ancienne-Lorette, cinq dépanneurs et quatre épiceries, incluant un détaillant de fruits et légumes. Un informateur clé mentionnait, toutefois, qu'à l'été 2014, il n'y avait qu'une seule épicerie en service sur le territoire de la ville, ce qui confirme l'évolution parfois rapide du secteur des services alimentaires. Dix (10) restaurants minute complètent l'offre alimentaire sur le territoire de la ville.

Les informateurs clés ont toutefois mentionné que les gens vont aussi à l'extérieur des limites de la ville pour leur épicerie. Les services alimentaires des arrondissements limitrophes, dont le magasin Costco, sont aussi fréquentés par les résidents de L'Ancienne-Lorette.

3.6 AUTRES SERVICES

Quatre centres commerciaux ont élu domicile sur le territoire de L'Ancienne-Lorette, dont un centre commercial de quartier, Place/Carrefour Notre-Dame, qui regroupe 23 magasins. Trois services bancaires, une Caisse Desjardins, une succursale de la Banque Nationale et une succursale de la Banque Royale sont aussi en service sur leur territoire.

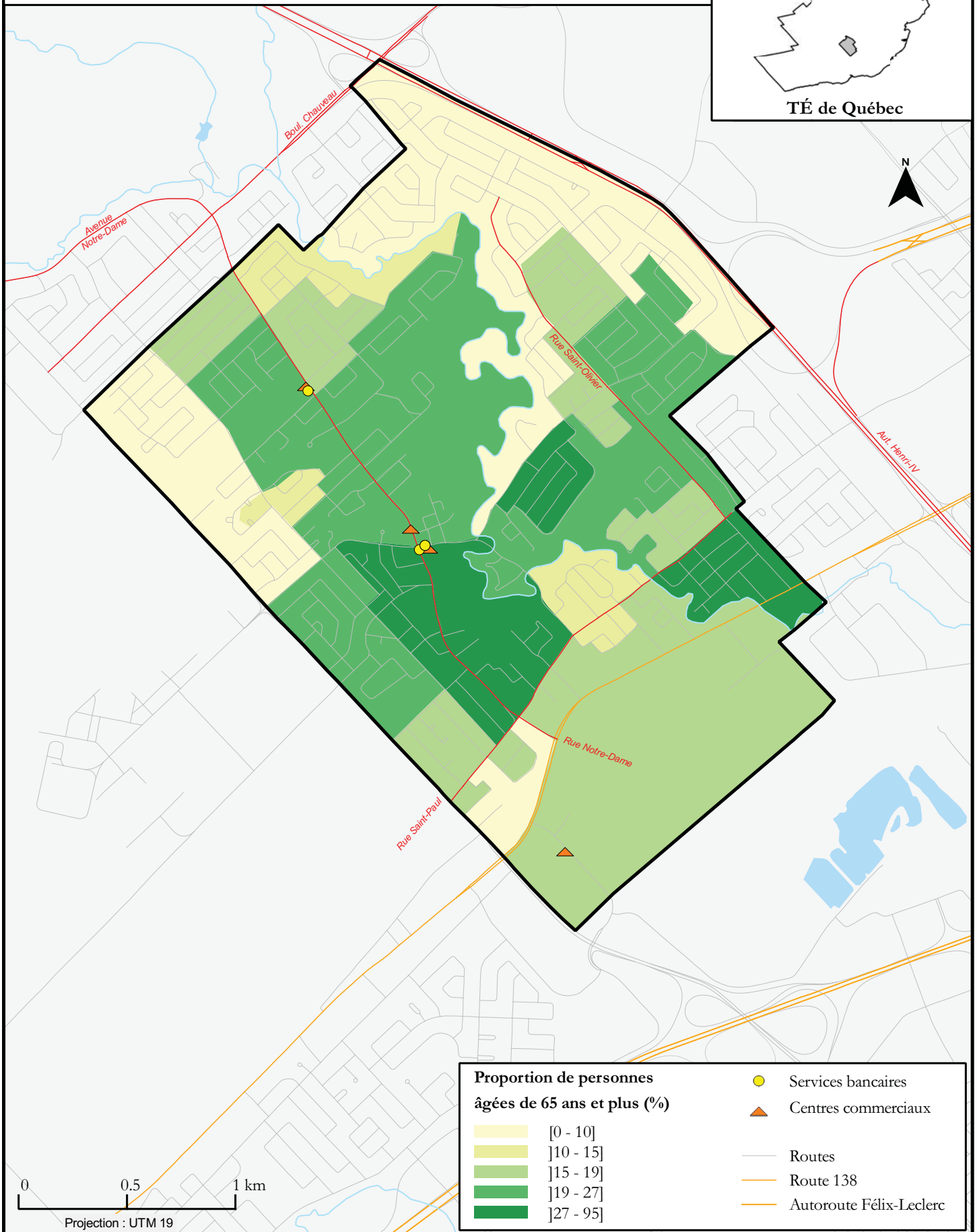
Les catégories de centres commerciaux présentés dans le (Tableau 23) correspondent à celles du service de l'évaluation de la ville de Québec. On y trouve le nombre de centres commerciaux à L'Ancienne-Lorette. La carte présentée à la Figure 29 montre l'emplacement de ces centres commerciaux ainsi que des institutions bancaires de ce secteur géographique.

Tableau 23. Inventaire des centres commerciaux de L'Ancienne-Lorette

| Type de centre commercial | Centre commercial supra-régional 200 magasins et plus | Centre commercial régional 100 à 199 magasins | Centre commercial local 45 à 99 magasins | Centre commercial de quartier 15 à 44 magasins | Centre commercial de voisinage 14 magasins ou moins | Services bancaires |
|---------------------------|--|--|---|---|--|--------------------|
| L'Ancienne-Lorette | 0 | 0 | 0 | 1 | 3 | 3 |

Source : Compilation effectuée par l'IVPSA, 2014.

Figure 29. Carte des centres commerciaux et services bancaires, L'Ancienne-Lorette



Réalisation : Centre GéoStat, Bibliothèque de l'Université Laval, en collaboration avec l'IVPSA, Mars 2014

Sources : Recensement de la population (Statistique Canada, 2011)
Fichier du réseau routier (Statistique Canada, 2011)

POINTS SAILLANTS – L'ENVIRONNEMENT DE SERVICES

- Mis à part les parcs et espaces qui sont répartis dans les quatre coins de la ville, les services offerts aux citoyens de la ville de L'Ancienne-Lorette sont concentrés dans le secteur central de la ville, près de l'église, et en bordure du boulevard Hamel. Ainsi, c'est le secteur de la communauté locale du Vieux-Lorette qui regroupe le plus grand nombre de services de tous genres.
- Le parc de la Rivière est le plus important et «ancré au cœur de la zone urbaine, le parc regroupe plusieurs équipements sportifs, récréatifs et communautaires.» (Ville de L'Ancienne-Lorette, 2014b)
- La ville de L'Ancienne-Lorette apparaît, dans l'ensemble, comme un havre de fraîcheur. Le secteur au sud de la ville fait toutefois exception. La zone qui comprend les abords du boulevard Hamel, s'étire jusqu'aux limites de la base de plein-air de Sainte-Foy, présente plusieurs îlots de chaleur.
- Les résidents de L'Ancienne-Lorette semblent avoir un bon accès à des lieux et groupes de participation sociale. L'église semble toutefois jouer un rôle prépondérant, tant pour les personnes désirant contribuer bénévolement, que pour celles qui désirent participer à des activités locales.
- Quatre parcours réguliers et cinq parcours Express du Réseau de transport de la Capitale (RTC) desservent les résidents de L'Ancienne-Lorette. Les services de transport collectif adapté (STAC) couvrent aussi l'ensemble de son territoire.
- Bien desservie en termes de pharmacies (avec trois points de services), la ville de L'Ancienne-Lorette abrite aussi trois services de santé de première ligne et trois autres services. Un seul organisme communautaire a pignon sur rue sur le territoire, mais plusieurs autres, provenant des arrondissements limitrophes, offrent des services à ses résidents.
- L'offre alimentaire suit la tendance des autres services, puisque L'Ancienne-Lorette accueille cinq dépanneurs, quatre épiceries et dix restaurants minute sur son territoire. Ces services sont offerts sur l'ensemble du territoire, les restaurants minute se trouvent en plus forte concentration dans le secteur sud-ouest de la ville.
- Quatre centres commerciaux sont installés sur le territoire de L'Ancienne-Lorette, de même que des services bancaires offerts par une Caisse Desjardins, une succursale de la Banque Nationale et une succursale de la Banque Royale. Les centres commerciaux sont principalement des centres de voisinage (3), quoiqu'il y ait aussi un centre commercial de quartier.

4. CONSTATS ET PISTES DE RÉFLEXION

La prémisse sur laquelle s'appuie cette étude est que l'habitat ne se limite pas au domicile des aînés. Il englobe l'environnement physique et de services dans lequel ils évoluent. L'habitat est également constitué de la possibilité qui est offerte aux aînés d'accéder à leur milieu de vie et de participer socialement. La lecture des données sur la population, sur l'habitation et sur l'environnement de services qui ont été rassemblées dans ce portrait a permis d'élaborer certains constats, enjeux et pistes de réflexion.

Ce chapitre les présente et y ajoute des éléments d'information ou d'analyse issus des rencontres sectorielles. Ces rencontres ont réuni des personnes intéressées par la question de l'habitat des aînés dans chacun des secteurs géographiques étudiés. Le contenu des rapports produits et les constats qui en découlent pourront contribuer à enrichir les réflexions et les discussions que poursuivront les acteurs souhaitant agir sur l'habitat afin d'améliorer les conditions de vie des aînés dans leur milieu.

4.1 LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION : AGIR EN TENANT COMPTE DE LA DIVERSITÉ (ÂGES, SEXES, STATUTS SOCIAUX ÉCONOMIQUES, CULTURES)

La ville de L'Ancienne-Lorette est un exemple des premiers déploiements de l'étalement urbain au milieu du 20^e siècle qui est modelé par la présence de nombreux axes routiers importants et par sa position d'enclave dans la ville de Québec. La densité de la population de la ville se situe à 2 195 habitants/km², tandis que dans certains secteurs, elle se situe aux environs de 5 000 habitants/km².

- La population totale de L'Ancienne-Lorette a légèrement augmenté de 2006 à 2011.
- Dans la ville, le nombre et la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus ont connu une hausse importante entre 2006 et 2011. Elles étaient 1 050 personnes de plus en 2011 qu'en 2006 dans ce groupe d'âge; leur proportion est ainsi passée de 11,3 % à 17,4 % au cours de cette période.
- L'âge médian dans le territoire de Québec (TÉ) – dont L'Ancienne-Lorette fait partie – était un peu plus élevé que dans l'ensemble du Québec en 2006 (42 ans par rapport à 40,5 ans).
- Les zones où les personnes âgées de 65 ans et plus sont proportionnellement plus nombreuses à L'Ancienne-Lorette sont les zones centrales, entourant l'église, de même que dans le secteur le plus à l'Est de la ville, près du boulevard Hamel.
- La courbe de croissance de la proportion des personnes de 75 ans et plus dans le TÉ de Québec montre qu'il y aura, en 2024, 12 % de la population dans ce segment de la population.

- À L’Ancienne-Lorette, les hommes composent 43,6 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus. Leur présence se fait un peu plus rare parmi les personnes âgées de 75 ans et plus (39,5 %).
- En 2011, 28 % des personnes âgées de 65 ans et plus en ménages privés de L’Ancienne-Lorette vivent seules.
- Les hommes âgés de 65 à 74 ans vivent seuls dans 12 % des cas, alors que cette proportion se situe à 30 % pour les femmes du même âge. Ces proportions montent à 22 % chez les hommes et à 55 % chez les femmes âgées de 75 ans et plus.
- Le portrait sur la défavorisation produit par le CSSS de la Vieille-Capitale montre que L’Ancienne-Lorette présente une diversité socio-économique importante et que l’ensemble du spectre de défavorisation est présent dans la ville.
- Le taux d’effort médian des ménages privés tend à augmenter avec l’âge, atteignant même 38,9 % pour les locataires âgés de 85 ans et plus.

4.2 VIEILLIR ET SE LOGER :

L’ACCÈS AU LOGEMENT, UNE RÉALITÉ À GÉOMÉTRIE VARIABLE

- Alors que la moitié (49,4 %) des personnes de 65 ans et plus du Québec vit dans des maisons individuelles, à L’Ancienne-Lorette, cette proportion se situe à 62 %.
- Dans la ville, 25% des aînés, en forte majorité des femmes, vivent dans des immeubles de moins de cinq étages. Cela entraîne une série de questionnements sur l’adaptation des logements au vieillissement de ses habitants.
- Le coût des logements privés est légèrement plus élevé dans le TÉ de Québec – dont la ville de L’Ancienne-Lorette fait partie - que dans l’ensemble du Québec et la Capitale-Nationale.
- À L’Ancienne-Lorette, la demande est forte, tant pour les logements locatifs que pour les propriétés résidentielles. Cette combinaison entraîne une hausse des coûts de revente et de location de logements.
- Il n’y a pas de coopérative ni d’OBNL d’habitation à L’Ancienne-Lorette. Près de 80% des unités locatives sont offertes par les quatre Résidences privées pour aînés (RPA).
- La grande majorité du territoire de la ville de L’Ancienne-Lorette a été développé, ce qui limite le potentiel d’ajout d’habitations individuelles ou collectives.

Ces divers constats ont soulevé des commentaires et des questions chez les informateurs clés et les participants aux rencontres sectorielles rencontrés au cours de l’étude. Voici un aperçu de ces éléments portés à notre attention :

- À L’Ancienne-Lorette, il y a des aînés qui désirent demeurer dans leur maison le plus longtemps possible, mais ils n’ont plus nécessairement les capacités économiques ou physiques pour maintenir la qualité de leur demeure.

- Certains propriétaires, qui vivent dans des maisons bâties il y a plusieurs dizaines d'années, n'ont pas toujours les moyens de rénover leur demeure. Y aurait-il lieu de mettre en place des programmes d'aide s'adressant spécifiquement à cette clientèle plus âgée?
- Les aînés doivent prendre sur eux l'augmentation des taxes municipales. Ce qui n'est pas facile pour certains d'entre eux.
- On constate aujourd'hui que les gens arrivent plus vieux dans les résidences pour aînés (80 ans en moyenne).
- Les coûts élevés de l'habitation, tant pour la location que l'achat, peuvent être expliqués d'une part par la rareté des logements disponibles et, d'autre part, par le fait que les logements disponibles font partie de nouvelles constructions « et ça, c'est nécessairement plus cher. » (Informateur clé, 2013)
- Les frais d'exploitation ont augmenté dans les résidences privées.
- En résidence privée, l'effort au logement est parfois élevé et certains résidents n'ont plus les moyens de payer leur loyer, ou de payer les services à la carte.
- Dans un contexte où les logements abordables se font rares, et où les personnes vieillissantes se sentent très attachées à leur milieu de vie, cela pose la question du soutien à ces aînés, tant pour l'entretien et les rénovations de leur maison que pour leurs besoins en soutien à domicile.

Ces participants ont fait certaines suggestions telles :

- Penser à conserver et à développer des résidences à un prix abordable.
- Que le soutien offert aux aînés comprenne de l'aide pour l'entretien de leur maison.

4.3. VIEILLIR ET SE DÉPLACER : DES OBSTACLES À FRANCHIR

- Quatre parcours réguliers et cinq parcours Express du Réseau de transport de la Capitale (RTC) desservent les résidents de L'Ancienne-Lorette. Les services de transport collectif adapté (STAC) couvrent aussi l'ensemble de son territoire.
- Un transport/accompagnement est offert par des bénévoles d'un organisme communautaire pour les déplacements des aînés vers les services de santé.

Lors de la rencontre sectorielle, des participants ont émis certaines opinions quant au transport collectif :

- Un participant estime que le service du RTC est efficace. Mais le transport local est peut-être plus problématique que les déplacements vers la Ville de Québec
- Des aînés ont aussi besoin d'un service de transport pour faire leurs courses, visiter leurs conjoints hébergés en CHSLD ou participer à des activités sociales.
- De plus, pour un aîné qui n'a jamais utilisé le transport en commun, il est très difficile de changer cette habitude.

- L'hiver, l'entretien des trottoirs et des rues répond non seulement aux besoins âgés, mais à ceux de toute la population (accessibilité universelle).

4.4. LA PRÉSENCE ET LA PROXIMITÉ DES SERVICES QUI RÉPONDENT AUX DIVERS BESOINS DES ÂÎNÉS

- Les services offerts aux citoyens de la ville de L' Ancienne-Lorette sont concentrés dans le secteur central de la ville, près de l'église, et en bordure du boulevard Hamel. Ainsi, c'est le secteur de la communauté locale du Vieux-Lorette qui regroupe le plus grand nombre de services de tous genres.
- Bien desservie sur le plan des pharmacies, la ville de L' Ancienne-Lorette abrite aussi des services de santé de première ligne. Un seul organisme communautaire a pignon sur rue sur le territoire, mais plusieurs autres, provenant des arrondissements limitrophes, offrent des services à ses résidents.
- Concernant l'offre alimentaire, L' Ancienne-Lorette accueille cinq dépanneurs, quatre épiceries et dix restaurants-minute sur son territoire. Ces services sont offerts sur l'ensemble du territoire, mais les restaurants-minute se trouvent en plus forte concentration dans le secteur sud-ouest de la ville.
- La ville de L' Ancienne-Lorette compte peu d'îlots de chaleur. Le secteur au sud de la ville fait toutefois exception. La zone qui comprend les abords du boulevard Hamel et qui s'étire jusqu'aux limites de la base de plein air de Sainte-Foy présente plusieurs îlots de chaleur.
- Le parc de la Rivière est le plus important et « est ancré au cœur de la zone urbaine, le parc regroupe plusieurs équipements sportifs, récréatifs et communautaires. » (Ville de L' Ancienne-Lorette, 2014b)

Suite à ces constats, ajoutons quelques informations provenant des rencontres effectuées dans le cadre de l'étude (informateurs clés, rencontres sectorielles) :

- Il existe plusieurs services de proximité : bibliothèque, épiceries, caisses, église, pharmacies, services médicaux, etc.
- Sans permis de conduire, l'accès à certains services de proximité peut être problématique
- En hiver, si on ne peut pas se déplacer, il y a des services de livraison à domicile.

4.5 PLACE À LA PARTICIPATION SOCIALE

- Les résidents de L' Ancienne-Lorette ont accès à plusieurs lieux et groupes de participation sociale.
- L'église semble jouer un rôle prépondérant, tant pour les âgés désirant contribuer bénévolement, que pour ceux qui désirent participer à des activités locales.

- Un seul organisme communautaire a pignon sur rue sur le territoire, mais plusieurs autres, provenant des arrondissements limitrophes, offrent des services à ses citoyens.

Les participants aux rencontres ajoutent ceci :

- Les infrastructures de loisir sont présentes à L’Ancienne-Lorette. Il reste à voir comment il est possible d’optimiser l’utilisation de ces infrastructures pour les aînés.
- Sur le plan des loisirs, il serait important de favoriser l’intégration des aînés habitant des résidences privées.
- Les organismes communautaires ont de la difficulté à recruter des bénévoles, surtout pour le transport/accompagnement. Ajoutons que des bénévoles qui étaient actifs deviennent désormais des bénéficiaires.

Ils font certaines suggestions telles que :

- Développer un portail web pour faire connaître les services en général et favoriser les inscriptions en ligne pour les aînés qui le souhaitent.
- Soutenir l’organisme communautaire « Rayon de Soleil ».
- Évaluer les besoins des aînés qui ont des atteintes cognitives.

4.6 COLLABORATION ET RESPONSABILITÉS DES INSTANCES LOCALES, RÉGIONALES OU PROVINCIALES

- Trois programmes gouvernementaux de soutien financier contribuent à améliorer l’accès au logement pour aînés vivant en situation de défavorisation matérielle (*AccèsLogis, Logement abordable et Supplément au logement*).
- Un informateur clé mentionne qu’à L’Ancienne-Lorette il existe une collaboration entre l’urbaniste, l’agent de prévention et le CLSC. La ville joue le rôle d’intermédiaire entre les besoins des aînés et les programmes disponibles. La petite taille du milieu permettrait la proximité entre les décideurs et la population.
- Selon un informateur clé, la ville de L’Ancienne-Lorette participe au processus et « accompagne le citoyen » dans ses démarches, incluant le processus d’obtention de son permis de construction. La ville effectue aussi un suivi avec les entrepreneurs et la SHQ.
- La ville de L’Ancienne-Lorette a, dans son organisation, un comité qui se penche sur l’accessibilité des lieux pour les personnes à mobilité réduite, dont les aînés.
- Un informateur clé a mentionné l’organisme « *Action-Habitation de Québec* », qui vise, entre autres, à « promouvoir le développement de l’habitation sociale et communautaire dans la région de la Capitale-Nationale et à supporter les citoyens

et les groupes dans leurs démarches visant à répondre à des besoins en logements à caractère sociocommunautaire ».

- Des questions ont aussi été soulevées concernant la certification des résidences. On mentionne que la certification amènerait une certaine lourdeur sans pouvoir protéger les aînées vivant de la défavorisation matérielle. L'un d'eux suggère de collaborer au processus de certification. Cette question mérite une réflexion plus approfondie.

CONCLUSION

Les entretiens avec les informateurs clés de même que les rencontres tenues dans le secteur de la **Ville de L'Ancienne-Lorette** avec les différents acteurs sollicités ont permis d'affiner, de bonifier et de corriger les informations préalablement recueillies par l'équipe de recherche.

Ainsi, après avoir illustré la situation des aînés sur le territoire en matière de population, d'habitat et d'environnement de services, l'équipe a été en mesure d'effectuer certaines constatations. Grâce ce cheminement, l'état de situation présenté dans le présent document a le mérite d'être le plus juste possible en regard aux limitations méthodologiques, temporelles et matérielles du projet.

L'objectif ultime du projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés* est de permettre aux aînés de demeurer et de participer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent. Ainsi, en plus du présent document, quatorze autres portraits sectoriels ont été réalisés. Mis en comparaison, ils ont permis l'élaboration d'une synthèse régionale faisant état de la situation de l'habitat des aînés à la grandeur de la région de la Capitale-Nationale. Ces documents constituent de précieux outils d'analyse et de réflexion. Il n'appartient plus qu'aux acteurs locaux et régionaux de les mettre à profit.

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|---|----|
| TABLEAU 1. | VARIATION DE LA POPULATION TOTALE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2011 | 4 |
| TABLEAU 2. | NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, CAPITALE-NATIONALE, 2011 | 10 |
| TABLEAU 3. | NOMBRE ET PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, QUÉBEC (TÉ), 2011 | 11 |
| TABLEAU 4. | PROPORTION (%) PAR GROUPE D'ÂGE, L'ANCIENNE-LORETTE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC, 2011 | 11 |
| TABLEAU 5. | VARIATION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS, EN NOMBRE ET EN PROPORTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC, 2006 ET 2011 | 13 |
| TABLEAU 6. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS ET DE L'ÂGE MÉDIAN DE LA POPULATION, ENTRE 2006 ET 2031, CAPITALE-NATIONALE..... | 14 |
| TABLEAU 7. | DISTRIBUTION DES 65 ANS ET PLUS, SELON LE SEXE, PAR MUNICIPALITÉ, QUÉBEC (TÉ), EN 2011 | 18 |
| TABLEAU 8. | PROJECTION DE LA POPULATION ÂGÉE, PAR SEXE, CAPITALE-NATIONALE, 2006-2031 | 19 |
| TABLEAU 9. | NOMBRE ET PROPORTION D'AÎNÉS VIVANT SEULS EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE ET LE GROUPE D'ÂGE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS, 2011 | 22 |
| TABLEAU 10. | RÉPARTITION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS EN MÉNAGE COLLECTIF SELON LE TYPE DE LOGEMENT, LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE, ENSEMBLE DU QUÉBEC, 2011 | 26 |
| TABLEAU 11. | RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, CAPITALE-NATIONALE, 2011 | 29 |
| TABLEAU 12. | RÉPARTITION EN POURCENTAGE DES PERSONNES SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, POPULATION DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, QUÉBEC (TÉ), 2011 | 30 |
| TABLEAU 13. | NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, CAPITALE-NATIONALE, 2011 | 38 |
| TABLEAU 14. | UNITÉS LOCATIVES EN HABITATIONS COLLECTIVES DESTINÉES AUX AÎNÉS SELON LES TYPES D'HABITATION, NOMBRE ET POURCENTAGE, CAPITALE- NATIONALE, 2011 | 40 |
| TABLEAU 15. | NOMBRE D'HABITATIONS COLLECTIVES POUR AÎNÉS AVEC SERVICES, SELON LE TYPE DE SERVICES, L'ANCIENNE-LORETTE | 41 |
| TABLEAU 16. | TAUX D'EFFORT MÉDIAN (%) DES MÉNAGES PRIVÉS SELON L'ÂGE DU PRINCIPAL SOUTIEN, ET LE MODE D'OCCUPATION DU LOGEMENT, CAPITALE-NATIONALE, 2006 | 46 |

| | | |
|--------------|--|-----|
| TABLEAU 17. | COÛT MÉDIAN DES LOGEMENTS PRIVÉS SELON LE MODE D'OCCUPATION, CAPITALE-NATIONALE, 2006 | 47 |
| TABLEAU 18. | MODE D'OCCUPATION DES LOGEMENTS, MÉNAGES PRIVÉS, QUÉBEC (TÉ), 2011 | 48 |
| TABLEAU 19. | INVENTAIRE DES ESPACES DE PARTICIPATION ET DE LOISIRS, L'ANCIENNE-LORETTE.... | 57 |
| TABLEAU 20. | INVENTAIRE DES CLUBS SOCIAUX, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC, 2012..... | 59 |
| TABLEAU 21. | INVENTAIRE DES SERVICES DE SOINS DE SANTÉ ET D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE SOUTIEN À DOMICILE, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 64 |
| TABLEAU 22. | INVENTAIRE DES COMMERCE ALIMENTAIRES, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 66 |
| TABLEAU 23. | INVENTAIRE DES CENTRES COMMERCIAUX DE L'ANCIENNE-LORETTE..... | 67 |
| TABLEAU A. | ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 1981 ET 2011..... | 102 |
| TABLEAU B. | PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024..... | 102 |
| TABLEAU C. | POPULATION EN NOMBRE, PAR GROUPE D'ÂGE, TÉ DE QUÉBEC, 2011..... | 103 |
| TABLEAU D. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE..... | 104 |
| TABLEAU E. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES DE 75 ANS ET PLUS ENTRE 1996 ET 2024, CAPITALE-NATIONALE..... | 104 |
| TABLEAU F. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 1981 À 2011..... | 105 |
| TABLEAU G. | PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLES DU TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 2011 À 2024..... | 105 |
| TABLEAU H-1. | PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC..... | 107 |
| TABLEAU H-2. | PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE)..... | 108 |
| TABLEAU I-1. | NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 109 |
| TABLEAU I-2. | NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 109 |
| TABLEAU J-1. | DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC | 110 |

| | | |
|--------------|---|-----|
| TABLEAU J-2. | DISTRIBUTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR TYPE DE CONSTRUCTION ET SELON LE SEXE, QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC (SUITE)..... | 111 |
| TABLEAU K. | INVENTAIRE DES HABITATIONS COLLECTIVES ET RÉSIDENCES PRIVÉES POUR ÂÎNÉS, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 112 |
| TABLEAU L. | TAUX D'INOCCUPATION DES LOGEMENTS LOCATIFS, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013..... | 114 |
| TABLEAU M. | TAUX D'INOCCUPATION DES PLACES STANDARDS EN RPA, RMR DE QUÉBEC, 2012-2013..... | 114 |
| TABLEAU N. | LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS SELON LES BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES LOCATAIRES, CAPITALE-NATIONALE, 2006..... | 115 |

LISTE DES FIGURES

| | | |
|------------|--|----|
| FIGURE 1. | SCHÉMA CONCEPTUEL ET OPÉRATIONNEL | XI |
| FIGURE 2. | CARTE DE LOCALISATION DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE..... | 3 |
| FIGURE 3. | ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, L'ANCIENNE-LORETTE ET SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES..... | 5 |
| FIGURE 4. | ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, 1981-2024, VILLE DE QUÉBEC | 6 |
| FIGURE 5. | CARTE DE LA DENSITÉ DE POPULATION DE L'ANCIENNE-LORETTE, 2011 | 7 |
| FIGURE 6. | CARTE DES VARIATIONS LOCALES DE L'INDICE DE DÉFAVORISATION SOCIALE ET MATÉRIELLE, L'ANCIENNE-LORETTE, 2006 | 9 |
| FIGURE 7. | NOMBRE DE PERSONNES PAR GROUPE D'ÂGE, L'ANCIENNE-LORETTE ET SAINT-AUGUSTIN- DE-DESMANURES, 2011 | 12 |
| FIGURE 8. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, AU QUÉBEC ET DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024 | 15 |
| FIGURE 9. | ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DE PERSONNES ÂGÉES DE 75 ANS ET PLUS, AU QUÉBEC ET DANS LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE, 1996-2024 | 15 |
| FIGURE 10. | PROJECTIONS DE L'ÉVOLUTION DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET +, ENTRE 1981 ET 2024, QUÉBEC (TÉ) | 16 |
| FIGURE 11. | CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE..... | 17 |
| FIGURE 12. | ÉTAT MATRIMONIAL DES PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, L'ANCIENNE-LORETTE, 2011 | 20 |
| FIGURE 13. | NOMBRE DE MÉNAGES PRIVÉS COMPOSÉS D'UNE PERSONNE VIVANT SEULE, 65 ANS ET PLUS, PAR SEXE, L'ANCIENNE-LORETTE ET SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANURES, 2011 | 21 |
| FIGURE 14. | CLASSIFICATION DES TYPES DE CONSTRUCTION, STATISTIQUE CANADA, 2011 | 27 |
| FIGURE 15. | TYPES DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, EN MÉNAGE PRIVÉ, SELON LE SEXE, VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE ET TERRITOIRE ÉQUIVALENT (TÉ) DE QUÉBEC | 31 |
| FIGURE 16. | PROPORTION D'ÂÎNÉS EN MÉNAGE PRIVÉ, PAR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, PAR GROUPE D'ÂGE, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 32 |
| FIGURE 17. | NOMBRE D'UNITÉS LOCATIVES DANS DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PAR TYPE D'HABITATION, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 37 |
| FIGURE 18. | CARTE DE DISTRIBUTION DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 39 |
| FIGURE 19. | INOCCUPATION (%), LOGEMENTS LOCATIFS, SELON LE NOMBRE DE CHAMBRES, RMR DE QUÉBEC, DES RIVIÈRES/ ANCIENNE-LORETTE, 2012-2013 | 43 |

| | | |
|------------|---|-----|
| FIGURE 20. | INOCCUPATION (%) DES PLACES STANDARDS PAR TYPE D'UNITÉ (RPA), RMR DE QUÉBEC, DES RIVIÈRES/ ANCIENNE-LORETTE, 2012-2013 | 44 |
| FIGURE 21. | BESOINS DE RÉPARATIONS ESTIMÉS PAR LES PROPRIÉTAIRES ET LES LOCATAIRES DE QUÉBEC (TÉ) | 49 |
| FIGURE 22. | CARTE DES ESPACES VERTS, PARCS ET ÉQUIPEMENTS, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 53 |
| FIGURE 23. | PLAN DE VILLE DES PARCS ET ESPACES VERTS, VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE..... | 55 |
| FIGURE 24. | CARTE DES ÎLOTS DE CHALEUR, L'ANCIENNE-LORETTE, 2011 | 56 |
| FIGURE 25. | CARTE DES LIEUX DE PARTICIPATION SOCIALE ET DE LOISIRS, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 58 |
| FIGURE 26. | CARTE DU RÉSEAU DE TRANSPORT DE LA CAPITALE (RTC), L'ANCIENNE-LORETTE, 2013..... | 61 |
| FIGURE 27. | CARTE DES SERVICES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 63 |
| FIGURE 28. | CARTE DES COMMERCES ALIMENTAIRES, L'ANCIENNE-LORETTE | 65 |
| FIGURE 29. | CARTE DES CENTRES COMMERCIAUX ET SERVICES BANCAIRES, L'ANCIENNE-LORETTE..... | 68 |
| FIGURE 30. | CARTE DE LA PROPORTION DES PERSONNES DE 65 ANS ET PLUS, RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE (03) | 106 |
| FIGURE 31. | CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC, SELON LES ZONES DÉFINIES PAR LA SCHL..... | 113 |

LEXIQUE DES TERMES ET EXPRESSIONS

Certains mots et expressions utilisés ont une signification particulière dans un contexte d'analyse démographique, géographique, architecturale ou de description des habitats. Ce lexique présente la définition de mots et d'expressions le plus souvent utilisés.

Acceptabilité. L'acceptabilité d'une habitation a été définie dans le cadre de ce projet comme le **besoin de réparation ou le besoin impérieux en matière de logement**. La SCHL (2013a) définit un *besoin impérieux*, celui d'un ménage dont l'habitation déroge à au moins une des normes établies d'*acceptabilité*, soit la qualité, la taille ou l'*accessibilité économique (affordability)*. Un logement est considéré de *qualité convenable* si ses occupants jugent qu'il ne nécessite pas de réparations majeures. Un logement est de *taille convenable* s'il compte suffisamment de chambres pour répondre aux besoins du ménage, compte tenu de sa taille et de sa composition. Finalement, un logement est considéré *comme abordable* si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu total avant impôt. D'autre part, un *ménage* est considéré en situation de *besoins impérieux* en matière de logement si 30 % de son revenu total avant impôt ne suffisent pas à payer le loyer médian des logements, situés dans sa localité, considérés acceptables selon les caractéristiques ci-haut définies.

AccèsLogis Québec (ALQ). AccèsLogis est un programme d'aide financière qui encourage le regroupement des ressources publiques, communautaires et privées. Il vise à favoriser la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible ou modeste, ou encore pour des clientèles qui ont des besoins particuliers en habitation. (SHQ, 2013b) (Voir <http://filhmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Accessibilité économique. L'*accessibilité économique* correspond à la concordance entre le prix des services et la capacité de payer des consommateurs.

Accessibilité géographique. L'*accessibilité géographique* est représentée par la distance que doivent franchir les individus pour se déplacer jusqu'au lieu de service ou de l'installation. L'*accessibilité* est fonction du nombre et de la localisation dudit service.

Aire de diffusion. Petite région composée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants et regroupant de 400 à 700 personnes. L'ensemble du Canada est divisé en aires de diffusion. « Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les AD couvrent tout le territoire canadien. » (Statistique Canada, 2013)

Chambre avec soins assidus. Voir Place standard

Coopérative d'habitation. Constituée en vertu de la *Loi sur les Coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2)*, une coopérative d'habitation a pour objectif principal de faciliter l'accès à la propriété ou l'usage d'une maison ou d'un logement à ses membres. Elle est considérée comme une coopérative de consommateurs parce qu'elle permet à un ménage de répondre à un besoin de nature personnelle, comme la location d'un logement ou l'achat d'une maison ou d'une unité de

logement en copropriété (*Loi sur les coopératives, L.R.Q., chapitre C-67.2, art. 220*). La Coopérative d'habitation et l'OBNL d'habitation sont de proches parentes.

Défavorisation matérielle (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation matérielle : la proportion de personnes sans certificat ou diplôme d'études secondaires (% de la population sans DES); le rapport emploi-population (% de la population en emploi); et le revenu moyen des personnes (revenu moyen personnel \$).

Défavorisation sociale (Indice de). Trois indicateurs ont été utilisés par le CSSS pour déterminer le niveau de défavorisation sociale: la proportion de personnes vivant seules (% personnes vivant seules); la proportion de personnes séparées, divorcées ou veuves (% personnes s-d-v); et, la proportion de familles monoparentales (% de familles monoparentales).

Densité de population. La densité de population représente le nombre d'habitants par kilomètre carré pour la population de tous les âges. Sur les cartes de densité, plus la couleur est foncée, plus il y a de personnes dans ce secteur du territoire. L'unité géographique utilisée pour créer la carte de densité est l'*aire de diffusion*.

Dépanneurs. Il n'existe pas de définition officielle du terme dépanneur au Québec. « Selon une classification canadienne, c'est un petit commerce de proximité qui vend une gamme limitée de produits courants : lait, pain, jus, boissons sucrées, aliments à grignoter, boissons alcoolisées, produits du tabac, journaux, revues et billets de loterie. Certains vendent aussi un choix limité de conserves, de produits laitiers et de produits de nettoyage. » (Portail Veille Action, 2013)

Disponibilité. La disponibilité est un pré requis à l'accessibilité en ce qu'une ressource ne peut être accessible si elle n'existe pas sur un territoire donné. Elle réfère également à l'inoccupation d'une ressource ou encore à l'état d'un bien qui peut être utilisé.

Épiceries. Dans le contexte de cette étude, les établissements classés dans la catégorie « épiceries » comprennent à la fois des épiciers-détaillants, des épiceries fines et des détaillants de fruits et légumes.

Établissements de santé. « La mission circonscrit le champ d'action sociosanitaire d'un établissement ou d'une installation. Un établissement peut avoir plus d'une mission. Ces missions, définies dans la loi, sont au nombre de cinq.» (MSSS, 2014)

1. « Le Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) qui a pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage;
2. « Le Centre local de services communautaires (CLSC) a pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion. Cette catégorie regroupe les CLSC eux-mêmes, les points de services de CLSC et les centres de santé (CLSC assumant une mission additionnelle);

3. « Le *Centre de réadaptation (CR)* a pour mission d'offrir des services d'adaptation, ainsi que de réadaptation et d'intégration sociale, à des personnes qui, en raison de leurs déficiences physiques ou intellectuelles, de leur difficultés d'ordre comportemental, psychosocial ou familial, ou à cause de leur alcoolisme ou autre toxicomanie, requièrent de tels services, de même que des services d'accompagnement et de support à leur entourage;
4. « Le *Centre hospitalier*, quant à lui, a pour mission d'offrir des services diagnostiques et des soins médicaux généraux et spécialisés, dans les secteurs de la santé physique (CHSGS) ou de la santé mentale (soins psychiatriques: CHPSY). » (MSSS, 2014)

Établissements de soins infirmiers (Statistique Canada) « Les établissements de soins infirmiers sont des établissements de soins de longue durée où des personnes âgées reçoivent des services de soins de santé allant de l'aide périodique à des soins infirmiers réguliers. Ces établissements offrent une surveillance permanente de l'état de santé et l'accès à des soins infirmiers 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Les résidents ne sont pas autonomes pour la plupart des activités de la vie quotidienne. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

HLM (Habitation à loyer modique). Les HLM sont les unités d'habitation des offices d'habitation. Ce sont des logements publics gérés par les municipalités.

Îlot de diffusion. Territoire équivalant à un pâté de maisons dont les côtés sont délimités par des rues formant des intersections. Ces territoires couvrent l'ensemble du Canada.

Informateur clé. Personne qui a participé à une discussion de groupe afin de valider et de bonifier les données contenues dans la première ébauche de ce document.

Logement abordable Québec (LAQ). « Les habitations du programme Logement abordable Québec (LAQ) sont destinées à une clientèle à revenu modéré [sic]; ces logements sont offerts en priorité aux locataires de HLM et aux ménages inscrits sur les listes d'attente pour un HLM. Ces logements abordables peuvent compter de une à quatre chambres à coucher et sont offerts à un coût inférieur à celui du marché. » (OMHM, 2013) (Voir <http://flhlmq.com/livre/acc%C3%A8s-logis-et-logement-abordable>)

Logement collectif. Établissement commercial, institutionnel ou communautaire que le recenseur peut identifier comme tel grâce à une enseigne ou en s'adressant à la personne qui en a la charge, à un résident, à un voisin, etc. Sont inclus dans cette catégorie les pensions et maisons de chambres, les hôtels, motels et maisons de chambres pour touristes, les établissements de soins infirmiers, les hôpitaux, les résidences de personnel, les casernes (bases militaires), les campements de travailleurs, les prisons, les foyers collectifs, etc. Il peut s'agir d'un logement occupé par des résidents habituels, ou uniquement par des résidents étrangers, ou par des personnes présentes temporairement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Logement privé. Un ensemble distinct de pièces d'habitation conçues ou transformées qu'occupent ou pourraient occuper une personne ou un groupe de personnes. De plus, un logement privé doit être doté d'une source de chauffage ou d'énergie et doit fournir un espace clos permettant de s'abriter des intempéries, comme en atteste la présence de murs d'enceinte et d'un toit ainsi que de portes et fenêtres offrant une protection contre le vent, la pluie et la neige.

Logement social. Logement dont le loyer est subventionné afin de permettre à des personnes à faible revenu d'accéder à un logement adéquat.

Logements privés occupés par des résidents habituels : « Un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant directement sur l'extérieur ou sur un corridor un hall un vestibule ou un escalier commun menant à l'extérieur occupé de façon permanente par une personne ou un groupe de personnes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Loi sur les services de santé et les services sociaux : « Objet de la loi et droits des usagers » : Le régime de services de santé et de services sociaux institué par la présente loi a pour but le maintien et l'amélioration de la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie. » (*Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q. chapitre S-4.2*)

Loyer médian. Le loyer médian est établi à partir des données du rapport statistiques sur le marché locatif publié en octobre de chaque année par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Il correspond au coût de loyer qui sépare les logements de façon telle que 50 % des logements coûtent moins cher et 50 % coûtent plus, selon la taille du logement.

Ménage. Personne ou groupe de personnes (autres que des résidents étrangers) occupant un même logement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Il peut se composer d'un groupe familial (famille de recensement) avec ou sans autres personnes, de deux familles ou plus partageant le même logement, d'un groupe de personnes non apparentées ou d'une personne seule. Les membres d'un ménage qui sont temporairement absents le 10 mai 2011 (par exemple, qui résident temporairement ailleurs) sont considérés comme faisant partie de leur ménage habituel. Chaque personne est membre d'un seul et unique ménage. À moins d'indications contraires, toutes les données contenues dans les rapports sur les ménages se rapportent aux ménages privés seulement.

Ménage privé. Personne ou groupe de personnes occupant un même logement. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Ménage collectif. Personne ou groupe de personnes occupant un logement collectif et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada. Seulement les données sur les ménages collectifs qui comptent des résidents habituels sont présentées. (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Office municipal d'habitation (OH ou OMH). Organisme public chargé de la politique municipale d'habitation, de construction et de location de logement social, de restauration de logements, de location ou de vente ainsi que la mise en place des équipements jugés nécessaires.

Organisme à but non lucratif (OBNL) d'habitation. Constitué en vertu de la partie 3 de la *Loi sur les Compagnies (L.R.Q., chapitre C-38)*, un OBNL d'habitation a pour vocation d'offrir des unités résidentielles soit à des ménages à faibles revenus ou modestes, soit à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation. Ces organismes peuvent aussi être appelés organismes sans but lucratif (OSBL) d'habitation.

Organisme de soutien à domicile. Organisme généralement à but non lucratif (OBNL) offrant un ou plusieurs des services suivants : accompagnement en fin de vie, adaptation de domicile, aide aux courses, conseils et aide à la recherche d'un milieu de vie adapté, entretien et réparation, entretien ménager, évaluation des besoins, livraison de repas chaud (popote roulante), préparation de repas à domicile, prévention des chutes, réadaptation physique, répit-gardiennage, services médicaux, soins de santé et hygiène, soins en fin de vie, soins infirmiers, téléphone d'amitié, téléphone de sécurité, télésurveillance, transport adapté, transport et accompagnement, visite d'amitié. (Accès-Santé, 2014)

Parcs, espaces verts et équipements. Les parcs, espaces verts et équipements décrits dans ce document comprennent les lieux aménagés définis dans les Codes d'utilisation du bien-fonds (CUBF) :

Équipements récréatifs. *Terrain de jeux* : Ce terrain a été conçu pour le jeu et la récréation et est codifié séparément seulement lorsqu'on y trouve une activité indépendante d'une autre; *Terrain de sport* : Ce terrain comprend un terrain de jeux, des pistes pour les compétitions et les sports; il peut y avoir des gradins; il est codifié séparément lorsqu'il est indépendant d'une autre activité.

Espaces verts : *Parc à caractère récréatif et ornemental* : Ce parc est aménagé pour les loisirs en raison de la beauté du site; on peut y trouver des plages, des jeux pour enfants, des monuments et des statues; *Parc pour la récréation en général* : Ce parc peut comprendre les activités suivantes sans être restreint à l'une d'elles : pique-nique, plage, piste de bicyclettes, sport, camping et autres activités récréatives. (MAMROT, 2013)

Place standard. Une **place standard** est une place occupée par un résident qui reçoit un niveau standard de soins (moins d'une heure et demie de soins par jour) ou qui n'a pas à payer de frais supplémentaires pour recevoir des soins assidus. Par opposition, une **chambre avec soins assidus** est une chambre offrant au moins une heure et demie de soins par jour. (SCHL, 2013b)

Résidence privée pour aînés (RPA). « Est une résidence privée pour aînés tout ou partie d'un immeuble d'habitation collective occupé ou destiné à être occupé principalement par des personnes âgées de 65 ans et plus et où sont offerts par l'exploitant de la résidence, outre la location de chambres ou de logements, différents services compris dans au moins deux des catégories de services suivantes, définies par règlement: services de repas, services d'assistance personnelle, soins infirmiers, services d'aide domestique, services de sécurité ou services de loisirs. Le coût de ces services peut être inclus dans le loyer ou être payé suivant un autre mode. » (Loi sur les services de santé et les services sociaux, L.R.Q., chapitre S-4.2)

Résidences pour personnes âgées (Statistique Canada). « Établissements qui offrent des services de soutien (comme la préparation des repas, le ménage, la gestion des médicaments, l'aide au bain) et de la supervision aux personnes âgées capables d'accomplir seules la plupart des activités quotidiennes. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*)

Restaurants minute. « Restaurant bon marché où l'on se fait servir très rapidement des aliments que l'on peut consommer sur place ou emporter. » (Office québécois de la langue française, *Grand dictionnaire terminologique*)

Secteur de recensement. Les *secteurs de recensement* (SR) sont des petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement de 2 500 à 8 000 habitants. « Ils sont créés à l'intérieur de régions métropolitaines de recensement (RMR) et d'agglomérations de recensement (AR) dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus lors du recensement précédent. » (Statistique Canada, *Dictionnaire du recensement*, 2013)

Supplément au loyer. Le programme de Supplément au loyer permet à des ménages et à des personnes à faible revenu d'habiter des logements du marché locatif privé ou appartenant à des coopératives d'habitation et à des organismes à but non lucratif (OBNL), tout en payant un loyer semblable à celui payé dans un logement de type Habitation à loyer modique (HLM). Le supplément au loyer sert à combler la différence entre le loyer convenu avec le propriétaire et la contribution du ménage (25 % de son revenu). (Portail Québec, 2013)

Taux d'effort des ménages. Part du revenu du ménage servant à défrayer le coût du logement.

Taux d'inoccupation. Pourcentage de tous les logements (appartements et maisons de location) inoccupés ou à louer. Un logement est considéré comme inoccupé s'il est inhabité et immédiatement disponible pour la location.

Taux de propriété. Pourcentage des logements privés qui sont occupés par leur propriétaire.

Territoire équivalent (TÉ). Les territoires équivalents aux MRC sont des regroupements géographiques qui ont été établis à des fins statistiques pour assurer une couverture territoriale complète du Québec là où il n'y a pas de MRC (Commission de toponymie du Québec, 2012). Le TÉ de Québec regroupe les villes de Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, ainsi que la municipalité de paroisse de Notre-Dame-des-Anges. Wendake est compris dans le territoire équivalent de Québec, par contre les données de recensement pour ce territoire ne sont pas incluses.

Types de construction résidentielle. Statistique Canada définit plusieurs types de construction résidentielle : maisons individuelles non attenantes, maisons jumelées, maisons en rangée, appartements ou plain pied dans un duplex, appartements dans un immeuble de cinq étages ou plus, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages, autres maisons individuelles attenantes, habitations mobiles, autres logements mobiles.

Appartement dans un immeuble de cinq étages ou plus. Un logement dans une tour d'habitation qui a cinq étages ou plus.

Types de construction résidentielle (suite)

Appartement dans un immeuble de moins de cinq étages. Un logement joint à d'autres logements ou à d'autres locaux commerciaux ou non résidentiels, dans un immeuble de moins de cinq étages.

Appartement ou plain pied dans un duplex. Un de deux logements superposés qui peut être ou ne pas être attaché aux autres logements ou immeubles.

Autre logement. Cette catégorie est le résultat de l'addition de plusieurs types de construction, elle inclut les logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées,

appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes.

Autre maison individuelle attenante. Logement individuel qui est joint à une autre construction et qui ne se classe dans aucune des autres catégories, comme un logement individuel réuni à une construction non résidentielle (p. ex., un magasin ou une église) ou occasionnellement à une autre construction résidentielle (p. ex., un immeuble d'appartements). À ne pas confondre avec autre logement qui est l'addition de plusieurs types de construction.

Logement mobile. Comprend les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux maison et les wagons de chemin de fer.

Maison en rangée. Un logement dans une rangée d'au moins trois logements réunis côte à côte (ou parfois réunis par un des côtés d'un logement et l'arrière d'un autre logement), comme une maison en bande ou une maison-jardin, mais sans aucun autre logement au-dessus ou en dessous. Des maisons en bande jointes à une tour d'habitation sont également considérées comme des maisons en rangée.

Maison individuelle non attenante. Logement non joint à autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement individuel non joint à aucun autre logement ou construction. Une maison individuelle non attenante est entourée d'espaces libres et n'a aucun logement au-dessus ou en dessous. Une habitation mobile installée en permanence sur des fondations est considérée comme une maison individuelle non attenante.

Maison jumelée. Un de deux logements réunis côte à côte (ou de l'arrière à l'arrière) par un mur commun, mais non joint à aucun autre logement ou construction (sauf à son propre garage ou hangar). Un logement jumelé n'a aucun logement au-dessus ou en dessous et les deux unités réunies sont entourées d'espaces libres.

Unité locative. L'expression « unité locative » est utilisée par diverses sources de données pour décrire l'unité qui sert de base pour la conclusion d'un contrat de location. Il peut s'agir d'un appartement, d'un logement, d'un studio ou d'une chambre. Les données incluses dans ce document ne considèrent pas les lieux non habités (garage, lieux de commerces, etc.).

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

La préparation de ce document a nécessité la participation d'un grand nombre de personnes et la compilation de nombreuses informations provenant de différentes sources. Ce chapitre apporte certaines précisions méthodologiques.

Processus de la recherche

Le projet *Habitats, milieux de vie et participation sociale des aînés : constats et perspectives* vise à : 1. documenter la situation de l'habitat et des milieux de vie des aînés de la région de la Capitale-Nationale; 2. mobiliser les acteurs sociaux concernés par cette question afin de favoriser le soutien à domicile des aînés et leur participation à leur milieu. Pour ce faire, un groupe de partenaires (voir Présentation du projet, page viii) s'est engagé dans un processus participatif de recherche visant à développer une meilleure connaissance qui soit appliquée aux diversités régionales. Des représentants des partenaires ont participé au processus de recherche.

Une collecte des données a été réalisée portant sur les dimensions à l'étude dans diverses sources afin de documenter la situation de la région de la Capitale-Nationale (région sociosanitaire 03). La région a été partagée en 15 secteurs géographiques : les 6 MRC, les 6 arrondissements de la ville de Québec, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la ville de L'Ancienne-Lorette et Wendake. Un cahier a été réalisé présentant les informations recueillies pour chacun des 15 secteurs.

Chaque cahier a ensuite été présenté à des informateurs clés (68 personnes) de chacun des territoires afin de le compléter et de s'assurer de la justesse du portrait tracé. Chaque cahier a ensuite été révisé pour tenir compte des commentaires des informateurs clés puis présenté lors de rencontres sectorielles permettant d'une part d'élaborer les constats et les pistes de réflexion pour chacun des secteurs géographiques et, d'autre part, de diffuser les résultats à un groupe de personnes impliquées dans les questions d'habitation des aînés. Les personnes présentes aux rencontres sectorielles provenaient d'une variété de secteurs d'activités : municipal, habitation, CSSS, organismes communautaires, FADOQ, etc. Au total, 223 personnes ont été rencontrées.

La tenue d'un forum régional, au mois d'octobre 2014, permet finalement la diffusion des résultats à l'ensemble des acteurs de la région et la mobilisation d'acteurs sociaux et de décideurs intéressés par la question.

Identification et traitement des données

En consultation avec des spécialistes des divers domaines recensés (habitation, géographie, statistique, etc.), plusieurs bases de données ont été consultées pour

recueillir les informations de démographie et d'habitation les plus récentes disponibles au moment de la cueillette, faite entre août 2012 et janvier 2014.

Voici quelques précisions concernant certaines sources de données consultées :

- Plusieurs évaluations contenues dans les données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logements (SCHL) se basent sur le recensement de 2006. Dans le cas des besoins de réparation ou besoins impérieux, il s'agissait des données de 2006. Dans tous les cas, les données les plus récentes au moment de la préparation de ce document ont été utilisées.
- Dans les publications utilisées par cette étude et issues de la SCHL, un centre rural est un centre de moins de 10 000 habitants.

Les données rendues disponibles par Statistique Canada pour les différents recensements doivent faire l'objet de trois précisions.

1. Tout d'abord, les changements découlant de la décision de Statistique Canada d'abolir le questionnaire long lors du recensement de 2011 ont obligé l'équipe de recherche à utiliser, pour certains tableaux, les données de 2006. En effet, comme le soulignait l'Institut de la Statistique du Québec « le caractère volontaire de l'ENM [Enquête nationale auprès des ménages] a généré une variabilité beaucoup plus grande des taux de réponse. Cela a provoqué une réduction significative de la fiabilité des données pour les niveaux géographiques fins ou encore concernant de plus petits groupes de population. » (ISQ, 2010)
2. D'autre part, « afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués dans les tableaux ont fait l'objet d'un arrondissement aléatoire qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux et les marges, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de "5" et, dans certains cas, de "10". » (Statistique Canada, 2011a)

Ces calculs effectués par Statistique Canada font en sorte qu'il peut y avoir des différences entre une source de données et une autre. Ainsi, le nombre de personnes habitant dans un type de construction en particulier peut être inscrit 2 305 dans une source, 2 310 dans une seconde et 2 300 dans une troisième.

Puisque plusieurs sources de données ont été consultées pour l'élaboration des différents tableaux compris dans ce cahier, il est donc possible qu'il y ait discordance. Dans le cadre de ce projet, le choix des données a été fait en fonction de leur représentativité et de leur disponibilité pour l'ensemble des différents secteurs géographiques analysés. Aussi, la priorité a été donnée au respect de la

source consultée, afin d'assurer la comparabilité entre les différents secteurs de la Capitale-Nationale.

3. Il faut aussi noter que dans certains produits de données, Statistique Canada présente des totaux qui diffèrent légèrement de la somme des parties en raison des arrondissements effectués. Lorsque possible, dans tous les cas où un calcul de proportion est présenté, le dénominateur a été calculé à partir des données les plus fines, c'est-à-dire les données pour l'unité géographique la plus petite.
4. Finalement, dans leur *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011* (Statistique Canada, 2011), l'organisme indique, concernant leur traitement des **Logements collectifs**, que « le traitement différent dans la façon dont les immeubles individuels d'un logement collectif sont comptés (c.-à-d. dénombrés séparément comme des logements collectifs distincts ou comme un seul logement collectif) entraîne des tendances qui pourraient donner de fausses impressions de croissance ou de diminution dans une catégorie. Les chiffres des logements collectifs pour certaines catégories pourraient refléter le dénombrement d'immeubles individuels. [...] Il est important que les utilisateurs soient avisés que les types de logements collectifs du recensement ne correspondent pas toujours aux classifications utilisées dans les données administratives ou dans les autres sources. Dans le recensement, certains logements collectifs sont classés en fonction des types et des niveaux de services offerts, plutôt que par leur nom ou leur statut officiel d'un point de vue des entreprises. En outre, les données du recensement ne sont pas recueillies pour les résidents étrangers et/ou les personnes présentes temporairement vivant dans les logements collectifs, alors que ces résidents peuvent être inclus dans les sources de données administratives. » (Statistique Canada 2011, p. 10-11)

Précision sur les expressions et données utilisées

Les **superficies** sont données en « terre ferme », c'est-à-dire qu'elles n'incluent pas les plans d'eau intérieurs (rivières, lacs, etc.).

Dans la section sur le **coût moyen des loyers** pour les places standards, les données concernant les unités subventionnées ou hors marché, les unités de soins de relève et les unités où des frais supplémentaires sont exigés pour des soins assidus (soins durant une heure et demie ou plus) ne sont pas incluses dans les calculs.

En ce qui a trait au **taux d'inoccupation**, « Les places hors marché avec soins assidus sont exclues du calcul du loyer moyen, mais incluses dans le calcul du taux d'inoccupation. » (SHQ, 2013b)

Dans les figures et tableaux présentant des **perspectives démographiques**, le projet a utilisé les données du « scénario A » de l'Institut de la statistique du Québec. Ce scénario regroupe « les hypothèses les plus plausibles à l'examen des tendances récentes, et un scénario d'analyse, le Z - Migration interne zéro, qui présente ce que serait l'évolution des MRC en l'absence de migration interne au Québec. » (ISQ, 2013)

Dans le chapitre sur les services de santé et les services communautaires, les différents services disponibles ont été divisés en cinq catégories, dont celle de « première ligne ». Cette catégorie comprend les services de santé offerts en GMF, UMF, CLSC, clinique hors GMF, clinique sans rendez-vous et clinique médicale. Cela comprend aussi une maison des naissances, puisque celle-ci a été classée dans cette catégorie dans la base de données intitulée « MSSS - Référentiel des établissements » qui a été fournie par l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Cela exclut les soins spécialisés (par ex. cardiologie) et de longue durée (ex. hôpital, CHSLD). Les services généralement classés dans la catégorie « Autres » sont les cliniques spécialisées (par exemple d'ophtalmologie) et autres cliniques (par exemple physiothérapie, podologie, ergothérapie, etc.). Il doit être noté que la mise à jour des données comprises dans le « Référentiel des établissements » a été faite le 28 août 2012. Ainsi, certains services ayant vu le jour depuis pourraient ne pas être inclus dans le dénombrement présenté. Il doit être mentionné que les centres de réadaptation, compte tenu de leur faible nombre dans la région et afin de ne pas multiplier les catégories pour la représentation graphique, ont été inclus dans cette catégorie.

Présentation des données

L'ordre alphabétique (des MRC et des municipalités) respecte les règles de classement de la Commission de toponymie du Québec (2013), c'est-à-dire selon l'ordre alphabétique obtenu s'il n'y avait pas de trait d'union ou d'apostrophe. Cette règle est accessible en ligne à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/normes-procedures/regles-ecriture/nom-commencant-saint-sainte-saintes-saints.html>.

Précision territoriale concernant Wendake.

Le territoire de Wendake est inclus dans le territoire équivalent (TÉ) de Québec, mais les données concernant la population de Wendake sont absentes des compilations effectuées par Statistique Canada. Les données sur cette région géographique incluses dans ce document ont été fournies par le conseil de la Nation huronne-wendat.

Cartographie

Dans le cadre de ce projet, les cartes ont été préparées en utilisant les données des aires de diffusions (AD) regroupées en municipalité/ arrondissements (régions). Les

frontières de chaque secteur géographique sont basées sur les subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada, telles qu'elles étaient définies en 2011.

La proportion de personnes âgées de ces AD a été calculée et a servi de trame de fond pour l'ensemble des cartes de distribution de services. Au départ, il a fallu choisir un mode de représentation de cette information. Plusieurs options s'offraient à nous.

La première option était celle d'obtenir une classification générale pour l'ensemble de la région, ce qui aurait permis d'identifier rapidement les secteurs plus âgés. Ce mode de fonctionnement rend toutefois les comparaisons intra-secteurs difficiles à réaliser.

La deuxième option était d'établir une classification secteur par secteur. Les comparaisons intra-secteurs auraient alors été facilitées, mais cela se serait fait au détriment des comparaisons globales et inter-secteurs.

Dans le but de répondre aux questions de recherche, une solution de compromis a été choisie. Une classification globale a d'abord été établie pour la carte de l'ensemble de la région. Par la suite, chaque secteur a été classé selon une analyse visuelle de la distribution de la proportion des aînés dans les aires de diffusion du secteur. Trois ensembles de secteurs géographiques ont ainsi été obtenus. Bien que relativement arbitraires, ces rassemblements permettent d'établir certaines comparaisons intra-secteurs et inter-secteurs selon le type de milieu (urbain/rural) représenté par les cartes.

Concernant les arrondissements de la Ville de Québec, certaines données provenant de Statistique Canada (les types de construction et les personnes seules de 65 ans et plus, par exemple) ont été calculées à partir des données fournies pour chacune des aires de diffusion (AD). Étant donné que les limites des AD ne correspondent pas aux limites des arrondissements, nous avons attribué chacune des aires à l'arrondissement auquel appartenait leur centroïde, c'est-à-dire le point représentant le centre géométrique de l'aire de diffusion. Par la suite, les données des AD de chacun des arrondissements ont été compilées.

Pour des fins de représentations cartographiques, les limites des quartiers et des arrondissements de la Ville de Québec qui sont en contact avec les limites des municipalités qui les entourent ont été légèrement modifiées afin de suivre les limites des subdivisions de recensement (SDR) de Statistique Canada. Ces modifications mineures n'affectent en rien la répartition des aires de diffusion (AD) entre les quartiers ou les arrondissements.

Corrélation entre les frontières

Il doit être mentionné que le territoire couvert, la Capitale-Nationale, est divisé différemment par les différentes instances consultées lors de la cueillette de données. Ainsi, les frontières de territoire des CLSC, des CSSS, des municipalités ou des

arrondissements présentent parfois des différences. Dans certains cas, le territoire d'une instance se termine deux rues plus à l'ouest que le territoire d'une autre instance (par exemple, le territoire d'un CLSC et de l'arrondissement de la ville de Québec). Cela implique qu'il est possible qu'un service de santé, par exemple, ait été associé à un arrondissement, alors qu'il est sous la responsabilité du territoire de CLSC de l'arrondissement voisin.

Accessibilité physique

Bien qu'étant conscients de l'importance que revêt l'accessibilité physique, nous n'avons pas été en mesure de l'ajouter aux dimensions de l'accès (voir Schéma conceptuel et opérationnel). Cette forme d'accessibilité représente la possibilité qu'ont les individus ayant une incapacité physique d'accéder à un lieu (magasin, trottoir, maison).

Dans le cadre de cette étude, la recension des lieux physiquement accessibles n'a pas été intégrée au processus de recherche. Il s'agit d'une démarche complexe que nous n'avons pas pu nous permettre compte tenu de tous les autres aspects à couvrir. Toutefois, dans un rapport publié en 2013, l'ISQ précise que : « plus de la moitié des personnes âgées de 65 ans et plus ont une incapacité. Cette proportion augmente avec l'âge; passé le cap des 85 ans, cette condition touche la grande majorité des aînés, soit plus de huit personnes sur dix. Les proportions d'aînés ayant une incapacité modérée ou une incapacité grave augmentent d'un groupe d'âge à l'autre, pour atteindre à l'âge de 85 ans et plus 27 % et 32 %, respectivement. Au-delà de 85 ans, c'est donc près de six personnes sur dix qui ont une incapacité modérée ou grave. » (ISQ, 2013 : 47) On comprend donc que la présence de rampes d'accès ou de signaux sonores, par exemple, constitue des éléments importants de l'accessibilité d'un lieu. La ville de Québec a également mis en place un plan d'action 2012-2015 pour l'accessibilité universelle.

Habitations collectives

Quatre types d'habitations collectives ont été recensés dans le cadre de ce projet. L'équipe de recherche a fait appel aux sources disponibles les plus fiables pour établir le dénombrement, qui a par la suite été validé auprès d'informateurs clés. La source principale du dénombrement des résidences privées a été le site du Registre des résidences privées pour aînés (wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp), qui a été consulté de 2012 à 2013. La dernière validation a été compilée en décembre 2013.

Dans la classification de ces habitations, il est à noter qu'au Québec, il y a des OBNL de même que des coopératives qui ont reçu une certification du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) et qui sont donc considérés par le MSSS comme des résidences privées pour aînés (RPA). Dans ce document, ces habitations collectives ont été classées dans leur catégorie d'origine, tant pour préparer les données

cartographiques que pour l'élaboration des tableaux. Dans la région de la Capitale-Nationale, aucune coopérative ne se trouve dans cette situation.

Le dénombrement des habitations collectives comprend l'ensemble des coopératives d'habitation, et ce peu importe leur clientèle cible – personnes seules, âgées de 50 et plus, famille, etc. En effet, afin de présenter le portrait le plus complet de la situation de l'habitation dans la région pour les aînés et considérant que ces personnes peuvent loger dans l'une ou l'autre de ces habitations, la décision a été prise de ne pas se limiter aux coopératives ciblant les aînés.

BIBLIOGRAPHIE

- Accès-Santé (2014). *Soutien à domicile*. Portail du réseau de la santé et des services sociaux de la région de la Capitale-Nationale. 2014. Consulté le 26 mai 2014 à [http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2\[category\]=20](http://santecapitalenationale.gouv.qc.ca/acces-sante/trouver-un-service/ressource-par-services/?tx_strepertoireressources_pi2[category]=20)
- Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale (2013). *Portail du réseau*. Consulté à <http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Etablissements.html#CLSC-CHSLD/> et à http://www.rrsss03.gouv.qc.ca/RS-Cliniques_med.html#6
- Centre d'information et de référence [CIR] de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches – 211 (2013). « Soutien à domicile pour aînés ».
- Centre de santé et des services sociaux de Portneuf [CSSS de Portneuf] (2011). *Portrait de défavorisation matérielle et sociale du territoire du CSSS de Portneuf*. Consulté à <http://csssdeportneuf.qc.ca/down/631.pdf>.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale [CSSS-VC] (2013). *Le territoire du CSSS de la Vieille-Capitale et sa population*. Consulté le 19 janvier 2014 à <http://www.csssvc.qc.ca/organisation/territoire.php>.
- Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale [CSSS-VC] (2011, juillet). *Portrait de défavorisation du territoire du Centre de santé et de services sociaux de la Vieille-Capitale*. Consulté le 19 janvier 2014 à www.csssvc.qc.ca/telechargement.php?id=874.
- Commission de toponymie du Québec (2012). *Territoires équivalents à une MRC*. Consulté le 12 juillet 2013 à <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/toponymie-municipale/municipalites-regionales-compte-mrc/te.aspx>
- Communauté métropolitaine de Québec [CMQ] (2011). « Mode d'occupation des logements dans les municipalités du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec de 1981 à 2006 », compilé par la CMQ. Source : Statistique Canada, *Profils du recensement, 1981 à 2006, compilation CO-0997*, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2006.
- Confédération québécoise des coopératives d'habitation [CQCH] (2013). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2012*, Confédération québécoise des coopératives d'habitation.
- Dagenais, H. (2006). *Les ménages d'une seule personne et le logement au Québec*. Société d'habitation du Québec, Québec. 106 p.
- Ducharme, M.-N. (2007). *Enquête auprès des OSBL d'habitation*, Réseau québécois des OSBL d'habitation (RQOH).
- Dutil, Y. (2009). Le logement et les ménages âgés de 65 ans et plus dans les régions administratives du Québec, *Le Bulletin d'information de la Société d'habitations du Québec*, 3(2).
- Giguère, M. (2009) *Mesures de lutte aux îlots de chaleur urbains*. Institut national de santé publique du Québec. 77 p.

- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009a). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2010). *Projection de la population des municipalités 2009-2024*. ISQ, 2010. Consulté à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html#municipalite>.
- Institut de la statistique du Québec [ISQ] (2013a). *Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*. « Méthodologie et description de la population visée. Volume I ». Consulté le 21 février 2014 à www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/sante/services/incapacites/limitations-maladies-chroniques-metho.pdf.
- Institut de recherche et d'informations socio-économiques [IRIS] (2006) *Note socio-économique : La pénurie de logement*. 4 p.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2001). *Îlots de chaleur*. Consulté le 11 février 2014 à <http://www.monclimatmasante.qc.ca/public/%C3%AEIlots-de-chaleur.aspx>.
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2009). *Indicateur de l'accessibilité aux services, mesure de distance, accessibilité au restaurants-minute*, tiré des permis de vente du MAPAQ, 2009. <http://www.inspq.qc.ca/environnement-bati/distance-restaurants-minute>
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2012 – non publié). *Liste des parcs et espaces verts basée sur l'évaluation foncière de 2007 effectuée par le MAMROT et transmise à l'IVPSA par l'INSPQ en 2012, non publié.*
- Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] (2014). « Îlots de chaleur/fraîcheur urbains et température de surface » Consulté en ligne le 17 janvier 2014 à <http://www.donnees.gouv.qc.ca/?node=/donnees-details&id=2f4294b5-8489-4630-96a1-84da590f02ee>
- Lebel, Jean-Marie (2014) *Dans le ciel de Québec, les hauts clochers de l'Ancienne-Lorette*. Commission de la Capitale-Nationale. Consulté le 24 avril 2014 à <http://www.capitale.gouv.qc.ca>.
- Lepage, Céline et Céline Morrow (2008). *Évaluation d'implantation et de pertinence du plan d'action en sécurité alimentaire pour la région de la Capitale-Nationale 2004-2007*. Direction de la santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale. Consulté le 9 avril 2014 à http://www.dspq.qc.ca/publications/Rapport_evaluation_pertinence_plan_SA.pdf.
- Lepage, Céline et Philippe Guay (à paraître). *Inégalités d'accès géographique aux aliments sains et nutritifs dans les zones de défavorisation de la région de la Capitale-Nationale : le point sur les déserts alimentaires,*

Direction régionale de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec.

- Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais. (L.R.Q., chapitre 56) Consulté le 28 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2000C56F.PDF>.
- Loi sur les compagnies (L.R.Q., chapitre C-38). Consulté en ligne le 23 août 2013. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_38/C38.html
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., chapitre C-67.2). Consulté en ligne le 23 août 2013. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_67_2/C67_2.html
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2). Consulté le 24 février 2014 à http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_4_2/S4_2.html.
- Loi sur les services de santé et les services sociaux [LSSS] (L.R.Q., chapitre S-4.2, a. 346.0.1, 346.0.3, 346.0.6, 346.0.7, 346.0.20 et 346.0.20.1), Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité et les normes d'exploitation d'une résidence *privée pour aînés*. Consulté le 24 février 2014 à <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=1&file=58998.PDF>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2013). *Registre des résidences privées pour aînés*. Consulté le 5 mai 2013 à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/K10/K10accueil.asp>.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS] (2014). *Lexiques*. Consulté en ligne à <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux [MSSS], Institut national de santé publique du Québec [INSPQ] et l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux [AQESSS] (2009). *Variations locales de l'indice de défavorisation*. Consulté à http://www.msss.gouv.qc.ca/statistiques/atlas/atlas/index.php?id_carte=655.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux et Société d'habitation du Québec [MSSS-SHQ] (2007). *Cadre de référence sur le soutien communautaire en logement social*. Consulté en ligne, le 30 octobre 2013. www.rohq.qc.ca/public/pdf/Publications_reservees_aux_membres/Cientele/Cadre_ref_SCLS.pdf.
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire [MAMROT] (2013) *Liste numérique des codes d'utilisation des biens-fonds.*, Régions et Occupation du territoire, Gouvernement du Québec. Consulté le 11 décembre 2013.

http://www.mamrot.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/evaluation_fonciere/manuel_evaluation_fonciere/CUBF_MEFQ.xlt

- Office municipal d'habitation de Montréal [OMHM] (2013). *Logement abordable Québec (LAQ)*. Consulté le 6 février 2014 à <http://www.omhm.qc.ca/logement-abordable-quebec-laq>.
- Penchansky, R. et William Thomas, J. (1981). The Concept of Access: Definition and Relations to Consumer Satisfaction, *Medical Care*, 19 (2), p.127-140.
- Portail Québec (2013). *Supplément au loyer*. Page consultée le 8 octobre 2013. <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/vivre-en-logement/Pages/supplement-loyer.aspx>.
- Portail Veille Action, Le (2013). *Les dépanneurs et l'offre alimentaire santé*. Veille Action. Consulté le 9 avril 2014 à <http://veilleaction.org/les-fiches-pratiques/saine-alimentation/les-depanneurs-et-offre-alimentaire-sante.html>.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2008). *La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 p.
- Raymond, É., Sévigny, A. et Tourigny, A. (2012). *Participation sociale des aînés : la parole aux aînés et aux intervenants*, Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement, et Institut sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 53 p.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ] (2013). *ROHQ Stats*. Consulté le 12 décembre 2013 à <http://www.rohq.qc.ca/nos-publications/rohq-stats/>.
- Regroupement des offices d'habitation du Québec [ROHQ]. (2012). *Statistiques*, 4 p.
- Réseau de transport de la Capitale [RTC] (2013). « À propos : Qu'est-ce que le STAC? » Consulté en ligne (11 décembre 2013) : <http://rtcquebec.ca/Default.aspx?tabid=115&language=fr-CA>.
- Robert, René (2008). *Enquête sur le profil socioéconomique des résidents de coopératives d'habitation – 2007*. Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH).
- Roy, Claudine (2006). *Conditions d'habitation des ménages québécois vivant en milieu rural*. Société d'habitation du Québec, SHQ. Consulté le 28 février 2014 à <http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/0000021146.pdf>.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement [SCHL] (2012a) *Glossaire*. Consulté en ligne, le 23 août 2013. http://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/inso/info/raanplen/raan/2012/upload/Glossaire_ACC.pdf.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2012b). *Rapport sur le marché locatif : RMR de Québec*, Société canadienne d'hypothèque et de logement, p. 25.

- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013a). *Définitions, le logement au Canada*, page consultée le 25 janvier 2013 à http://cmhc.beyond2020.com/HiCODefinitions_FR.html#_Besoins_impérieux_de_logement.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL]. (2013b). *Rapport sur les résidences pour personnes âgées – Québec — Édition 2013*. Consulté en ligne le 10 octobre 2013 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/65989/65989_2013_A01.pdf?lang=fr.
- Société canadienne d'hypothèque et de logement [SCHL] (2013c). *Rapport sur le marché locatif. RMR de Québec, automne 2013*. Consulté le 14 avril 2014 à http://www.cmhc-schl.gc.ca/odpub/esub/64429/64429_2013_A01.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ] (2013b). *Lexique de la SHQ*. Consulté le 11 février 2014 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/minformer/lexique.html#letter_O
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2009). Besoins impérieux en matière de logement : un regard sur la situation dans les RMR du Québec. *Le Bulletin d'information de la SHQ*, 3(3).
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010a). *Profils statistiques du Québec et ses régions - Édition 2011*. Consulté le 15 mai 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/documents_et_references/profils_statistiques_du_quebec_et_ses_regions_edition_2011/capitale_nationale.html.
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010b). *Taux d'effort médian des ménages privés propriétaires selon l'âge du principal soutien, 2006*. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_50.pdf, à [.../Tableaux_03-_51.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_51.pdf) et à [.../Tableaux_03-_52.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_52.pdf).
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2010c). *Coût médian des logements privés selon le mode d'occupation, 2006, RA Capitale-Nationale*. Statistique Canada, Recensement 2006, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (C0-1049), tableau no. 15. Consulté à http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/publications/profils_r%C3%A9gionaux_2011/03/Tableaux_03-_30.pdf.
- Société d'habitation du Québec [SHQ]. (2013a). *Présentation d'AccèsLogis*. Consultée le 7 octobre 2013 à http://www.habitation.gouv.qc.ca/espace_partenaires/groupes_de_ressources_techniques/groupe_de_ressources_techniques/programmes/acceslogis_quebec/developpement_dun_projet/presentation_dacceslogis.html
- Statistique Canada (2006). *Recensement 2006*. <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/dp-pd/index-fra.cfm>
- Statistique Canada (2011a). *Recensement 2011*. Produits de données nos. 98-311-xcb2011006, 98-311-XCB2011026, 98-311-XCB2011026, 98-312-xcb2011006, 98-313-XCB2011024, 98-313-XCB2011029.
- Statistique Canada (2011b). *Guide de référence pour type de construction résidentielle et logements collectifs, Recensement de 2011*. No 98-313-XWF2011001 au catalogue de Statistique Canada. Consulté

le 20 octobre 2013 à <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/guides/98-313-x/98-313-x2011001-fra.cfm>.

Statistique Canada (2011c). *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Statistique Canada (2012). *Recensements 2001 et 2006*, compilation spéciale pour le compte de la SHQ (CO-0612), tableau no 5 et (CO-1049), tableau no 15, 27, 35; calculs de la SHQ.

Statistique Canada (2013). *Dictionnaire du recensement*. Dictionnaire du recensement, produit no 98-301-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, Ontario. Consulté le 10 janvier 2013 à <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2011/ref/dict/index-fra.cfm>

Vida, Stephen (2011). *Les espaces verts urbains et la santé*. Institut national de santé publique du Québec. Consulté, le 20 décembre 2013 à http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1274_EspacesVertsUrbainsSante.pdf

Ville de L'Ancienne-Lorette (2014a). *L'histoire de L'Ancienne-Lorette*. Ville de L'Ancienne-Lorette. Consulté le 29 avril 2014 à http://www.lancienne-lorette.org/fr/ville/histoire_et_patrimoine/lhistoire_de_lancienne-lorette.php.

Ville de L'Ancienne-Lorette (2014b). *Infrastructures de loisirs*. Ville de L'Ancienne-Lorette. Consulté le 29 avril 2014 à http://www.lancienne-lorette.org/fr/citoyen/service_des_loisirs/infrastructures_de_loisirs.php.

Ville de Québec (2013). *Données socio-démographiques de la Ville de Québec et de ses arrondissements. Profil de la population au lieu de résidence - synthèse*. (Basé sur : Statistique Canada, Enquête Nationale auprès des Ménages (ENM) 2011, compilation spéciale).

ANNEXE 1. TABLEAUX DE L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ), 1996 À 2024

Tableau A. Évolution de la population totale, Québec (TÉ), 1981 et 2011

| Source des données et année | Données de recensement | | | | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | 1981 | 1986 | 1991 | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 |
| Le Québec | 6 438 395 | 6 532 460 | 6 895 970 | 7 138 790 | 7 237 475 | 7 546 130 | 7 903 000 |
| Ville de Québec | 434 465 | 440 600 | 451 070 | 473 569 | 476 330 | 491 142 | 516 625 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 12 935 | 13 745 | 15 240 | 15 895 | 15 929 | 16 516 | 16 745 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 7 400 | 9 010 | 12 680 | 14 771 | 15 727 | 17 281 | 18 145 |

Source : Statistique Canada (2011c), *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau B. Perspectives d'évolution de la population totale, Québec (TÉ), 2011 à 2024

| Source des données et année | Données de recensement 2011 | Projections ISQ de 2009 | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-----------|-----------|
| | | 2014 | 2019 | 2024 |
| Le Québec | 7 903 000 | 8 063 015 | 8 317 705 | 8 541 825 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 16 745 | 16 895 | 17 055 | 17 240 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 18 145 | 18 630 | 19 300 | 20 135 |
| Ville de Québec | 516 625 | 523 690 | 535 425 | 544 650 |
| Wendake* | 1 445 | 2 020 | 2 215 | 2 420 |

Source : Institut de la Statistique du Québec (2010), *Perspectives de population des municipalités 2009-2024*, données publiées le 2 novembre 2010. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1^{er} juillet des années 1996 à 2013 et données de 2012 du CNHW*.

ANNEXE 2. RÉPARTITION DE LA POPULATION, PAR GROUPE D'ÂGE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Tableau C. Population en nombre, par groupe d'âge, TÉ de Québec, 2011

| Lieu | Total | 0-14 ans | 15-24 ans | 25-44 ans | 45 à 64 ans | 65 à 74 ans | 75 ans et + | 65 ans et + |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Le Québec | 7 902 990 | 1 258 620 | 981 165 | 2 041 140 | 2 364 380 | 694 965 | 562 720 | 1 257 685 |
| Québec (TÉ) | 551 920 | 73 555 | 70 305 | 142 200 | 166 685 | 53 245 | 45 930 | 99 175 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 16 740 | 2 550 | 2 135 | 3 695 | 5 445 | 1 785 | 1 130 | 2 915 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 18 135 | 3 445 | 2 600 | 4 020 | 6 170 | 1 055 | 845 | 1 900 |
| Notre-Dame-des-Anges | 395 | – | – | 0 | 25 | 30 | 340 | 370 |
| Ville de Québec | 516 630 | 67 555 | 65 565 | 134 480 | 155 040 | 50 375 | 43 615 | 93 990 |
| Arr. Beauport | 77 895 | 11 270 | 9 680 | 18 150 | 25 525 | 7 360 | 5 910 | 13 270 |
| Arr. Charlesbourg | 78 755 | 10 960 | 8 920 | 19 680 | 23 710 | 8 755 | 6 730 | 15 485 |
| Arr. La Cité–Limoilou | 128 630 | 9 240 | 11 920 | 32 770 | 31 270 | 10 295 | 11 420 | 21 715 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 79 930 | 15 020 | 9 995 | 23 495 | 22 900 | 5 585 | 2 935 | 8 520 |
| Arr. Les Rivières | 69 080 | 9 240 | 8 110 | 18 575 | 20 585 | 6 955 | 5 615 | 12 570 |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 104 050 | 11 825 | 16 940 | 21 820 | 31 040 | 11 420 | 11 005 | 22 425 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, produit no 98-312-xcb2011006.

ANNEXE 3. ÉVOLUTION DE LA PROPORTION D'AÎNÉS (65+ ET 75+)

Tableau D. Évolution de la proportion de personnes de 65 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale

| Source des données et année | Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 65 ans et plus | | | | Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 65 ans et plus | | |
|-----------------------------|---|--------|--------|--------|--|--------|--------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 | 2014 | 2019 | 2024 |
| Le Québec | 12,1 % | 13,3 % | 14,3 % | 15,9 % | 17,2 % | 19,6 % | 22,3 % |
| MRC de Charlevoix | 15,3 % | 17,1 % | 19,6 % | 23,2 % | 25,8 % | 30,5 % | 35,7 % |
| MRC de Charlevoix-Est | 13,9 % | 15,7 % | 17,8 % | 20,7 % | 23,2 % | 27,6 % | 32,6 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 12,8 % | 13,6 % | 16,8 % | 21,4 % | 24,0 % | 27,9 % | 31,2 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 13,4 % | 14,6 % | 15,6 % | 16,7 % | 18,1 % | 20,7 % | 23,9 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 5,7 % | 6,6 % | 7,5 % | 7,6 % | 10,0 % | 12,0 % | 14,1 % |
| MRC de Portneuf | 14,3 % | 16,0 % | 17,2 % | 18,7 % | 21,0 % | 24,3 % | 27,9 % |
| Québec (TÉ) | 12,6 % | 14,3 % | 15,8 % | 18,0 % | 19,4 % | 22,5 % | 25,7 % |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Tableau E. Évolution de la proportion de personnes de 75 ans et plus entre 1996 et 2024, Capitale-Nationale

| Source des données et année | Données de recensement (Statistique Canada) % de personnes âgées de 75 ans et plus | | | | Perspectives de population (ISQ) % de personnes âgées de 75 ans et plus | | |
|-----------------------------|---|-------|-------|--------|--|--------|--------|
| | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 | 2014 | 2019 | 2024 |
| Le Québec | 4,8 % | 5,7 % | 6,6 % | 7,1 % | 7,4 % | 8,5 % | 10,1 % |
| MRC de Charlevoix | 7,0 % | 7,4 % | 9,1 % | 10,1 % | 11,1 % | 13,2 % | 16,5 % |
| MRC de Charlevoix-Est | 5,4 % | 6,6 % | 8,0 % | 9,1 % | 9,6 % | 11,5 % | 14,3 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 5,3 % | 5,2 % | 6,8 % | 7,5 % | 8,4 % | 10,9 % | 14,1 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 5,3 % | 6,3 % | 7,0 % | 7,0 % | 7,3 % | 8,4 % | 10,3 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 1,7 % | 2,1 % | 2,5 % | 2,3 % | 3,1 % | 8,1 % | 5,0 % |
| MRC de Portneuf | 5,7 % | 6,8 % | 7,9 % | 8,2 % | 8,9 % | 10,2 % | 12,2 % |
| Québec (TÉ) | 5,2 % | 6,4 % | 7,5 % | 8,3 % | 8,5 % | 10,0 % | 12,2 % |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, produit no. 98-311-XCB2011026 et ISQ, (2009a). *Perspectives démographiques des MRC, 2006-2031*.

Tableau F. Évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 1981 à 2011

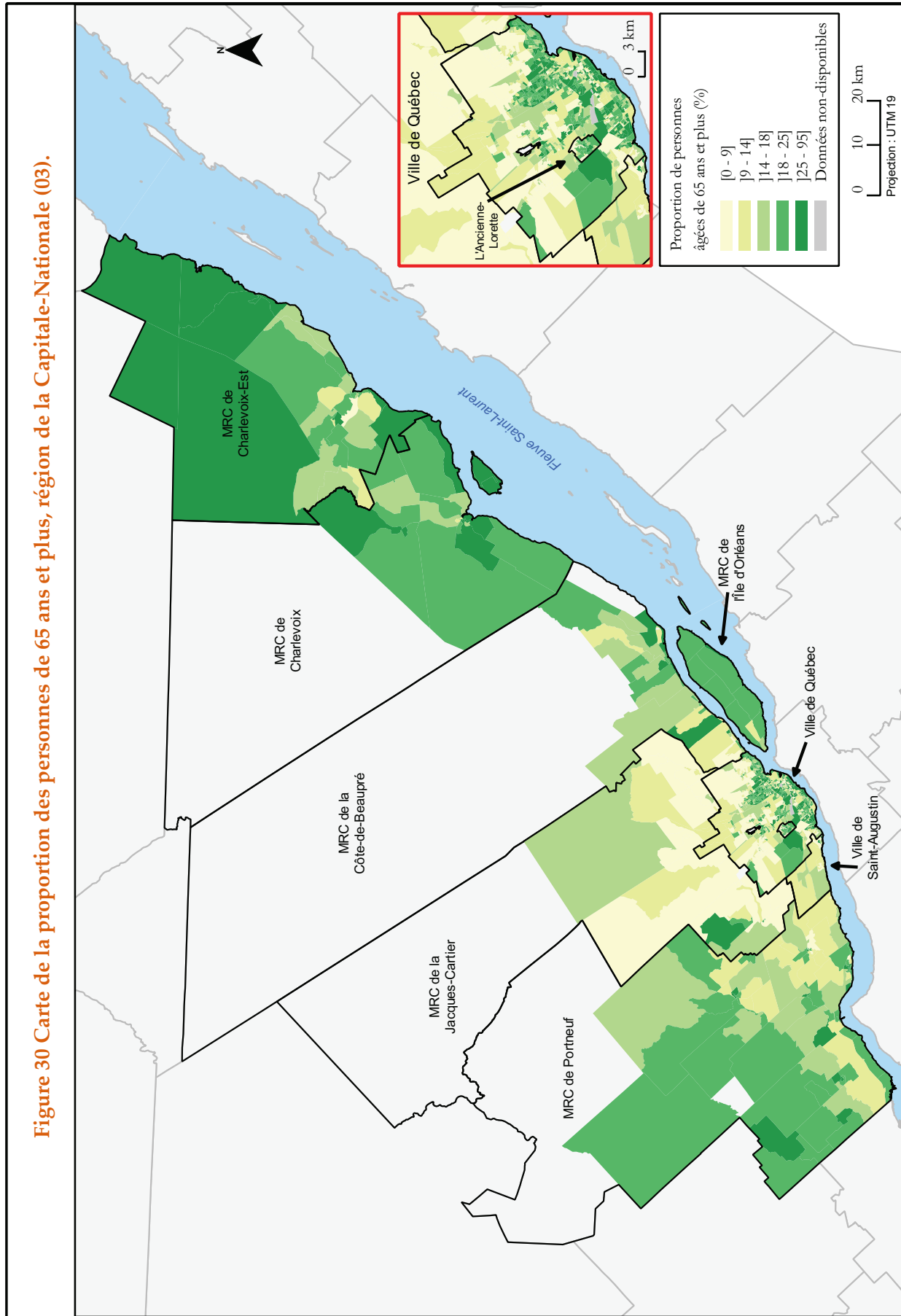
| Source des données et année | Données de recensement | | | | | | |
|--------------------------------------|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 1981 | 1986 | 1991 | 1996 | 2001 | 2006 | 2011 |
| Ville de Québec | 8,9% | 10,3% | 11,8% | 13,0% | 14,7% | 16,2% | 18,2% |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 4,3% | 4,9% | 5,7% | 7,2% | 9,2% | 11,3% | 17,4% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 5,3% | 5,1% | 5,6% | 5,2% | 6,0% | 7,1% | 10,5% |

Source : Statistique Canada (2011c), *Profils du recensement, 1981 à 2011*, Population - Données intégrales (100 %), compilation CO-0997, selon le découpage géographique au 1^{er} janvier 2011. Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec.

Tableau G. Perspectives d'évolution de la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus, villes du territoire équivalent de Québec (TÉ), 2011 à 2024

| Source des données et année | Données de recensement 2011 | Projections ISQ de 2009 | | |
|--------------------------------------|--------------------------------|-------------------------|-------|-------|
| | | 2014 | 2019 | 2024 |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 17,4% | 17,1% | 19,7% | 23,1% |
| Ville de Québec | 18,2% | 19,7% | 22,6% | 25,8% |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 10,5% | 10,5% | 12,7% | 15,6% |
| Wendake | 13,8% | 12,1% | 16,5% | 23,3% |

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ) (2009b). *Perspectives de population des municipalités du Québec selon le groupe d'âge, 2009-2024*. Consulté le 10 août 2012 à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/index.html> Compilation réalisée par la Communauté métropolitaine de Québec, ISQ, *Estimation de la population des municipalités du Québec au 1er juillet des années 1996 à 2013 et données de 2012 du CNHW*.



ANNEXE 5. PROPORTION DE FEMMES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS, SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Tableau H-1. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

| Lieu | Tout type de construction (total) | | Maison individuelle | | Appart. dans immeuble de 5 étages ou plus | | Logement. Mobile | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|----------|---------------------|----------|---|----------|------------------|----------|
| | N total | % femmes | N total | % femmes | N total | % femmes | N total | % femmes |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 2 710 | 55,4 | 1 670 | 49,4 | 0 | – | 10 | 50,0 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 1 375 | 49,1 | 1 055 | 47,4 | 45 | 33,3 | 10 | 50,0 |
| Ville de Québec | 83 445 | 57,7 | 28 720 | 50,4 | 13 555 | 65,6 | 340 | 48,5 |
| Arr. Beauport | 11 080 | 55,7 | 7 290 | 33,4 | 1 250 | 39,6 | 35 | 42,9 |
| Arr. Charlesbourg | 14 280 | 56,3 | 10 255 | 33,5 | 2 310 | 38,5 | 105 | 28,6 |
| Arr. La Cité–Limoilou | 18 895 | 62,0 | 1 600 | 35,9 | 9 780 | 39,8 | 10 | 0,0 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 7 870 | 52,4 | 7 405 | 32,8 | 70 | 42,9 | 180 | 33,3 |
| Arr. Les Rivières | 11 380 | 57,8 | 4 640 | 33,7 | 1 030 | 37,4 | 0 | – |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 19 895 | 58,0 | 12 000 | 33,7 | 8 045 | 39,9 | 190 | 31,6 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau H-2. Proportion de femmes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, territoire équivalent de Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

| Lieu | Jumelé | | Maison en rangée | | Duplex | | Appart. immeuble moins de 5 étages | | Autre maison attenante | |
|--------------------------------------|---------|----------|------------------|----------|---------|----------|------------------------------------|----------|------------------------|----------|
| | N total | % femmes | N total | % femmes | N total | % femmes | N total | % femmes | N total | % femmes |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 140 | 60,7 | 15 | 0,0 | 185 | 59,5 | 675 | 69,6 | 15 | 33,3 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 80 | 50,0 | 5 | 100,0 | 50 | 50,0 | 145 | 58,6 | 5 | 0,0 |
| Ville de Québec | 3 050 | 53,1 | 1 490 | 56,0 | 6 100 | 56,4 | 29 775 | 62,1 | 380 | 55,3 |
| Arr. Beauport | 570 | 36,0 | 70 | 35,7 | 2 265 | 36,0 | 5 670 | 37,9 | 80 | 37,5 |
| Arr. Charlesbourg | 795 | 35,9 | 260 | 36,5 | 1 360 | 35,7 | 7 215 | 39,0 | 30 | 50,0 |
| Arr. La Cité–Limoilou | 190 | 34,2 | 240 | 39,6 | 2 775 | 36,9 | 15 785 | 37,8 | 310 | 32,3 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 765 | 34,0 | 245 | 38,8 | 990 | 35,4 | 2 305 | 39,1 | 10 | 50,0 |
| Arr. Les Rivières | 1 105 | 34,4 | 780 | 36,5 | 1 240 | 34,7 | 9 115 | 38,6 | 50 | 30,0 |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 1 280 | 35,2 | 720 | 34,7 | 875 | 35,4 | 8 185 | 38,8 | 115 | 39,1 |

Source : Statistique Canada (2011a), *Recensement de 2011*, calculs IVPSA.

ANNEXE 6. RÉPARTITION DE LA POPULATION ÂGÉE DE 65 ANS ET PLUS SELON LE TYPE DE CONSTRUCTION, L'ANCIENNE-LORETTE

Tableau I-1. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, L'Ancienne-Lorette

| Groupe d'âge | Tous types (total) | Maison individuelle | Jumelé | Maison en rangée | Duplex | Appart. dans immeuble de moins de 5 étages | Appart. dans immeuble de 5 étages ou + | Logement Mobile | Autre maison attenante |
|--------------|--------------------|---------------------|--------|------------------|--------|--|--|-----------------|------------------------|
| 65 à 69 ans | 1 085 | 780 | 70 | 5 | 65 | 165 | 0 | 0 | 5 |
| 70 à 74 ans | 675 | 455 | 40 | 5 | 50 | 130 | 0 | 5 | 0 |
| 75 à 79 ans | 485 | 280 | 25 | 5 | 40 | 130 | 0 | 0 | 5 |
| 80 à 84 ans | 275 | 115 | 5 | 0 | 30 | 120 | 0 | 0 | 0 |
| 85 ans et + | 185 | 50 | 0 | 0 | 10 | 135 | 0 | 0 | 0 |
| 65 ans et + | 2 705 | 1 680 | 140 | 15 | 195 | 680 | 0 | 5 | 10 |
| 75 ans et + | 945 | 445 | 30 | 5 | 80 | 385 | 0 | 0 | 5 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau I-2. Nombre de personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction résidentielle, par groupe d'âge, L'Ancienne-Lorette

| Groupe d'âge | Total type de construction | Maison individuelle | Appart. dans immeuble de 5 étages ou + | Autre type de logement |
|----------------|----------------------------|---------------------|--|------------------------|
| 65 à 69 ans | 1 085 | 780 | 0 | 310 |
| 70 à 74 ans | 675 | 455 | 0 | 230 |
| 75 à 79 ans | 485 | 280 | 0 | 205 |
| 80 à 84 ans | 275 | 115 | 0 | 155 |
| 85 ans et plus | 185 | 50 | 0 | 145 |
| 65 ans et plus | 2 705 | 1 680 | 0 | 1 045 |
| 75 ans et plus | 945 | 445 | 0 | 505 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

N.B. : La colonne « Autre type de logement » représente le total des logements mobiles, maisons jumelées, maisons en rangées, appartements ou duplex, appartements dans un immeuble de moins de cinq étages et autres maisons individuelles attenantes. Le total inscrit dans la première colonne correspond au total des personnes comptabilisées par Statistique Canada pour l'ensemble des types de construction. Toutefois, afin d'assurer la confidentialité, ces chiffres ont été arrondis par Statistique Canada (à 0 ou à 5). Le total présenté ne correspond donc pas nécessairement à la somme de la ligne qu'il représente.

ANNEXE 7. DISTRIBUTION DES TYPES D'HABITATION, SELON LE SEXE, TERRITOIRE ÉQUIVALENT DE QUÉBEC (TÉ) ET ARRONDISSEMENTS DE LA VILLE DE QUÉBEC

Les tableaux de cette annexe présentent la proportion de femmes (F) et d'hommes (H) âgés de 65 ans et plus selon le type d'habitation, pour les villes composant le territoire équivalent de Québec (TÉ) ainsi que pour chacun des arrondissements de la ville de Québec. Les deux premières colonnes du premier tableau donnent le nombre de femmes et d'hommes pour l'ensemble des habitations du secteur géographique.

Tableau J-1. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec

| Lieu | Total (N) | | Maison individuelle (%) | | Appart. dans immeuble de 5 étages ou + (%) | | Logement mobile (%) | |
|--------------------------------------|-----------|--------|-------------------------|------|--|------|---------------------|-----|
| | F | H | F | H | F | H | F | H |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 1 500 | 1 210 | 55,0 | 69,8 | 0,0 | 0,0 | 0,3 | 0,4 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 675 | 720 | 74,1 | 77,1 | 2,2 | 4,2 | 0,7 | 0,7 |
| Ville de Québec | 48 110 | 35 300 | 30,1 | 40,3 | 18,5 | 13,2 | 0,3 | 0,5 |
| Arr. Beauport | 6 170 | 11 060 | 39,5 | 43,9 | 8,0 | 6,8 | 0,2 | 0,2 |
| Arr. Charlesbourg | 8 045 | 14 285 | 42,7 | 47,7 | 11,1 | 9,9 | 0,4 | 0,5 |
| Arr. La Cité–Limoilou | 11 715 | 18 975 | 4,9 | 5,4 | 33,3 | 31,0 | 0,0 | 0,1 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 4 125 | 7 845 | 58,8 | 63,5 | 0,7 | 0,5 | 1,5 | 1,5 |
| Arr. Les Rivières | 6 580 | 11 380 | 23,8 | 27,0 | 5,9 | 5,7 | 0,0 | 0,0 |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 11 545 | 19 865 | 35,0 | 40,1 | 27,8 | 24,3 | 0,5 | 0,7 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

Tableau J-2. Distribution des personnes âgées de 65 ans et plus, en ménage privé, par type de construction et selon le sexe, Québec (TÉ) et arrondissements de la ville de Québec (suite)

| Lieu | Jumelé | | Maison en rangée | | Duplex | | Appart, dans immeuble moins de 5 étages | | Autre maison attenante | |
|--------------------------------------|--------|-----|------------------|-----|--------|------|---|------|------------------------|-----|
| | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H |
| Ville de L'Ancienne-Lorette | 5,7 | 4,6 | 0,0 | 1,2 | 7,3 | 6,2 | 31,3 | 16,9 | 0,3 | 0,8 |
| Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures | 5,9 | 5,6 | 0,7 | 0,0 | 3,7 | 3,5 | 12,6 | 8,3 | 0,0 | 0,7 |
| Ville de Québec | 3,4 | 4,1 | 1,7 | 1,9 | 7,2 | 7,5 | 38,4 | 32,0 | 0,4 | 0,5 |
| Arr. Beauport | 3,3 | 3,3 | 0,4 | 0,4 | 13,2 | 13,1 | 34,9 | 31,8 | 0,5 | 0,5 |
| Arr. Charlesbourg | 3,5 | 3,6 | 1,2 | 1,2 | 6,0 | 6,1 | 34,9 | 30,8 | 0,2 | 0,1 |
| Arr. La Cité–Limoilou | 0,6 | 0,7 | 0,8 | 0,8 | 8,8 | 9,2 | 50,9 | 51,8 | 0,9 | 1,1 |
| Arr. La Haute-Saint-Charles | 6,3 | 6,4 | 2,3 | 1,9 | 8,5 | 8,2 | 21,8 | 17,9 | 0,1 | 0,1 |
| Arr. Les Rivières | 5,8 | 6,4 | 4,3 | 4,4 | 6,5 | 7,1 | 53,5 | 49,2 | 0,2 | 0,3 |
| Arr. Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge | 3,9 | 4,2 | 2,2 | 2,4 | 2,7 | 2,8 | 27,5 | 25,2 | 0,4 | 0,4 |

Source : Statistique Canada (2011a), Recensement de 2011, calculs IVPSA.

ANNEXE 8. LISTE DES HABITATIONS COLLECTIVES POUR ÂÎNÉS, PUBLIQUES ET PRIVÉES, L'ANCIENNE-LORETTE

Tableau K. Inventaire des habitations collectives et résidences privées pour aînés, L'Ancienne-Lorette

| Nom de l'habitation collective ou privée | Type d'habitation | Unités | Certification |
|---|---|-----------------------|------------------------------------|
| Accord de l'Ancienne-Lorette | COOP | 12 | n/a |
| Coopérants | COOP | 24 | n/a |
| Manoir des Pins | Résidence privée (RPA) | 56 | Oui |
| Manoir des Pionniers et Jardin des Pionniers | Résidence privée (RPA) | 157 77 | Oui |
| Pavillon des Mille Fleurs inc. | Résidence privée (RPA) | 108 | Oui |
| Place des Pionniers – 1 | HLM | 30 | n/a |
| Place des Pionniers – 2 | HLM | 30 | n/a |
| Place des Pionniers – 3 | HLM | 20 | n/a |
| Place des Pionniers – 4 | HLM | 20 | n/a |
| Place des Pionniers – 5 | HLM | 20 | n/a |
| Résidence Lorette | Résidence privée (RPA) | 32 | Oui |
| Total d'unités et de résidences | COOP = 2 HLM = 5 RPA = 4 | 586 unités | 4 résidences certifiées |

Source : Données compilées par l'IVPSA (décembre 2013).

ANNEXE 9. CARTE DE LA RMR DE QUÉBEC

Figure 31. Carte de la RMR de Québec, selon les zones définies par la SCHL



Source : SCHL (2013c). *Rapport sur le marché locatif*, automne 2013, p. 6.

ANNEXE 10. INOCCUPATION DES LOGEMENTS, L'ANCIENNE-LORETTE

Tableau L. Taux d'inoccupation des logements locatifs, RMR de Québec, 2012-2013

| Zone (découpage de la SCHL) | Studios | | 1 chambre | | 2 chambres | | 3 chambres et plus | | Tous les logements | |
|---|---------|------|-----------|------|------------|------|--------------------|------|--------------------|------|
| | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 |
| RMR de Québec | 2,6 | 2,6 | 1,9 | 2,4 | 1,8 | 2,5 | 2,3 | 1,3 | 2,0 | 2,3 |
| Basse-Ville de Québec, Vanier | 3,0 | 2,5 | 1,7 | 3,7 | 2,1 | 2,3 | nd | 0,6 | 2,1 | 2,5 |
| Beauport, Boischatel, Île-d'Orléans et autres | nd | 4,9 | 2,4 | 1,5 | 2,0 | 2,7 | nd | nd | 2,3 | 2,5 |
| Charlesbourg, Stoneham et autres | nd | 3,5 | 2,4 | 1,6 | 1,0 | 2,7 | 0,9 | 1,4 | 1,4 | 2,3 |
| Charny, St-Romuald, St-Jean-Chr. | 0,0 | nd | nd | 0,3 | 1,4 | 1,7 | nd | nd | 1,7 | 1,6 |
| Haute-Ville de Québec | 3,0 | 1,8 | 3,2 | 2,1 | 2,0 | 2,2 | nd | 0,8 | 2,6 | 1,9 |
| Lévis, Plntendre, etc. | 0,0 | 0,0 | 1,3 | 1,6 | 2,5 | 1,8 | nd | nd | 2,0 | 1,7 |
| Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette | 0,9 | nd | 2,1 | 2,7 | 1,8 | 3,1 | 1,3 | 2,0 | 1,8 | 2,9 |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin | 2,0 | 3,2 | 1,1 | 2,1 | 2,3 | 3,1 | 2,9 | 1,2 | 2,0 | 2,5 |
| Val-Bélair, Saint-Émile, Loretteville et autres | 0,0 | nd | 1,3 | 4,4 | 1,0 | 1,4 | nd | 0,7 | 1,2 | 1,9 |

nd: donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013c), Taux d'inoccupation (%) des appartements d'initiative privée selon la zone et le nombre de chambres. *Rapport sur le marché locatif*, automne 2013.

Tableau M. Taux d'inoccupation des places standards en RPA, RMR de Québec, 2012-2013

| Zone (découpage de la SCHL) | Chambres individuelles | | Chambres semi-privées | | Studios | | 1 chambre | | 2 chambres | | Tous les logements | |
|--|------------------------|------|-----------------------|------|---------|------|-----------|------|------------|------|--------------------|------|
| | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 | 2012 | 2013 |
| Basse-Ville de Québec, Vanier | 3,6 | 5,2 | n/a | n/a | 0,0 | n/a | 4,2 | 6,9 | 3,6 | 4,1 | 3,7 | 5,9 |
| Beauport, Boischatel, L'Île d'Orléans et autres | 7,0 | 13,0 | n/a | n/a | 4,4 | 6,5 | 4,3 | 5,8 | 0,6 | 3,5 | 5,0 | 8,5 |
| Charlesbourg, Lac Beauport, Stoneham-et-Tewkesbury | 5,1 | 5,2 | n/a | n/a | n/a | n/a | 2,8 | 7,4 | 2,7 | 1,7 | 3,5 | 5,3 |
| Haute-Ville de Québec | 11,1 | 13,9 | n/a | n/a | 6,0 | 9,2 | 4,1 | 9,0 | 3,3 | 5,9 | 6,1 | 9,8 |
| Québec des Rivières et L'Ancienne-Lorette | 5,9 | 10,6 | n/a | n/a | 10,8 | n/a | 4,5 | 2,9 | 8,1 | 1,0 | 6,6 | 4,8 |
| RMR de Québec | 6,6 | 8,4 | n/a | n/a | 5,7 | 7,3 | 4,0 | 5,7 | 5,5 | 3,1 | 5,2 | 6,3 |
| Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge-Saint-Augustin-de-Desmaures | 5,8 | 7,7 | n/a | n/a | 4,5 | 8,7 | 4,5 | 4,3 | 4,9 | 4,6 | 4,7 | 5,4 |
| Val-Bélair, St-Émile, Loretteville et autres | 15,4 | 11,2 | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | n/a | 9,4 | 5,9 |

nd: donnée non fournie pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité statistique.

Source : SCHL (2013b), *Rapport sur les résidences pour personnes âgées*, automne 2013.

ANNEXE 11. BESOINS EN RÉPARATIONS DES LOGEMENTS PRIVÉS POSSÉDÉS ET LOUÉS

Tableau N. Logements privés possédés et loués selon les besoins de réparations estimés par les locataires, Capitale-Nationale, 2006

| Lieu | Ensemble de tous les logements privés | | Entretien régulier | | Réparations mineures | | Réparations majeures | |
|-----------------------------|---------------------------------------|--------------|--------------------|--------|----------------------|--------|----------------------|--------|
| | Nombre possédés | Nombre loués | Possédés | Loués | Possédés | Loués | Possédés | Loués |
| Le Québec | 1 917 735 | 1 267 945 | 64,3 % | 65,2 % | 28,8 % | 25,9 % | 6,9 % | 8,9 % |
| Capitale-Nationale (région) | 172 890 | 123 255 | 67,4 % | 67,3 % | 26,8 % | 25,1 % | 5,9 % | 7,5 % |
| MRC de Charlevoix | 4 100 | 1 320 | 65,7 % | 73,1 % | 24,4 % | 22,3 % | 9,8 % | 4,2 % |
| MRC de Charlevoix-Est | 4 955 | 1 830 | 61,5 % | 65,3 % | 29,9 % | 23,8 % | 8,8 % | 11,2 % |
| MRC de La Côte-de-Beaupré | 7 520 | 1 865 | 67,9 % | 69,2 % | 24,8 % | 23,3 % | 7,3 % | 7,5 % |
| MRC de La Jacques-Cartier | 9 660 | 1 570 | 65,9 % | 51,3 % | 26,4 % | 35,0 % | 7,6 % | 13,7 % |
| MRC de L'Île-d'Orléans | 2 400 | 460 | 63,1 % | 67,4 % | 31,7 % | 27,2 % | 5,4 % | 4,3 % |
| MRC de Portneuf | 15 245 | 4 425 | 63,1 % | 64,9 % | 29,0 % | 27,5 % | 7,8 % | 7,7 % |
| Québec (TE) | 129 005 | 111 785 | 68,3 % | 67,6 % | 26,5 % | 25,0 % | 5,2 % | 7,4 % |

Source : Statistique Canada (2006), *Recensement de 2006*, compilation spéciale pour la SHQ, calculs de la SHQ.